F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

A/66/9
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 26 JUIN 2025

Assemblées des États membres de l'OMPI

Soixante-sixième série de réunions
Genève, 8 – 17 juillet 2025

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSÉ POUR 2026-2027

Document établi par le Secrétariat

1. Conformément aux délibérations tenues et aux décisions prises aux trente-huitième et trente-neuvième sessions du Comité du programme et du budget (PBC), le présent document contient le "Programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2026-2027".

2. Les décisions du PBC concernant le "Programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2026-2027" figurent dans la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et du budget" (document A/66/7).

3. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à approuver le "Programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2026-2027".

[Le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 suit]

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Programme de travail et budget proposé pour 2026-2027

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières 2

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 3

I. DONNÉES FINANCIÈRES ET RÉSULTATS – APERÇU 5

II. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS – PAR SECTEUR 25

Brevets et technologie 25

Marques et dessins et modèles 32

Droit d'auteur et industries de la création 39

Développement régional et national 45

Infrastructure et plateformes 53

Enjeux et partenariats mondiaux 61

Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation 68

Administration, finances et gestion 76

III. ANNEXES 88

ANNEXE I : **Budget 2024-2025 après virements** 88

ANNEXE II : **Budget par secteur pour 2026-2027** 89

ANNEXE III : **Postes par secteur pour 2026-2027** 90

ANNEXE IV : **Répartition des recettes et des dépenses par union pour 2026-2027** 91

ANNEXE V : **Évolution à moyen terme de la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne** 96

ANNEXE VI : **Indicateurs relatifs aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle** 108

ANNEXE VII : **Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme** 128

ANNEXE VIII : **Incidences de l'adoption des normes IPSAS sur les pratiques budgétaires** 129

ANNEXE IX : **Contribution de l'OMPI aux objectifs de développement durable** 130

ANNEXE X : **Ressources associées au résultat escompté 3.1 pour la promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle** 131

ANNEXE XI : **Dépenses de développement 2026-2027** 132

IV. APPENDICES 134

APPENDICE A : **Contributions des États Membres pour 2026-2027** 134

APPENDICE B : **Définition des sources de recettes et des objets de dépense** 139

APPENDICE C : **Formules de flexibilité** 141

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec grand plaisir que je présente le programme de travail et budget proposé par l'OMPI pour l'exercice biennal 2026-2027.

Cette étape marque un tournant dans la réalisation de notre plan stratégique à moyen terme 2022-2026, renforçant notre engagement à transformer le rôle de la propriété intellectuelle afin qu'elle soit un catalyseur d'innovation, de créativité et de croissance pour tous.

Grâce à une approche disciplinée de nos hypothèses financières – contenir la croissance des dépenses à 3,2% et maintenir une politique d'augmentation zéro des postes – nous veillons à ce que l'OMPI reste financièrement solide, tournée vers l'avenir et prête à produire des résultats tangibles et à avoir un impact clair sur les États membres et les parties prenantes, même en période d'incertitude économique.

L'OMPI se distingue des institutions spécialisées des Nations Unies en ce qu'elle sert directement le secteur privé par le biais de ses registres, systèmes et services mondiaux de propriété intellectuelle. Elle apporte déjà de la valeur à des centaines de milliers d'innovateurs et de créateurs chaque année, mais grâce à la transformation du service à la clientèle, à l'examen des processus opérationnels et à l'utilisation appropriée de la technologie, nous veillerons à ce qu'elle reste la meilleure de sa catégorie, en s'adaptant et en anticipant l'évolution des besoins de nos utilisateurs dans le monde entier. Parallèlement, nous intensifierons nos efforts pour aider les États membres à mettre en place les meilleurs mécanismes d'application des droits de propriété intellectuelle et de règlement des litiges, conformément à la demande croissante de soutien de ce type émanant du monde entier.

L'un des éléments clés de notre travail a été de faire bénéficier tous les pays, qu'ils soient développés, émergents, en développement ou parmi les moins avancés, du pouvoir de la propriété intellectuelle. Nous continuerons à rechercher des possibilités de coopération Nord-Sud et Sud-Sud, en utilisant la propriété intellectuelle comme un pont pour rapprocher les pays.

Nous redoublerons également d'efforts pour rapprocher les acteurs locaux et produire un impact sur le terrain, notamment par le biais de projets dans toutes les régions du monde. Certains de ces projets seront réalisés grâce à notre soutien régulier, mais d'autres seront financés par un Fonds d'accélération pour le développement ciblé, qui s'appuie sur l'impact important de projets similaires au cours des quatre dernières années. Il s'appuiera sur les enseignements tirés les années précédentes des projets pilotes, des projets et des outils mis à la disposition des parties prenantes et des communautés mal desservies, en mettant l'accent sur les avantages tangibles pour ces bénéficiaires.

Un autre point fort de ce programme de travail et budget est l'introduction du Programme mondial d'autonomisation des entrepreneurs, qui offre un ensemble complet de services et de ressources conçus pour aider les entrepreneurs, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises, les spin-off et les start-up, à utiliser la propriété intellectuelle pour prospérer sur le marché mondial. Cette initiative dynamique s'articule autour de trois axes principaux : la sensibilisation et l'information sur la propriété intellectuelle, la sécurisation de la propriété intellectuelle et l'utilisation de la propriété intellectuelle pour se développer.

La propriété intellectuelle n'est jamais figée, elle est intrinsèquement dynamique, façonnée par les forces de la numérisation, de la technologie et de l'innovation. Nos travaux sur les technologies de pointe et l'intelligence artificielle (IA) aideront la communauté de l'OMPI à œuvrer de concert pour façonner l'avenir de la propriété intellectuelle. Notre action collective dans d'autres domaines, comme le financement de la propriété intellectuelle, ouvrira de nouvelles perspectives pour que la propriété intellectuelle profite à tous. Nous poursuivrons nos efforts pour diffuser le message de la propriété intellectuelle dans le monde, en touchant de nouveaux publics et en démystifiant la propriété intellectuelle grâce à des contenus percutants qui mettent en valeur les réussites innovantes et créatives de nos États membres.

L'une des tendances les plus marquantes en matière d'innovation est l'effacement des frontières entre l'innovation industrielle et l'innovation numérique, le contenu, le divertissement, la créativité,

la culture et la technologie s'associant selon de nouvelles modalités qui présentent à la fois des défis et des opportunités. Nous intensifierons nos travaux pour aider les États membres à élaborer une approche globale de l'élaboration des politiques de propriété intellectuelle, en les aidant à comprendre, analyser et soutenir la croissance de leur économie de la création, y compris dans un monde de plus en plus numérisé.

En tant qu'institution des Nations Unies, nous devons, au-delà des enjeux locaux et régionaux, veiller à ce que la propriété intellectuelle soit mise à profit pour relever nos défis mondiaux communs, tels que le changement climatique et les objectifs de développement durable. Pour ce faire, nous aurons recours à une combinaison d'outils "maison" tels que WIPO Green, ainsi qu'à nos partenariats croissants avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales, des associations industrielles et des ONG.

Si certains des points clés mentionnés ci-dessus peuvent retenir l'attention immédiate des États membres, une grande partie du travail de l'OMPI se concentre également sur des tâches parfois moins visibles, mais non moins importantes : l'établissement de normes et standards internationaux en matière de propriété intellectuelle, une tâche que la communauté de l'OMPI a démontrée avec succès grâce à deux nouveaux traités multilatéraux conclus en 2024; son rôle de forum mondial sur les questions de propriété intellectuelle et de lieu de rencontre pour les différentes composantes de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle; la publication de rapports, d'études et de recherches visant à traduire les données et tendances générales en matière de propriété intellectuelle en informations exploitables; notre soutien consultatif à la législation et à l'élaboration des politiques; et notre soutien général à l'utilisation de la propriété intellectuelle comme catalyseur de croissance et de développement.

Tout cela est bien sûr étayé par notre souci constant d'efficacité et de résultats.

Les travaux de l'OMPI ont été et seront de plus en plus axés sur la numérisation, les données et la technologie. Notre solide cadre de cybersécurité, l'utilisation de l'analyse de données, notre stratégie privilégiant le cloud, les avancées continues en matière de planification des ressources d'entreprise (ERP) et le projet de Secrétariat numérique, ainsi que les initiatives visant à réduire les formalités administratives et la bureaucratie interne, garantiront que l'OMPI demeure un modèle d'efficacité et de responsabilité.

La sophistication croissante des technologies numériques nous a permis d'améliorer nos outils de traduction alimentés par l'IA et d'ajuster nos processus de travail, générant ainsi des économies substantielles dans des domaines tels que la traduction. Nous continuerons d'utiliser l'IA et d'autres technologies numériques pour améliorer notre capacité à vous servir tous.

En ce qui concerne la gestion des finances et des ressources, nos solides principes et pratiques de gestion axée sur les résultats (GAR) continueront à guider nos travaux, complétés par nos normes de gouvernance rigoureuses. Enfin, nous continuerons à œuvrer à la transformation de la culture de travail de l'OMPI en une culture ouverte, transparente, collaborative, dynamique et axée sur les résultats concrets.

Ce programme de travail et budget est un plan audacieux mais responsable pour l'avenir, un plan qui concilie la discipline budgétaire avec une ambition motrice visant à étendre l'impact de l'OMPI dans l'écosystème mondial de l'innovation et de la création, à aider tous les membres à utiliser la propriété intellectuelle comme catalyseur de la croissance et du développement, et à servir les innovateurs et les créateurs dans le monde entier.

Daren Tang
Directeur général de l'OMPI

I. DONNÉES FINANCIÈRES ET RÉSULTATS – APERÇU

1. Le présent programme de travail et budget indique la planification pour l'exercice biennal 2026-2027, inspirée par les contributions reçues des États membres, le plan stratégique à moyen terme 2022-2026 (MTSP)[1], et le Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030. Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu des principaux paramètres de planification financière pour l'exercice biennal 2026-2027.

2. Les recettes pour l'exercice biennal 2026-2027 ont été estimées à 945 millions de francs suisses, traduisant une diminution de 2,8% par rapport au programme de travail et budget pour 2024-2025.

3. Les dépenses proposées pour l'exercice biennal s'élèvent à 885,1 millions de francs suisses, soit une augmentation de 3,2% par rapport au programme de travail et budget pour 2024-2025. Après ajustement estimatif des dépenses selon les normes IPSAS, un excédent de quelque 7,6 millions de francs suisses est prévu à la fin de l'exercice biennal.

Tableau 1 : Budget pour l'exercice biennal 2026-2027 et principaux paramètres de planification
(en millions de francs suisses)

Principaux paramètres pour 2026-2027	Montants
Recettes prévisionnelles pour 2026-2027[2]	**945,0**
Dépenses en 2026-2027	
Dépenses de personnel	525,4
Autres dépenses	359,7
Total des dépenses avant ajustements IPSAS	**885,1**
Ajustement IPSAS prévisionnel des dépenses[3]	52,3
Total des dépenses après ajustements IPSAS	**937,4**
Résultat d'exploitation	**7,6**

Recettes

4. Les recettes globales pour l'exercice biennal 2026-2027 devraient atteindre 945 millions de francs suisses, ce qui représente une diminution de 2,8% par rapport au programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025 et une diminution de 3,3% par rapport aux estimations actualisées des recettes pour ce même exercice biennal.

5. La répartition des recettes par provenance est illustrée dans la figure 1 ci-dessous. Les recettes provenant des taxes des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle (du PCT, de Madrid et de La Haye) représentent 96% des recettes totales. Les recettes provenant des taxes du PCT représentent à elles seules 76% du total.

[1] PBC/32/3
[2] Les prévisions de recettes ont été établies sur une base comptable.
[3] Les ajustements IPSAS concernent les prestations dues au personnel après la cessation de service (sur la base des obligations prévues et des paiements effectués conformément au rapport actuariel AON pour l'exercice clos au 31 décembre 2024), de la dépréciation, des droits de superficie relatifs au terrain et de l'amortissement des logiciels, des contrats de location-financement et de la capitalisation.
Remarque : La somme des montants figurant dans les tableaux dans l'ensemble du document ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis.

Diagramme 1 : Répartition des recettes pour 2026-2027 par provenance

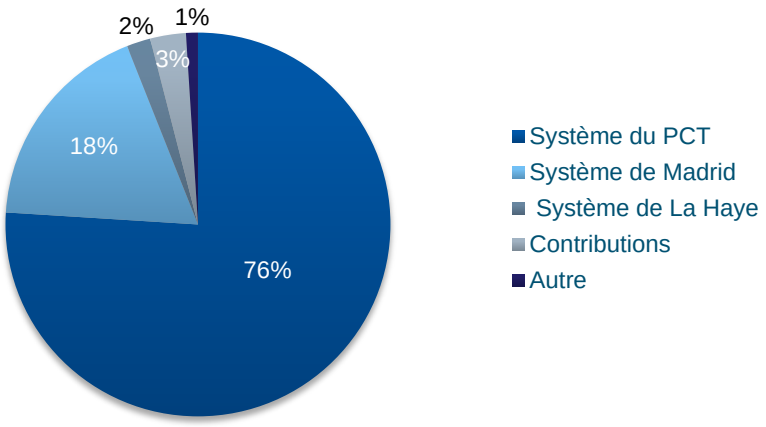

Tableau 2 : Recettes prévisionnelles pour 2026-2027

(en millions de francs suisses)

	Programme de travail et budget 2024-2025 Prévisions de recettes	Prévisions actualisées des recettes pour 2024-2025	Recettes prévisionnelles pour 2026-2027	Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025		Variation en 2026-2027 par rapport aux prévisions actualisées pour 2024-2025	
				Montant	%	Montant	%
Taxes							
PCT	743,7	748,8	717,7	26,0)	-3,5%	31,1)	-4,1%
Madrid	170,7	169,5	168,3	2,4)	-1,4%	1,2)	-0,7%
La Haye	16,4	17,3	17,1	0,6	3,8%	0,2)	-1,2%
Lisbonne	0,2	0,2	0,3	0,1	25,0%	0,1	25,0%
Total partiel, Taxes	931,0	935,7	903,3	27,7)	-3,0%	32,4)	-3,5%
Contributions (uniques)	35,2	35,2	35,2	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Arbitrage	3,4	3,4	3,7	0,3	8,8%	0,3	8,8%
Publications	0,9	0,9	1,1	0,1	14,8%	0,1	14,8%
Recettes accessoires	2,0	2,0	1,7	0,3)	-14,1%	0,3)	-14,7%
Sous-total	41,6	41,6	41,7	0,2	0,4%	0,1	0,3%
TOTAL	**972,6**	**977,3**	**945,0**	**27,5)**	**-2,8%**	**32,3)**	**-3,3%**
Remarque : Détails des recettes de Lisbonne (en milliers de francs suisses)	200,0	200,0	250,0	50,0	25,0%	50,0	25,0%

Remarque : Prévisions actualisées pour 2024-2025 et prévisions pour 2026-2027 en janvier 2025.

Remarque : Les placements de trésorerie de l'OMPI sont alignés sur les objectifs d'investissement à long terme de l'Organisation et ne sont donc pas inclus dans les estimations de recettes pour l'exercice biennal 2026/27. En outre, les gains/pertes d'investissement ne sont pas inclus dans les recettes dans les états financiers annuels de l'OMPI.

6. L'évolution globale des recettes de 2016-2017 à 2026-2027 est présentée dans le diagramme 2 ci-dessous.

Diagramme 2 : Évolution des recettes de 2016-2017 à 2026-2027

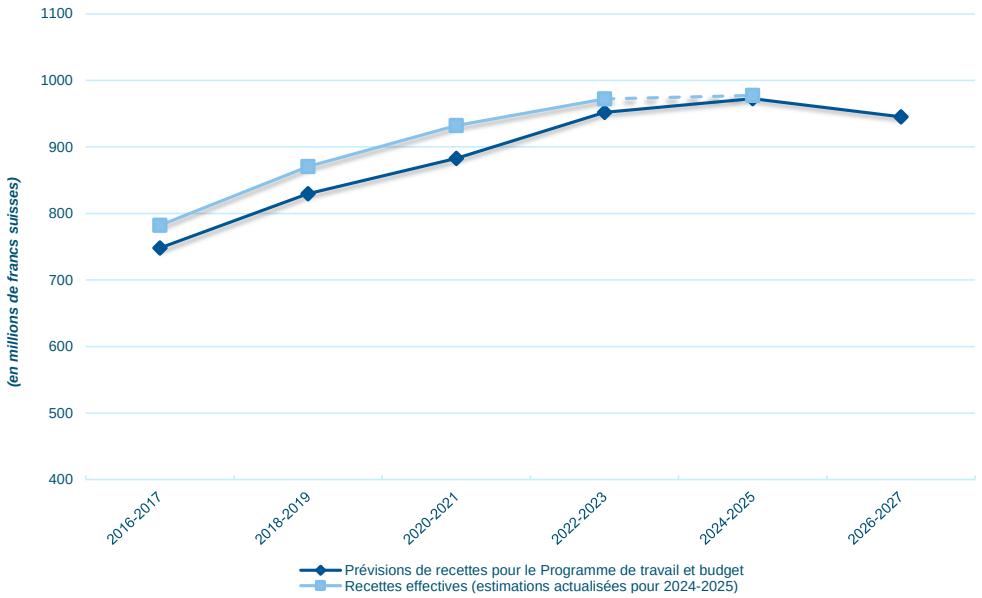

Hypothèses de planification

7. Les prévisions de revenus et de demande pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont été préparées par l'économiste en chef (voir le tableau 3 ci-dessous et l'annexe V). Les prévisions de demandes tiennent compte de l'historique des tendances en matière de dépôt et des prévisions relatives au PIB figurant dans les Perspectives de l'économie mondiale publiées par le Fonds monétaire international (FMI). Les estimations de revenus sont basées sur les prévisions de janvier 2025 de l'économiste en chef et ne reflètent donc pas les changements intervenus dans l'environnement économique mondial au cours du premier trimestre 2025.

Tableau 3 : Prévisions relatives à la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye

	Programme de travail et budget 2024-2025 Prévisions relatives à la demande	Prévisions actualisées pour 2024-2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027	Prévisions pour 2026-2027	Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025		Variation en 2026-2027 par rapport aux prévisions actualisées pour 2024-2025	
						Montant	%	Montant	%
Système du PCT									
Demandes internationales déposées	590 400	550 200	279 100	281 000	**560 100**	30 300)	-5,1%	9 900	1,8%
Système de Madrid									
Demandes	147 900	132 300	69 100	70 600	**139 700**	8 200)	-5,5%	7 400	5,6%
Enregistrements	141 100	126 723	66 200	67 600	**133 800**	7 300)	-5,2%	7 077	5,6%
Renouvellements	78 800	79 945	43 000	44 700	**87 700**	8 900	11,3%	7 755	9,7%
Système de La Haye									
Demandes	20 810	19 334	10 490	11 090	**21 580**	770	3,7%	2 246	11,6%
Enregistrements	20 140	18 437	10 140	10 740	**20 880**	740	3,7%	2 443	13,3%
Renouvellements	11 850	12 479	7 480	8 160	**15 640**	3 790	32,0%	3 161	25,3%
Système de Lisbonne									
Demandes	160	160	80	80	**160**	-	–	-	–

Remarque : Prévisions actualisées pour 2024-2025 et prévisions pour 2026-2027 en janvier 2025

- **Recettes provenant des taxes du PCT.** Les dépôts selon le PCT en 2026-2027 devraient diminuer de 5,1% par rapport aux prévisions concernant la demande de programme de travail et budget pour 2024-2025. Compte tenu des incertitudes entourant l'économie mondiale, les prévisions de recettes provenant des taxes du PCT dans le budget proposé pour 2026-2027 s'élèvent à 717,7 millions de francs suisses, en vertu du scénario de base inférieur de l'économiste en chef, c'est-à-dire une diminution de 3,5% par rapport aux prévisions de recettes du programme de travail et budget pour 2024-2025.

- **Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Madrid.** Le nombre d'enregistrements et le nombre de renouvellements dans le cadre du système de La Haye devraient baisser de 5,2% et augmenter de 11,3% en 2026-2027 par rapport aux prévisions concernant la demande du programme de travail et budget pour 2024-2025. Compte tenu des incertitudes persistantes entourant l'économie mondiale, les prévisions de recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Madrid pour 2026-2027 s'élèvent à 168,3 millions de francs suisses, en vertu du scénario de base inférieur de l'économiste en chef, ce qui représente une baisse de 1,4% par rapport aux prévisions de recettes du programme de travail et budget pour 2024-2025.

- **Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de La Haye.** Le nombre d'enregistrements et le nombre de renouvellements dans le cadre du système de La Haye devraient augmenter respectivement de 3,7% et de 32% en 2026-2027 par rapport aux prévisions concernant la demande du programme de travail et budget pour 2024-2025. Compte tenu des incertitudes persistantes entourant l'économie mondiale, les prévisions de recettes provenant des taxes du système de La Haye s'élèvent à 17,1 millions de francs suisses, en vertu du scénario de base inférieur de l'économiste en chef, c'est-à-dire une augmentation de 3,8% par rapport aux prévisions de recettes du programme de travail et budget pour 2024-2025.

- **Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne.** Le nombre de demandes dans le cadre du système de Lisbonne est estimé à 80 demandes par an en 2026-2027. Le montant correspondant des recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne pour l'exercice biennal est estimé à 250 000 francs suisses, soit une augmentation de 25% par rapport aux prévisions de recettes pour le programme de travail et budget 2024-2025.

- **Contributions statutaires.** Les prévisions de recettes provenant des contributions statutaires des États membres en 2026-2027 s'appuient sur une unité de contribution dont la valeur s'établira à 45 579 francs suisses[4], soit la même valeur qu'en 2024-2025. Le montant des recettes provenant des contributions des États membres est estimé à 35,2 millions de francs suisses en 2026-2027, soit restant à un niveau stable par rapport au programme de travail et budget pour 2024-2025.

- **Recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.** Les recettes du Centre d'arbitrage et de médiation devraient s'élever à 3,7 millions de francs suisses, soit une augmentation de 8,8% par rapport aux prévisions de recettes du programme de travail et budget pour 2024/25, grâce à une augmentation continue des dépôts de dossiers de domaines.

- **Recettes provenant des publications.** Les prévisions de recettes provenant des publications s'élèvent à 1,1 million de francs suisses, soit une légère hausse par rapport aux prévisions de recettes du programme de travail et budget pour 2024-2025.

- **Recettes accessoires.** Les prévisions de recettes accessoires s'élèvent à 1,7 million de francs suisses en 2026-2027, soit une baisse de 0,3 million de francs suisses par rapport aux prévisions de recettes du programme de travail et budget pour 2024-2025, en raison de la baisse des revenus locatifs et de frais de colloque.

[4] Voir l'appendice A sur les contributions des États membres.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS ET BUDGET POUR 2026-2027, Y COMPRIS LA PART CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT PAR PILIER STRATÉGIQUE

Un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général

L'OMPI joue un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un écosystème mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace afin de promouvoir l'innovation et la créativité pour un avenir meilleur et plus durable.

Plan d'action pour le développement de l'OMPI

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

Pilier stratégique n° 1 : S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout

1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout
25 145 (5 981)

Total PS 1 : 25 145 (5 981)

Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle

2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle
23 399 (5 765)

2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité
22 820 (9 570)

2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle
2 858 (977)

2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle
6 901 (1 756)

Total PS 2 : 55 978 (18 068)

Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier

3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI
56 441 (20 628)

3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI
286 617 (4 644)

3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux
7 402 (7 067)

Total PS 3 : 350 461 (32 339)

Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable

4.1 Utilisation plus efficace d'un système équilibré de propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement
30 544 (29 398)

4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres
33 528 (21 640)

4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres
46 742 (43 993)

4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.
44 625 (39 122)

4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle.
18 025 (16 493)

Total PS 4 : 173 464 (150 647)

Fondation : Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative, et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés

5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.
66 365 (-)

5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables
158 732 (-)

5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces
46 493 (-)

Total fondation : 271 590 (-)

Le budget par résultat dans la Maison de la stratégie (en milliers de francs suisses) ne tient pas compte des ressources non affectées proposées de 8 500 milliers de francs suisses. Le budget pour 2026-2027 tient compte des dépenses non affectées.
Part consacrée au développement : les dépenses sont qualifiées de "dépenses de développement" conformément à la définition révisée des dépenses de développement (document A/55/4).

Budget total proposé pour 2026-2027 : 885 139
(Part totale consacrée au développement : 207 034)
Budget total 2024-2025 : 857 300
(Part totale consacrée au développement : 183 449)

Résultats et ressources

8. Le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2026-2027 est pleinement conforme aux quatre piliers stratégiques et à la fondation du PSMT 2022-2026, ainsi qu'aux 16 résultats escomptés. Le montant total des dépenses pour l'exercice biennal 2026-2027 s'élève à 885,1 millions de francs suisses, soit une hausse de 27,8 millions de francs suisses ou 3,2% par rapport au programme de travail et budget de 857,3 millions de francs suisses pour 2024-2025.

9. Les dépenses de personnel pour 2026-2027 représentent une augmentation de 13,2 millions de francs suisses, soit de 2,6% par rapport au programme de travail et budget 2024-2025 approuvé. Bien qu'il n'y ait pas d'augmentation des postes, l'augmentation des dépenses de personnel est principalement due à[5] :

- Les augmentations statutaires des coûts des salaires;
- 10 postes temporaires supplémentaires; et
- l'augmentation des frais médicaux.

10. L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel pour 2026-2027 s'élève à 14,6 millions de francs suisses, soit 4,2%, par rapport au programme de travail et budget pour 2024-2025. Cette augmentation s'explique principalement par :

- Le développement d'un nouveau modèle de données sur l'économie de la création;
- Le renforcement de la recherche sur l'économie de la création;
- Un accent accru mis sur le marketing et la gestion de la relation client;
- Le lancement d'un forum pour les responsables des TIC des offices de propriété intellectuelle;
- L'Identifiant mondial pour les acteurs de la propriété intellectuelle;
- Le renforcement de WIPO GREEN et des initiatives relatives à la propriété intellectuelle et la santé mondiale;
- Le programme de formation de certification à l'intention du personnel des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI);
- Le renforcement du partenariat avec des institutions renommées pour améliorer les publications phares; et,
- L'amélioration des services aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, aux start-up et aux entrepreneurs, ainsi que du soutien au transfert de technologie et à la commercialisation de la propriété intellectuelle.

Tableau 4 : Budget par secteur pour 2026-2027
(en milliers de francs suisses)

Secteur	Budget proposé pour 2026-2027		
	Ressources en personnel	Autres ressources	Total
Brevets et technologie (PT)	143 922	83 253	**227 175**
Marques et dessins et modèles (BD)	60 762	19 204	**79 966**
Droit d'auteur et industries de la création (CCI)	12 879	14 583	**27 462**
Développement régional et national (RND)	50 509	34 968	**85 476**
Infrastructure et plateformes (IP)	32 824	23 380	**56 204**
Enjeux et partenariats mondiaux (GCP)	21 330	9 988	**31 319**
Écosystèmes de propriété intellctuelle et d'innovation (IE)	43 179	17 850	**61 030**
Administration, finances et gestion (AFM[6])	155 485	152 521	**308 007**
Non affecté	4 500	4 000	**8 500**
TOTAL	**525 390**	**359 748**	**885 139**

[5] Voir de plus amples détails dans les paragraphes 20 à 23
[6] Le Secteur administration, finances et gestion comprend également le secteur du Directeur général.

Tableau 5. Budget par résultat escompté et par secteur pour l'exercice biennal 2026-2027[7]

(en milliers de francs suisses)

	Résultats escomptés	Secteur								Non alloué	TOTAL
		PT	BD	CCI	RND	IP	GCP	IE	AFM		
1.1	Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout	-	-	-	6 817	7 721	-	-	10 607		**25 145**
2.1	Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	2 310	2 377	4 004	-	9 072	3 510	-	2 126		**23 399**
2.2	L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité	4 333	-	1 449	-	2 482	6 433	-	8 124		**22 820**
2.3	Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle	-	-	-	-	-	2 858	-	-		**2 858**
2.4	Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle	-	-	-	697	-	6 005	-	200		**6 901**
3.1	Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	4 047	15 758	219	4 054	11 478	-	20 885	-		**56 441**
3.2	Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	181 659	58 503	288	-	8 817	-	520	36 830		**286 617**
3.3	Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux	-	-	-	742	-	4 845	1 816	-		**7 402**
4.1	Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	4 954	726	501	21 730	-	-	2 634	-		**30 544**
4.2	Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	2 025	448	3 267	10 751	-	2 236	14 802	-		**33 528**
4.3	Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	6 378	2 154	4 327	30 209	-	2 815	859	-		**46 742**
4.4	Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle	-	-	13 407	9 087	-	2 617	19 514	-		**44 625**
4.5	Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle	-	-	-	1 391	16 634	-	-	-		**18 025**
5.1	Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante	16 383	-	-	-	-	-	-	49 981		**66 365**
5.2	Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	4 278	-	-	-	-	-	-	154 454		**158 732**
5.3	Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces.	807	-	-	-	-	-	-	45 686		**46 493**
	Non affecté									8 500	**8 500**
	TOTAL	**227 175**	**79 966**	**27 462**	**85 476**	**56 204**	**31 319**	**61 030**	**308 007**	**8 500**	**885 139**

[7] Une ventilation des ressources associées au résultat escompté 3.1 pour la promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle est comprise dans l'Annexe X.

Priorités essentielles pour l'exercice biennal 2026-2027, budget connexe et indicateurs clés d'exécution par pilier stratégique

11. On trouvera ci-après un résumé des principales priorités de l'exercice biennal 2026-2027, par pilier stratégique avec les budgets correspondants[8], ainsi qu'un aperçu des indicateurs d'exécution qui permettront le suivi des progrès réalisés. Les considérations d'égalité hommes-femmes seront prises en compte dans tous les cas où cela sera pertinent aux fins de l'établissement du rapport sur la performance de l'OMPI.

Pilier stratégique n° 1 : S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout

Priorités	Budget *(en milliers de francs suisses)*	Secteur
• Accroître la sensibilisation à la propriété intellectuelle et à l'OMPI en élaborant des récits et des contenus convaincants, cohérents et axés sur l'impact, destinés à être utilisés sur divers canaux médiatiques • Optimiser la présence numérique et sur les réseaux sociaux de l'OMPI afin d'étendre sa portée et de renforcer l'engagement auprès de la communauté de la propriété intellectuelle et de nouveaux publics, tels que les PME et les jeunes. • Élaborer des stratégies de communication commerciale pour promouvoir les services de l'OMPI et assurer la croissance future • Optimiser la visibilité et l'impact des publications de l'OMPI et des activités de sensibilisation (par exemple, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle)	8 744	AFM (Secteur du Directeur général)
• Renforcer l'engagement envers la marque grâce à une approche unifiée et axée sur le client, "une seule marque, une seule OMPI", pour tous les événements, campagnes, expositions et contenus numériques de l'OMPI • Déployer la plateforme de publication numérique afin de maximiser la portée des publications et d'améliorer l'engagement du public • Poursuivre les efforts visant à promouvoir le multilinguisme, notamment en utilisant des technologies de traduction avancées	6 199	IP
• Créer et diffuser des contenus spécifiques à une région ou à un pays et s'engager de manière proactive avec les parties prenantes au niveau mondial par l'intermédiaire du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI	6 674	RND

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	Nombre de visiteurs uniques du site Web de l'OMPI et des sites Web des bureaux extérieurs	IP, RND
	Nombre de visiteurs uniques ayant consulté des publications de l'OMPI	IP
	Portée de la présence de l'OMPI sur les principaux réseaux sociaux	Secteur du DG
	Degré de satisfaction des États membres et autres parties prenantes concernant l'organisation d'événements	Secteur du DG
	Pourcentage de publications phares de l'OMPI dont le résumé est traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU	Secteur du DG (intersectoriel)
	Pourcentage de publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle, publiées en 2026-2027 et traduites dans toutes les langues officielles de l'ONU	Secteur du DG (intersectoriel)

Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle

Priorités	Budget *(en milliers de francs suisses)*	Secteur
• Favoriser l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces grâce aux travaux des comités permanents, de l'IGC, de l'ACE et de la Division des classifications internationales et des normes • Promouvoir l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI, notamment le traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles et le traité GRATK, en vue de leur entrée en vigueur dans les meilleurs délais	17 450	PT, BD, CCI, GCP, IP
• Réunir les parties prenantes pour discuter des nouveaux défis et des nouvelles possibilités, en particulier en ce qui concerne l'interaction entre les brevets et la normalisation, la santé mondiale, l'intelligence artificielle et la protection des secrets commerciaux, ainsi que d'autres aspects de la propriété intellectuelle liés à la technologie	2 333	PT

[8] Les budgets indiqués pour les principales priorités dans les tableaux ci-dessous comprennent le total des dépenses de personnel et autres dépenses. Ils ne représentent pas lebudget total de chaque pilier stratégique.

Priorités	Budget (en milliers de francs suisses)	Secteur
• Établir des partenariats avec les États membres et d'autres parties prenantes afin d'obtenir des résultats politiques à fort impact et de faire progresser la recherche sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour du SCCR	1 012	CCI
• Renforcer la planification à long terme et la prospective stratégique à l'OMPI et dans les États membres afin de mieux comprendre l'avenir de la propriété intellectuelle	1 833	AFM
• Fédérer les leaders d'opinion pour qu'ils s'engagent sur les défis et les opportunités présentés par les technologies de pointe, notamment l'IA, en vue de soutenir les approches législatives et politiques et d'aider les innovateurs et les créateurs sur le terrain à exploiter les technologies d'avant-garde pour favoriser la croissance • Faciliter la collaboration entre les responsables des TIC des offices de propriété intellectuelle et la communauté de la propriété intellectuelle au sens large afin de promouvoir l'échange d'idées et de bonnes pratiques et de trouver des moyens de collaborer • Introduire un identifiant mondial (GID) pour les acteurs de la propriété intellectuelle	4 151	PI
• Renforcer la collaboration avec les acteurs sur les questions de propriété intellectuelle et de politique de la concurrence • Favoriser le dialogue sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le soutien aux solutions relatives au changement climatique et aux technologies vertes, à la sécurité alimentaire et à la santé mondiale • Accroître la participation des communautés autochtones et locales à l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle • Intensifier les efforts pour lutter contre la contrefaçon et le piratage, et pour prévenir les atteintes à la propriété intellectuelle • Renforcer le dialogue mondial sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les objectifs de développement durable • Établir des liens avec les organisations des Nations Unies, les OIG, les ONG et l'industrie sur les questions de propriété intellectuelle, notamment par l'intermédiaire du bureau de coordination de l'OMPI à New York	14 667	GCP
• Progrès réalisés dans la mise en œuvre des domaines d'action de l'OMPI pour les PMA pour 2022-2031. • S'engager stratégiquement auprès du système des Nations Unies pour soutenir les PMA, les PDSL et les PEID	697	RND

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	Progrès dans la mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du/des comité(s)	PT, BD, CCI, GCP, IP
	Entrée en vigueur du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles	BD
	Entrée en vigueur du Traité GRATK	GCP
	Pourcentage de notifications concernant les traités traitées rapidement par le Bureau du conseiller juridique	AFM
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils législatifs et de politique générale fournis pour relever les défis posés par la propriété intellectuelle et les technologies de pointe	IP
	Degré de satisfaction des participants aux activités organisées pour favoriser une meilleure compréhension de l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence	GCP
	Degré de satisfaction des délégués participant aux assemblées générales et autres réunions	Secteur du DG
2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle	Progrès dans la mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du comité	GCP
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle	Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relevant de l'OMPI pour la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en faveur des PMA 2021-2030	RND
	Nombre d'initiatives de l'OMPI menées en partenariat avec les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales	GCP
	Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI	GCP

Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier

Priorités	Budget (en milliers de francs suisses)	Secteur
• Soutenir le développement des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle • Encourager une utilisation plus large des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, des bases de données mondiales et du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	30 422	PT, BD, IE, RND

Priorités	Budget (en milliers de francs suisses)	Secteur
• Amplifier les activités de marketing et de sensibilisation stratégiques, fondées sur des données, afin de stimuler la croissance et les recettes des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI • Transformer l'expérience des clients de l'OMPI grâce à des normes unifiées de service à la clientèle et à une stratégie de gestion des relations avec la clientèle (CRM) • Exploiter les nouvelles technologies pour rationaliser la prestation de services à la clientèle et améliorer l'accès à l'assistance à la clientèle	24 612	PT, BD PI
• Optimiser l'efficacité et la qualité de service des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, en privilégiant les approches centrées sur le client et l'automatisation des opérations.	267 135	PT, BD, IE, AFM
• Mettre à niveau et enrichir les ressources de l'OMPI en matière de données et de connaissances : - Centre de données statistiques de propriété intellectuelle, rapports statistiques, prévisions et rapports d'exécution - WIPO Lex - Bases de données mondiales de l'OMPI • Exploiter l'apprentissage automatique au service de l'administration et des activités relatives à la propriété intellectuelle	18 108	IP, IE
• Développer la base de données WIPO GREEN afin d'accélérer le transfert de connaissances et l'adoption sur le terrain de technologies respectueuses de l'environnement • Favoriser l'adoption et le déploiement d'innovations et de technologies pour les stratégies en matière de climat et de développement durable par le biais de projets d'accélération, de jumelages et de l'élargissement du réseau de parties prenantes de l'initiative WIPO GREEN • Fournir une assistance technique aux États membres par l'intermédiaire du centre d'excellence en matière de propriété intellectuelle pour la fabrication de produits médicaux • Faciliter le transfert et l'adaptation des technologies de la santé par le biais de partenariats pour le transfert de technologies et l'octroi de licences volontaires • Encourager l'innovation en facilitant l'accès à l'information pour l'innovation et la commercialisation (par exemple ASPI/ADI/R4life)	6 859	GCP, IE, RND

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	Nombre total de membres.	BD, RND
	Taux de dépôt.	PT, BD, RND
	Renouvellements.	BD
	Degré de satisfaction des offices concernant les activités mondiales de coopération et d'assistance de l'OMPI assurées par le Bureau international.	PT
	Nombre de visiteurs uniques récurrents des bases de données mondiales - PATENTSCOPE - Base de données mondiale sur les marques (GBD) - Base de données mondiale sur les dessins et modèles (GDD).	IP, RND
	Degré de satisfaction des utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI.	IP
	Nombre de consultations du Centre de données statistiques de propriété intellectuelle.	IE
	Nombre de consultations de WIPO Lex.	IE
	Degré d'utilisation des services de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine de l'OMPI.	IE
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	Indice de satisfaction des clients.	IP
	Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI concernant les services du Bureau international.	PT, BD
	Délai de réponse du client	PT, BD, IP, AFM
	Coût unitaire.	PT, BD, AFM
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	Nombre de mises en relation de demandeurs et de fournisseurs de technologies vertes réalisées par l'intermédiaire de la plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération	GCP, RND
	Nombre de pays aidés à accéder à l'information en matière de brevets relatifs à des technologies vertes disponibles dans le domaine public en s'appuyant sur la base de données WIPO GREEN	GCP

	Nombre de partenariats établis dans le cadre du centre d'excellence en matière de propriété intellectuelle pour la fabrication de produits médicaux qui ont démontré l'utilisation de la propriété intellectuelle dans leurs travaux en vue d'établir des transferts de technologie ou des accords de licence	GCP
	Nombre de visiteurs uniques pour les publications, outils et plateformes dans le domaine du soutien à l'innovation, du transfert de technologie et de la commercialisation de la propriété intellectuelle	IE

Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable

Priorités	Budget *(en milliers de francs suisses)*	Secteur
• Coordonner la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et développer les activités liées à la coopération sud-sud, nord-sud et triangulaire	3 427	RND
• Mettre en œuvre des projets communautaires à impact, y compris dans les PMA, pour soutenir la propriété intellectuelle au service du développement	30 665	BD, IE, PT, RND
• Soutenir les initiatives de développement à fort impact dans les États membres, en permettant aux communautés d'utiliser la propriété intellectuelle comme catalyseur de transformation sociale et économique (Fonds d'accélération pour le développement)	3 124	RND
• Accélérer la mise en œuvre du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (IPGAP) et de la Stratégie d'autonomisation des jeunes (IP-YES!) en collaboration avec des partenaires locaux, régionaux et mondiaux	2 552	PT, GCP
• Fournir des outils sur mesure et des conseils législatifs aux États membres pour mettre à jour et adopter des lois, des politiques et des réglementations nationales équilibrées et efficaces en matière de propriété intellectuelle	14 364	PT, BD, CCI, GCP, IE, RND
• Enrichir des publications phares telles que l'Indice mondial de l'innovation, le Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde et les études sur l'économie de la création.	8 260	IE
• Améliorer les compétences et le développement des connaissances en matière de propriété intellectuelle grâce à ce qui suit : i) les cours de l'Académie de l'OMPI; ii) l'expansion des programmes de master conjoints; iii) le renforcement des institutions nationales de formation à la propriété intellectuelle; iv) le lancement de nouvelles certifications de compétences en propriété intellectuelle, de formations en ligne ciblées et de programmes hybrides; et v) l'amélioration des supports de formation et des outils d'apprentissage	37 346	PT, BD, CCI, GCP, IE, RND
• Renforcer les communautés par la formation, le mentorat, le jumelage, l'assistance technique et le développement de ressources accessibles sur les droits de propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques	1 170	GCP
• Développer un modèle de données sur l'économie de la création pour comprendre, évaluer et analyser les capacités et le potentiel créatifs des États membres. • Encourager les entreprises créatives, les communautés et les créateurs individuels à exploiter leur droit d'auteur et leurs droits connexes, notamment : i) soutien aux organismes de gestion collective; ii) amélioration de la connaissance des droits des créateurs et des pratiques de gestion connexes; iii) développement et promotion du CLIP; et (iv) expansion du service mondial de livres ABC	14 794	CCI
• Aider les entrepreneurs, en particulier les MPME et les start-up, à tirer parti de la propriété intellectuelle pour prospérer sur le marché mondial grâce au Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs de l'OMPI • Renforcer le transfert de technologies et le soutien à l'innovation en développant davantage des programmes tels que les CATI et les OTT, et créer des plateformes, des outils et des ressources pour des services de propriété intellectuelle de haute qualité	28 204	CCI, IE, RND
• Fournir des systèmes opérationnels polyvalents aux offices de propriété intellectuelle, principalement dans les pays en développement et les PMA, notamment en : i) étendant la suite bureautique de l'OMPI à l'enregistrement volontaire des droits d'auteur et aux formes non traditionnelles d'enregistrement ou de notification; ii) étendant le modèle du registre de propriété intellectuelle de l'ASEAN à d'autres régions; et iii) en améliorant le service d'accès numérique (DAS) de l'OMPI	17 793	IP, RND

Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs de l'OMPI

Guichet unique pour les entrepreneurs

Le **programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs de** l'OMPI vise à fournir aux entrepreneurs du monde entier un soutien structuré, global et concret afin qu'ils puissent utiliser la propriété intellectuelle pour maximiser leur potentiel commercial et renforcer leur compétitivité sur les marchés nationaux et mondiaux. Le programme est conçu comme un guichet unique, offrant aux entrepreneurs une approche étape par étape de l'intégration de la propriété intellectuelle dans leur parcours commercial, y compris l'enregistrement de la propriété intellectuelle, son application, la résolution des litiges, la gestion et la stratégie. Fondé sur **trois piliers clés**, à savoir la connaissance de la propriété intellectuelle, la sécurisation de la propriété intellectuelle et la croissance grâce à la propriété intellectuelle, le programme permettra aux entrepreneurs d'utiliser la propriété intellectuelle pour se développer et réussir.

Connaître votre propriété intellectuelle

- Séries de guides sur la propriété intellectuelle au service des entreprises
- Études empiriques sur l'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME
- Aide-mémoire relatif à la gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des PME
- Outil de diagnostic de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle

Sécuriser votre propriété intellectuelle

- Programme d'aide aux inventeurs de l'OMPI
- Collaboration pilote avec les offices de propriété intellectuelle pour aider les entrepreneurs à déposer des demandes de propriété intellectuelle
- Règlement des litiges et assistance à cet effet

Croître grâce à votre propriété intellectuelle

- Service d'assistance dédié à la propriété intellectuelle à l'intention des entrepreneurs
- Atelier d'une journée sur la propriété intellectuelle
- Ateliers de gestion de la propriété intellectuelle
- Programme de mentorat d'affaires à l'intention des entrepreneurs
- Plateforme des organismes d'appui aux PME

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Mise en œuvre des questions de propriété intellectuelle et développement examinées au sein du CDIP.	RND
	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes	PT, BD, RND
	État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (IPGAP)	Secteur du DG (intersectoriel)
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils législatifs et de politique générale fournis.	PT, BD, CCI, GCP, RND
	Nombre d'États membres et d'offices sous-régionaux et régionaux de propriété intellectuelle qui utilisent les outils et méthodes de l'OMPI pour améliorer leurs écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.	RND
	Nombre de PMA dont le reclassement est prévu grâce au programme d'appui à la reclassification de l'OMPI	RND
	Degré d'adoption des politiques de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine élaborées ou appuyées par l'OMPI.	IE
	Nombre de consultations du site Web de l'Indice mondial de l'innovation.	IE
	Nombre de pays utilisant l'Indice mondial de l'innovation pour élaborer leurs stratégies et leur écosystème d'innovation.	IE
	Sensibilisation des États membres concernés par les séries de données manquantes et obsolètes	IE
	Degré de satisfaction des juges participant au Forum des juges	IE
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de droit des brevets et questions connexes.	PT
	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de marques, dessins ou modèles industriels et indications géographiques.	BD
	État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie d'autonomisation des jeunes en matière de propriété intellectuelle (IP- YES!)	GCP
	Degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI.	CCI, GCP, RND

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
	Niveau d'utilisation des compétences acquises dans les programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI	RND
	Pourcentage de participants ayant suivi avec succès des programmes de formation axée sur les compétences.	RND
	Taux de réussite des participants à des examens axés sur les connaissances et les compétences des cours de perfectionnement.	RND
	Nombre d'instituts de formation à la propriété intellectuelle durables	RND
	Nombre de personnes formées par des instituts de formation à la propriété intellectuelle.	RND
	Nombre de pays ayant mis en œuvre le modèle de données relatives à l'économie de la création	CCI
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Nombre d'organisations de gestion collective de pays en développement et de PMA qui utilisent WIPO Connect.	CCI
	ABC : Nombre de titres accessibles mis à la disposition de personnes ayant des difficultés de lecture de textes imprimés.	CCI
	Nombre de créateurs utilisant la plateforme du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.	CCI
	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de ressources génétiques, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles.	GCP
	Nombre de visiteurs uniques pour les publications, outils et plateformes dans le domaine de l'analyse de la propriété intellectuelle	IE
	Nombre de réseaux de CATI nationaux durables.	IE, RND
	Nombre de réseaux nationaux de CATI ayant atteint le niveau de maturité requis	IE, RND
	Degré de satisfaction des entités de transfert de technologie et d'autres organes à l'égard des services fournis par l'OMPI.	IE, RND
	Nombre de consultations des services en ligne s'adressant aux inventeurs et aux PME, y compris le nombre de téléchargements.	IE, RND
	Nombre d'intermédiaires de PME qui utilisent les documents et les outils de l'OMPI.	IE, RND
	Nombre de PME utilisant les documents ou les outils de l'OMPI, y compris celles qui y accèdent par le biais d'intermédiaires	IE, RND
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle.	Nombre de documents échangés par l'intermédiaire du service DAS de l'OMPI.	IP
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance grâce à la série de modules IPAS.	IP, RND

Fondation : Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative, et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés

Priorités	Budget *(en milliers de francs suisses)*	Secteur
• Promouvoir la réforme et l'efficacité au sein de l'OMPI et en tant que chef de file au sein du système des Nations Unies, en particulier dans les domaines suivants : - gestion axée sur les résultats - gestion financière prudente, gestion des risques et contrôles internes - achats et services de voyage centralisés	23 093	AFM, PT
• Intensifier la transformation numérique durable, notamment en : i) adoptant une approche de fourniture de produits pour les services TIC; ii) améliorant les services de paiement pour les clients payant des frais au niveau mondial; iii) simplifiant les processus dans l'ERP de nouvelle génération; et iv) explorant l'utilisation des technologies de l'IA pour renforcer la prise de décision fondée sur les données	95 595	
• Fournir des services linguistiques efficaces à l'appui du multilinguisme d'une manière rentable en utilisant des technologies de traduction de pointe	20 055	
• Renforcer la cybersécurité, notamment en identifiant les domaines de convergence entre les domaines de la sécurité physique et de la cybersécurité	24 257	
• S'assurer que l'OMPI reste à même de remplir sa mission grâce à l'entretien, la rénovation, la transformation et la modernisation durable des locaux.	32 707	

Priorités	Budget (en milliers de francs suisses)	Secteur
• Mettre en œuvre des initiatives en matière de ressources humaines, conformément à la stratégie pluriannuelle en matière de ressources humaines, en vue de : - Tirer parti de la planification stratégique des effectifs pour aligner les compétences et l'expertise sur la réalisation des objectifs stratégiques - Rationaliser les processus de recrutement, développer les partenariats et les viviers de talents - Renforcer la transformation culturelle de l'OMPI pour favoriser la performance, l'efficacité, la communication ouverte, l'égalité des chances et la collaboration interfonctionnelle - Donner la priorité à l'apprentissage et au développement en mettant l'accent sur le leadership, la gestion des performances et la responsabilité - Accélérer la mise en œuvre de la vision unique en matière de ressources humaines afin de cristalliser l'évolution des fonctions RH vers un partenaire à valeur ajoutée - Mettre en œuvre un cadre de santé et de sécurité au travail pour promouvoir un espace de travail sûr et sain	17 501	AFM (Secteur du Directeur général)
• Initiatives de supervision interne destinées à renforcer l'obligation de rendre compte, l'efficacité des opérations, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes	6 295	AFM (Secteur du Directeur général)

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.	Pourcentage de dépenses effectuées dans le cadre de la coopération avec l'ONU.	AFM
	Degré de satisfaction des États membres et autres parties prenantes concernant les services de traduction et d'interprétation.	PT
	Coût par mot traduit	PT
	% de femmes aux niveaux P-4 à D-2.	Secteur du DG
	Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'OMPI en matière d'inclusion du handicap.	Secteur du DG
	% de conditions fixées par le programme ONU-SWAP atteintes ou dépassées	Secteur du DG
	% par région	Secteur du DG
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables.	Amélioration de la capacité de détection, de réaction et de récupération face aux menaces informatiques, en garantissant une interruption minimale des opérations	AFM
	Amélioration de la prestation de services aux parties prenantes externes (score Apdex)	AFM
	Amélioration de la prestation de services aux parties prenantes internes (score CSAT)	AFM
	La transformation de l'ERP progresse conformément au calendrier de haut niveau approuvé	AFM
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces	Confirmation de la conformité des opérations financières avec les dispositions des conventions et traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	AFM
	Rendement des investissements pour les portefeuilles d'investissement stratégique et de base	AFM
	Avis de supervision interne sur l'adéquation et l'efficacité des principaux contrôles internes de l'OMPI	AFM
	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI	AFM
	Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Secteur du DG
	Nombre de recommandations en matière de supervision acceptées	Secteur du DG

Risques

12. La recherche d'un niveau de risque acceptable est une nécessité fondamentale pour la conduite des activités de l'Organisation et une partie intégrante de la planification et des opérations quotidiennes de l'OMPI, qui lui permet de prendre en considération les facteurs d'incertitude susceptibles d'avoir une incidence sur l'obtention des résultats escomptés et les indicateurs d'exécution. Le niveau de risque acceptable et le mécanisme qui en assure la gouvernance sont exposés dans la déclaration de l'Organisation relative au risque accepté. Les risques

organisationnels suivants sont présents dans tous les secteurs et sont évalués, surveillés et traités tout au long de l'exercice biennal. Notre hiérarchie des risques comprend les principaux risques liés à l'atteinte des résultats attendus identifiés dans ce document, tandis que les systèmes d'entreprise sont utilisés pour suivre les risques au niveau opérationnel. Le tableau ci-dessous présente les risques organisationnels, les réponses aux risques et le risque résiduel cible pour l'exercice biennal.

Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
Le contexte géopolitique, économique, financier ou sanitaire mondial nuit à la prestation des services de l'OMPI aux parties prenantes, aux clients et aux États membres. ***Tolérance au risque moyenne***	Renforcer la surveillance des risques tous azimuts, sous l'égide du Groupe de gestion des risques. L'Organisation renforcera encore sa résilience et son agilité financières et opérationnelles qui lui permettent de s'adapter rapidement à des contextes extérieurs en constante évolution.	Moyenne – conforme au niveau de risque accepté
La confiance dans les cadres de la propriété intellectuelle s'amenuise ou l'engagement des États membres ou parties prenantes diminue, ce qui amoindrit le rôle, la crédibilité ou l'influence de l'OMPI. ***Tolérance au risque moyenne***	Développer les initiatives de sensibilisation ciblant les parties prenantes émergentes, telles que les jeunes, afin de mieux faire comprendre la pertinence et l'importance de la propriété intellectuelle. Favoriser et soutenir activement un environnement propice et efficace pour les délibérations et activités des États membres se rapportant aux aspects des travaux de propriété intellectuelle qui les concernent, en mettant l'accent sur les nouveaux défis en matière de propriété intellectuelle.	Moyenne – conforme au niveau de risque accepté
Une réduction des dépôts dans les activités génératrices de revenus diminue les recettes de l'exercice biennal, menaçant ainsi la viabilité financière de l'Organisation. ***Tolérance au risque moyenne***	Les prévisions trimestrielles glissantes des recettes et de la demande sont analysées par rapport aux projections biennales. Mettre en œuvre une stratégie commerciale ciblée s'appuyant sur le marketing numérique, l'analyse des données et les efforts déployés dans les pays pour accroître l'utilisation des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Accélérer le passage d'une approche axée sur la demande à une approche axée sur le demandeur pour les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, en se concentrant sur l'amélioration de l'expérience de l'utilisateur, la simplification des processus et la fourniture de services à valeur ajoutée.	Moyenne – conforme au niveau de risque accepté
L'OMPI et ses prestataires de services externes sont exposés à des risques découlant de la cybercriminalité ou d'autres violations de la cybersécurité conduisant de manière accidentelle ou malveillante à la destruction, la perte, la modification, la divulgation non autorisée ou l'exposition de données confidentielles ou personnelles transmises, stockées ou traitées d'une manière quelconque par l'Organisation. ***Tolérance au risque faible***	La mise en œuvre continue d'une stratégie globale de sécurité de l'information, prévoyant notamment la sensibilisation, le suivi, la surveillance et le contrôle renforcé des prestataires de services externes, ainsi que la réalisation de tests de sécurité indépendants, permet de répondre aux risques de violation de données.	Faible – conforme au niveau de risque accepté
Les progrès rapides de l'intelligence artificielle (IA) offrent le potentiel d'améliorer les services de l'OMPI. Cependant, ne pas tirer parti des avantages de l'IA en temps voulu pourrait faire manquer des occasions d'améliorer l'efficacité, l'innovation, le soutien et la satisfaction des parties prenantes. ***Tolérance au risque moyenne***	Faciliter le dialogue entre les États membres, les experts et les parties prenantes afin de favoriser une approche équilibrée des questions relatives à l'IA et à la propriété intellectuelle. Étudier l'intégration responsable des outils d'IA dans les services internes et en contact avec la clientèle de l'OMPI afin d'améliorer la prestation et l'expérience des utilisateurs, tout en maintenant la supervision et l'expertise humaines essentielles.	Moyenne – conforme au niveau de risque accepté
Un événement imprévu perturbe la capacité de l'OMPI à mener à bien ses activités essentielles. Une perturbation peut résulter d'une indisponibilité prolongée de ses locaux, de ses systèmes ou de son personnel. ***Tolérance au risque faible***	Le cadre de résilience de l'OMPI englobe les stratégies de préparation et de réponse aux perturbations imprévues. La gouvernance et la responsabilité sont établies par le biais des rôles, des responsabilités et des procédures définis dans les plans de gestion des crises et de continuité des activités de l'Organisation.	Faible – conforme au niveau de risque accepté

Budget 2026-2027 par objet de dépense

13. Le montant estimatif des “Postes” pour l’exercice biennal 2026-2027 représente une augmentation de 8,5 millions de francs suisses, soit de 1,7% par rapport au programme de travail et budget 2024-2025. Le montant estimatif du “Personnel temporaire” représente une augmentation de 5,8 millions de francs suisses, soit de 33,6%.

Tableau 6 : Budget 2026-2027 par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements	Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	494 532	486 072	463 076	8 460	1,7%
Temporaires	23 206	17 373	29 133	5 833	33,6%
Autres dépenses de personnel	3 152	3 152	3 152	-	-
Sous-total, A hors non affecté	**520 890**	**506 597**	**495 362**	**14 294**	**2,8%**
Non affecté (personnel)	4 500	5 571	1 347	1 071)	-19,2%
Total, A	**525 390**	**512 168**	**496 709**	**13 223**	**2,6%**
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l’OMPI					
Stages	1 424	1 089	1 467	335	30,8%
Bourses de l’OMPI	20 875	17 913	20 484	2 962	16,5%
Sous-total	22 299	19 002	21 951	3 297	17,4%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	12 403	10 392	12 135	2 011	19,3%
Voyages de tiers	18 839	18 121	18 537	718	4,0%
Sous-total	31 242	28 513	30 672	2 729	9,6%
Services contractuels					
Conférences	11 835	10 307	11 376	1 528	14,8%
Publications	15	228	514	213)	-93,4%
Services contractuels de personnes	43 910	43 246	47 293	664	1,5%
Autres services contractuels	187 291	180 047	184 019	7 244	4,0%
Sous-total	243 052	233 828	243 202	9 223	3,9%
Charges financières	500	500	644	-	-
Sous-total	500	500	644	-	-
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	49 631	49 847	47 211	216)	-0,4%
Communication	1 828	2 381	1 987	553)	-23,2%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	1 757	1 968	2 780	211)	-10,7%
Services communs du système des Nations Unies	2 030	1 952	1 870	79	4,0%
Sous-total	55 246	56 147	53 848	901)	-1,6%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	968	1 120	2 176	152)	-13,6%
Fournitures	2 442	3 422	3 147	980)	-28,6%
Sous-total	3 410	4 542	5 323	1 133)	-24,9%
Sous-total, B hors non affecté	**355 748**	**342 532**	**355 640**	**13 216**	**3,9%**
Non affecté (autres dépenses)	4 000	2 600	4 952	1 400	53,8%
Total, B	**359 748**	**345 132**	**360 591**	**14 616**	**4,2%**
TOTAL	**885 139**	**857 300**	**857 300**	**27 839**	**3,2%**

Remarque : Le budget 2024-2025 après virements tient compte des virements au 31 janvier 2025.

14. Le montant des “Stages et bourses de l’OMPI” pour 2026-2027 a augmenté de 3,3 millions de francs suisses, soit de 17,4% par rapport au programme de travail et budget 2024-2025. Cela résulte de la croissance continue du programme YEP visant à attirer de jeunes talents et à leur permettre d’acquérir une expérience professionnelle au sein de l’OMPI.

15. Une augmentation des dépenses relatives aux “Voyages, formations et subventions” de 2,7 millions de francs suisses, soit de 9,6% par rapport au programme de travail et budget 2024-2025, peut être observée. Cela reflète, en sus : i) une augmentation générale du coût des voyages; ii) la poursuite du recentrage de la fourniture de l’assistance technique à un large éventail de parties prenantes, notamment par le biais de projets durables ayant un impact; iii) la création du programme de données sur l’économie de la création; iv) la poursuite de l’évolution des prix de l’OMPI; v) l’intensification du soutien aux PME et à leurs institutions de soutien; et vi) la création du programme de formation à la certification du personnel de l’OMPI.

16. Le montant estimatif des “Services contractuels” en 2026-2027 a augmenté de 9,2 millions de francs suisses, soit de 3,9% par rapport au programme de travail et budget 2024-2025. L’augmentation est principalement attribuable aux facteurs suivants : i) renforcement des capacités en matière de cybersécurité; ii) étude sur la rénovation des bâtiments AB; iii) nouveaux partenariats liés à la recherche économique; iv) mise au point d’un outil de diagnostic de la propriété intellectuelle de nouvelle génération pour les PME; v) extension des ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle; vi) nouveau système de gestion des relations avec la clientèle (CRM); vii) développement de la fonction de recherche de listage des séquences dans PATENTSCOPE; viii) nouveau projet d’identifiant mondial; ix) augmentation du coût des tuteurs de l’Académie, des consultants des institutions de formation à la propriété intellectuelle et des fournisseurs de WIPO Connect; x) poursuite du développement de la plateforme de publication numérique; et xi) externalisation partielle des services de voyage centralisés. Cette baisse a été partiellement compensée par une diminution substantielle du coût de la traduction du PCT.

17. Les “Coûts financiers” estimés pour l’exercice biennal 2026-2027 restent stables par rapport au programme de travail et budget 2024-2025.

18. Les “Frais de fonctionnement” pour 2026-2027 sont en légère diminution de 0,9 million de francs suisses, soit de 1,6% par rapport au programme de travail et budget 2024-2025. Cette baisse est principalement due à la diminution des volumes de courrier et des prix de l’électricité.

19. Les coûts estimés pour les “Équipements et fournitures” en 2026-2027 ont diminué de 1,1 million de francs suisses, soit 24,9%, par rapport au programme de travail et de budget 2024-2025, principalement en raison d’une diminution des achats d’équipements, de fournitures et de matériel liés à la sécurité.

Dépenses de personnel

MÉTHODOLOGIE

20. Les dépenses de personnel pour l’exercice biennal 2026-2027 s’élèvent à 525,4 millions de francs suisses. Elles continuent d’être calculées sur la base des coûts réels pour les postes occupés, complétés selon les hypothèses de planification comme indiqué ci-dessous. Pour les postes vacants, un coût standard est appliqué.

21. Les montants réels reposent sur les derniers barèmes disponibles en matière de traitements et de rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et des agents des services généraux, ainsi que sur les données existantes concernant les personnes à charge et sur les politiques et les prestations applicables à tous les autres avantages du personnel.

22. La méthode de calcul comporte plusieurs éléments de coût par niveau de poste, combinés afin d’obtenir une comptabilisation globale des ressources en personnel.

HYPOTHÈSES DE PLANIFICATION

- En ce qui concerne les postes occupés, le calcul des traitements pour 2026-2027 tient compte des barèmes applicables de la CFPI et des avancements d’échelon. Le barème de la CFPI applicable pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et celui de janvier 2025; en ce qui concerne la catégorie des services généraux, le barème appliqué est celui de septembre 2024.
- Le taux de change et le coefficient d’ajustement de poste s’appliquent à compter de février 2025.
- Le taux de change dollar É.-U./franc suisse s’effectue selon un rapport 1:1 pour les rémunérations considérées aux fins de la pension. Le barème de la CFPI en matière de rémunération considérée aux fins de la pension pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur est en vigueur à partir de février 2025. En ce qui concerne la catégorie des services généraux, le barème appliqué est celui de septembre 2024.

- En ce qui concerne les postes occupés, les avantages et les prestations applicables, y compris l'indemnité pour frais d'études et le congé dans les foyers, sont estimés par niveau de poste compte tenu des dernières informations provenant du système de paie.
- Les provisions relatives aux cotisations à l'assurance maladie ont été augmentées pour prendre en compte l'augmentation annuelle de 10% de la prime d'assurance en 2026-2027.
- Aucun poste supplémentaire n'est proposé pour 2026-2027. Le nombre total de postes reste stable à 1 232 comme dans le programme de travail et budget 2024-2025. Dix nouveaux postes temporaires ont été créés afin d'améliorer les services de l'OMPI pour les PME, les CATI, l'analyse des données pour la croissance future, le programme d'économie de la création, l'Académie de l'OMPI, WIPO GREEN, la cybersécurité, les médias sociaux et la formation interne.
- Un taux de vacance de postes global de 5,5% a été appliqué au calcul du coût global des postes afin de tenir compte des départs à la retraite à venir et des délais de recrutement.
- À la suite de l'approbation par les États membres en 2022, une provision de 10% a été constituée au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour les postes de durée déterminée, un taux de provisionnement pour cessation de service de 2% a été appliqué pour les fonctionnaires temporaires, comme en 2024-2025.
- Les autres dépenses de personnel incluent les provisions budgétaires pour l'assurance accidents professionnels (900 000 francs suisses), les contributions à la caisse de retraite fermée (700 000 francs suisses), les frais de justice (400 000 francs suisses) et le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI (1 152 000 francs suisses).
- Les provisions pour les reclassements s'élèvent à 4 millions de francs suisses dans la catégorie "Crédits non affectés (Personnel)" pour la mise en œuvre des changements de grades de postes.
- La provision pour les coûts des heures supplémentaires demeure stable, par rapport à 2024-2025, à 0,5 million de francs suisses, dans le poste "Non alloué (personnel)".

23. Compte tenu des hypothèses de planification présentées ci-dessus, l'augmentation des dépenses de personnel pour 2026-2027 s'élève à 13,2 millions de francs suisses, soit 2,6%, par rapport au programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025. La part des dépenses de personnel prévues dans le budget total est restée stable à 59% en 2026-2027 par rapport à 2024-2025.

Ressources allouées aux activités en faveur du développement et du Plan d'action pour le développement

24. Durant l'exercice biennal 2026-2027, l'Organisation continuera de renforcer la mise en œuvre des activités de l'OMPI axées sur le développement, conformément aux recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement[9] et aux principes consacrés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un aperçu des objectifs de développement durable (ODD) auxquels l'Organisation contribue figure dans l'annexe IX. Les ODD auxquels contribuent les secteurs sont indiqués dans les descriptifs du secteur.

[9] https://www.wipo.int/ip-development/en/agenda/recommendations.html

Fonds d'accélération pour le développement de l'OMPI

Faites passer le développement basé sur la propriété intellectuelle au niveau supérieur

Le **Fonds d'accélération pour le développement** favorisera l'impact de projets ciblés qui permettront aux communautés d'utiliser la propriété intellectuelle comme catalyseur de la transformation sociale et économique. Fort du succès des initiatives de reconstruction en 2024-2025, ce nouveau Fonds propulsera le développement axé sur la propriété intellectuelle à un niveau supérieur en s'appuyant sur les fondements établis dans l'aide au développement pour la propriété intellectuelle afin d'en approfondir l'impact et d'assurer la durabilité à long terme.

Les projets de reconstruction ont apporté un soutien essentiel à la valorisation de la propriété intellectuelle pour la relance économique et le renforcement des capacités. Ils ont renforcé l'éducation à la propriété intellectuelle grâce à des initiatives telles que le projet Uchi CreActivo au Pérou, qui a permis aux enfants Awajún de protéger leur patrimoine culturel tout en encourageant la créativité et l'innovation dès leur plus jeune âge. Dans les secteurs culturels et créatifs, des projets ont aidé les communautés à protéger et à commercialiser leur travail, comme à Trinité-et-Tobago, où la stratégie de propriété intellectuelle pour le carnaval a été élaborée pour préserver les traditions culturelles et créer de nouvelles opportunités économiques pour les artistes et gens du spectacle.

À mesure que le paysage évolue, il devient nécessaire de s'orienter encore davantage vers des interventions plus centrées sur la communauté et axées sur les résultats, favorisant des changements évolutifs.

Le Fonds d'accélération pour le développement favorisera donc cette transformation en veillant à ce que les efforts de renforcement des capacités se traduisent par des avantages tangibles pour les communautés locales. Il soutiendra des initiatives visant à élargir l'accès au marché pour les petits producteurs, à renforcer l'innovation locale, à améliorer la protection de la propriété intellectuelle pour le patrimoine culturel et à doter les entreprises d'outils pour commercialiser leurs idées.

En affinant la sélection des projets et en donnant la priorité à des résultats mesurables, le Fonds d'accélération pour le développement s'appuiera sur les réalisations passées, créant des opportunités durables et à fort impact pour que les communautés intègrent pleinement la propriété intellectuelle dans leurs stratégies de développement et libèrent leur potentiel économique.

25. Les dépenses de développement pour l'exercice biennal 2026-2027 se fondent toujours sur la définition révisée des dépenses de développement approuvée par les États membres à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'OMPI[10]. Les ressources sont qualifiées de "dépenses de développement" lorsqu'elles sont utilisées pour financer les activités axées sur le développement de l'OMPI aux pays en développement, aux PMA et aux pays dont les économies sont en transition sans que des ressources équivalentes soient mises à la disposition des pays développés.

26. La part totale du budget de l'exercice biennal 2026-2027 consacrée au développement s'élève à 207 millions de francs suisses, soit 23,4%. Les renseignements détaillés concernant les dépenses de développement par programme en 2026-2027 figurent dans le tableau 7 ci-après. Les dépenses de développement par secteur pour 2026-2027 par rapport à 2024-2025 et une répartition des dépenses de développement pour 2026-2027 par résultat attendu et par secteur sont incluses à l'annexe XI. Un montant total de 4,5 millions de francs suisses a été spécialement affecté à la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement dans le budget 2026-2027 (voir le tableau 8 ci-dessous).

Tableau 7 : Dépenses de développement en 2026-2027

(en milliers de francs suisses)

Secteur	Budget proposé pour 2026-2027		
	Budget	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement
Brevets et technologie	14 308	-	14 308
Marques et dessins et modèles	14 101	380	14 481
Droit d'auteur et industries de la création	20 894	835	21 729
Développement régional et national	79 087	2 036	81 123
Infrastructure et plateformes	18 840	50	18 890
Enjeux et partenariats mondiaux	19 769	705	20 474
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation	34 965	530	35 495
Administration, finances et gestion	535	-	535
TOTAL	**202 498**	**4 536**	**207 034**
Dépenses de développement en pourcentage du budget total			**23,4%**
Fonds fiduciaires [1]	41 142		

[1] Estimation du montant disponible pour le programme pendant l'exercice biennal 2026-2027.

[10] La définition révisée relative aux dépenses de développement est disponible dans le document A/55/4.

Tableau 8 : Projets du Plan d'action pour le développement en 2026-2027

(en milliers de francs suisses)

Projets	Secteur	Budget proposé pour 2026-2027
Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle	RND	230
Projet relatif à la propriété intellectuelle et au tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : Promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle – Phase II	BD	380
Élaboration de stratégies et d'outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur sur le marché numérique africain	GCP	330
Exploration de textes et de données à l'appui de la recherche et de l'innovation dans les universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique	CCI	255
Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d'innover pour un avenir meilleur	RND	290
Collaboration en matière de propriété intellectuelle et d'innovation en tant que fondement du transfert de technologie et de la mise sur le marché des résultats de la recherche	IE	350
Droit d'auteur et distribution de contenu dans l'environnement numérique – Phase II	CCI	285
Projet relatif à la propriété intellectuelle et libération du potentiel des indications géographiques non agricoles pour l'autonomisation des communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux	RND	450
Le renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise	IP	50
Renforcement des capacités de formation à la propriété intellectuelle des établissements universitaires artistiques et créatifs afin de favoriser la créativité	RND	185
Maintenir et renforcer le rôle des marques collectives en tant que moteur du développement économique, culturel et social au moyen d'une approche globale du développement	RND	180
Mise en œuvre de services de règlement extrajudiciaire des litiges au sein des bureaux du droit d'auteur	IE	180
Création d'un centre de ressources et de prospective pour les stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'OMPI	RND	210
Renforcement des compétences et mise à l'honneur des examinateurs en propriété intellectuelle par l'Arabie saoudite	RND	75
Donner aux jeunes musiciens lusophones les moyens de vivre de leur musique à l'ère du streaming musical	CCI	295
Élaboration de stratégies et d'outils de lutte contre le commerce transfrontière de marchandises de marque contrefaites dans les pays en développement[1]	GCP	375
Promotion du développement du tourisme festivalier au moyen de la propriété intellectuelle – Proposition de projet présentée par l'État plurinational de Bolivie[1]	RND	416
Total		**4 536**

[1] Sous réserve de l'approbation du CDIP. Sur la base de l'hypothèse que le calendrier de mise en œuvre est 2026-2027.

II. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS – PAR SECTEUR

Brevets et technologie

Stratégies de mise en œuvre

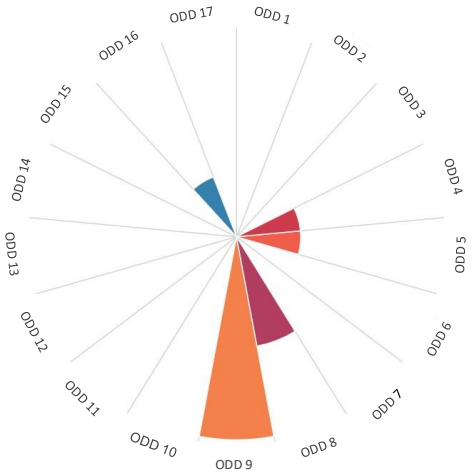

Contribution du Secteur des brevets et de la technologie aux ODD

Le secteur des brevets et de la technologie abrite non seulement l'équipe chargée d'administrer le traité de coopération en matière de brevets (PCT) et est le dépositaire de l'expertise en matière de brevets et des données du PCT à l'OMPI, mais il s'occupe également d'un large éventail de questions de propriété intellectuelle liées à la technologie, telles que les secrets commerciaux et les Brevets essentiels à une norme (BEN).

La technologie a été et continuera d'être un moteur essentiel de l'innovation. Cependant, comme de plus en plus de pays, à différents niveaux de développement, se concentrent sur la technologie et l'innovation dans le cadre de leur croissance et de leur développement, nous avons constaté une demande croissante de conseils d'experts pour développer l'expertise en matière de brevets, mettre en place des lois sur la propriété intellectuelle et des politiques qui soutiennent l'utilisation de la technologie pour la croissance. Dans le même temps, nous avons également constaté une demande croissante de la part de nos clients qui utilisent le PCT pour protéger leur propriété intellectuelle, ce qui permet aux entreprises et aux entrepreneurs de faire circuler leurs produits et leurs idées au-delà des frontières.
Ainsi, au cours de l'exercice biennal 2026-2027, nous intensifierons nos travaux dans plusieurs domaines.
Tout d'abord, nous nous attacherons à rendre le traité de coopération en matière de brevets (PCT) encore plus efficient, efficace et orienté vers la clientèle, afin de continuer à apporter une forte valeur ajoutée à nos clients *(résultats escomptés 3.1 et 3.2*). Malgré les difficultés économiques et la baisse des dépenses de R-D, les dépôts internationaux de brevets ont augmenté de 0,5% en 2024, inversant la baisse marginale enregistrée en 2023 et ouvrant la voie à une nouvelle croissance au cours de l'exercice biennal. Les secteurs axés sur l'innovation, tels que les technologies numériques, les batteries électriques et les progrès dans le domaine de la santé, devraient continuer à connaître une forte croissance en ce qui concerne les dépôts selon le PCT.

L'une des transformations clés est notre ambition de nous rapprocher des clients et des utilisateurs par le biais d'initiatives de marketing et de sensibilisation plus fortes, ainsi que par la transformation de l'expérience client. Ce parcours a débuté lors de l'exercice biennal 2024-2025, lorsque nous sommes passés d'un processus axé sur les candidatures à une approche centrée sur les candidats. En améliorant l'expérience client, en rationalisant les processus et en adoptant la numérisation, nous visons à créer un registre plus souple et plus réactif, ce qui est essentiel pour maintenir la solide position financière de l'OMPI et offrir une plus grande valeur à nos utilisateurs. En outre, la sécurité et la confidentialité resteront des priorités absolues, garantissant la confiance dans les services que nous offrons.

Deuxièmement, le Secteur aidera les États membres à renforcer le système international des brevets. Nous continuerons à fournir des services de secrétariat neutres, actifs et professionnels au Comité permanent du droit des brevets (SCP), en aidant les États membres à fixer l'ordre du jour et à obtenir les résultats qu'ils souhaitent *(résultat escompté 2.1*). La technologie n'est pas figée. Le Secteur des brevets et de la technologie continuera donc à collaborer avec l'ensemble de l'OMPI pour réunir les parties prenantes afin d'examiner les nouveaux défis et les nouvelles possibilités découlant des tendances technologiques, culturelles, sociales et économiques, en accordant une attention particulière à l'interaction entre les brevets et la normalisation, la santé mondiale, l'intelligence artificielle et la protection des secrets commerciaux, ainsi que d'autres droits de propriété intellectuelle liés à la technologie *(résultat escompté 2.2).*

Troisièmement, le Secteur des brevets et de la technologie continuera d'aider les États membres à utiliser efficacement les brevets et les autres formes de propriété intellectuelle liées à la technologie en fournissant aux autorités des États membres des conseils législatifs et politiques adaptés et judicieux. Il améliorera également ses initiatives de sensibilisation, de soutien, de formation et de renforcement des capacités à l'intention des offices de propriété intellectuelle et d'autres parties prenantes en tirant parti de son expertise et de ses réseaux mondiaux *(résultats escomptés 4.1, 4.2 et 4.3).*

Quatrièmement, le Secteur continuera à travailler avec les femmes et les jeunes filles, en leur offrant une passerelle vers la propriété intellectuelle afin de favoriser l'innovation et la créativité, de renforcer leur autonomie économique et de soutenir leur accès au domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques et à l'écosystème

de l'innovation au sens large. Dans le cadre de l'IPGAP, le premier Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (IPGAP), nous avons lancé une base de données de politiques et d'initiatives mondiales soutenant les femmes et la propriété intellectuelle en 2024. Ces initiatives ont été renforcées par la première réunion de recherche mondiale de l'OMPI, qui a rassemblé plus de 130 participants de 41 pays pour examiner les obstacles à la participation des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Au cours du prochain exercice biennal, l'équipe s'efforcera de développer de nouveaux partenariats et de renforcer les collaborations existantes afin de créer des opportunités de mise en réseau supplémentaires et précieuses pour les femmes et de veiller à ce que les besoins et les intérêts des États membres et des parties prenantes soient effectivement satisfaits *(résultat escompté 4.1).*

Cinquièmement, en tant qu'institution au service d'un public mondial, le soutien au multilinguisme est essentiel à la réalisation de la mission stratégique et des résultats de l'OMPI. Nous nous engageons à le faire de manière efficace. Ces dernières années, nous avons réalisé des millions d'économies grâce à de nouvelles méthodes de travail. Nous poursuivrons notre approche de la transformation de nos processus opérationnels internes et de l'utilisation de la technologie afin de réaliser des gains d'efficacité tout en maintenant la touche humaine dans les traductions, l'interprétation et les autres services linguistiques *(résultat escompté 5.1*).

Droit des brevets et de la technologie

Au cours de l'exercice biennal 2026-2027, le Secteur aidera les États membres à faire progresser le système international des brevets en fournissant des services de secrétariat au SCP, notamment en préparant les documents demandés et en organisant des activités de mobilisation. Il facilitera le dialogue entre les États membres et les autres parties prenantes, en tenant compte de l'évolution du contexte technologique, économique et social du droit et de la politique des brevets.

Le Secteur poursuivra ses activités en fournissant en temps utile aux États membres et à leurs parties prenantes des informations juridiques et pratiques sur les questions relatives au droit international des brevets. Grâce à des informations juridiques et pratiques ciblées, des séances de connaissances seront dispensées concernant la Convention de Paris, le Traité de Budapest et le Traité sur le droit des brevets. Le Secteur des brevets et de la technologie soutiendra fermement les États membres intéressés tout au long du processus d'adhésion à l'un ou l'autre de ces traités, et par la suite, pour s'assurer que les traités profitent à ceux qui sont sur le terrain.

Les États membres continueront à bénéficier d'une assistance législative et politique spécialisée et personnalisée en matière de droit des brevets et d'autres questions de propriété intellectuelle liées à l'innovation technologique, en coordination avec d'autres secteurs de l'OMPI. Cette assistance sera fournie dans le cadre de dialogues structurés et itératifs qui reflètent les priorités et les besoins des États membres, y compris les différents niveaux de développement.

Le Secteur soutiendra également les questions de propriété intellectuelle liées à la technologie, y compris les secrets commerciaux et la protection des informations confidentielles, en fournissant des documents, des formations et des analyses thématiques, en se concentrant sur la manière dont ces systèmes soutiennent l'innovation et le transfert de connaissances. En outre, nous avons constaté un intérêt accru pour les questions relatives aux BEN. Le Secteur mettra en œuvre les initiatives stratégiques de l'OMPI dans ce domaine conformément à la stratégie de l'OMPI en matière de Brevets essentiels à une norme pour 2024-2026, en étroite coordination avec d'autres secteurs, et maintiendra un engagement actif avec les États membres et les parties prenantes externes.

Traité de coopération en matière de brevets

Au cours du prochain exercice biennal, le PCT se concentrera sur l'amélioration de la sensibilisation, de l'accessibilité et de l'expérience utilisateur. Les initiatives clés comprendront des stratégies de marketing fortement améliorées, des mécanismes systématiques de retour d'information de la part des utilisateurs, des formations sur mesure pour les groupes sous-représentés et des améliorations de l'efficacité opérationnelle, le tout étayé par une approche centrée sur le client.

La sensibilisation sera une priorité absolue. L'objectif est de mieux faire connaître le PCT et de le rendre plus accessible, en montrant comment il simplifie la procédure de demande de brevet et favorise l'innovation à l'échelle mondiale. Pour ce faire, le Secteur des brevets et de la technologie collaborera avec la section de l'expérience client de l'OMPI afin d'élaborer une stratégie de marketing ciblée mettant en valeur tous les avantages de nos services de propriété intellectuelle.

S'agissant de l'administration du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le Secteur continuera à explorer de nouveaux moyens d'améliorer le Système PCT tout en appliquant des mesures spécifiques approuvées par les États membres. Les améliorations apportées aux fonctionnalités existantes seront axées sur l'efficacité et garantiront une harmonisation efficace du traitement de la phase internationale avec celui de la phase nationale. La coopération entre les offices, les administrations internationales et le Bureau international (BI) sera renforcée afin de maximiser les avantages des outils, des services et de l'échange de données par voie électronique.

Le PCT aidera également les administrations internationales à améliorer la qualité et la rapidité de leur travail, notamment en élaborant des indicateurs de qualité. En outre, le Secteur développera et soutiendra les services de traitement et d'échange de données du Bureau international, des offices récepteurs et des administrations chargées de la recherche internationale, garantissant ainsi des résultats rapides, précis, de haute qualité et cohérents grâce à des outils standard. Le Secteur s'efforcera également d'améliorer l'assistance technique pour l'examen en phase nationale en créant des activités de formation sur mesure pour les offices des PMA, des pays en développement et des pays en transition afin qu'ils puissent utiliser les produits d'examen issus d'autres phases nationales.

Un service à la clientèle et une expérience utilisateur de grande qualité resteront des éléments essentiels du PCT pour la croissance future du Système, en veillant à ce que les parties prenantes bénéficient d'un soutien et de conseils exceptionnels tout au long de la procédure de dépôt d'une demande de brevet. Conformément à son engagement en faveur de l'amélioration continue de la qualité, le Secteur sollicitera les commentaires des utilisateurs et des parties prenantes par le biais d'enquêtes et d'initiatives de sensibilisation afin d'améliorer l'efficacité et l'expérience client. Une formation complète et adaptée, intégrant le PCT à d'autres services de propriété intellectuelle, sera proposée aux utilisateurs et aux utilisateurs potentiels, en mettant l'accent sur des groupes tels que les femmes, les PME, les start-ups, les universités et les jeunes.

Les opérations du PCT continueront d'évoluer d'une approche centrée sur l'application vers une approche centrée sur le client, en maintenant des services PCT de haute qualité tout en offrant une valeur accrue aux utilisateurs. Cette transformation vise à améliorer la productivité et l'efficacité de manière rentable. Afin d'améliorer la productivité et la qualité de service des opérations du PCT, des investissements dans le développement d'un système d'opérations du PCT intelligent continueront d'être entrepris, simplifiant les processus et renforçant les compétences en matière de gestion.

Parallèlement à ces transformations, le Secteur continuera à adapter les compétences de son personnel à l'évolution des besoins linguistiques et géographiques ainsi qu'aux progrès technologiques. La promotion du changement culturel, l'amélioration des compétences du personnel, la mise à disposition des ressources adéquates et la garantie d'un approvisionnement régulier en personnel qualifié restent des priorités essentielles, indispensables à la réalisation du programme de travail du Secteur.

Division de la traduction et Division linguistique

Le multilinguisme est un élément essentiel du travail de l'OMPI en tant qu'institution au service du monde. Pour fournir des services multilingues, le Secteur continuera à exploiter les technologies basées sur l'IA, à adopter de nouvelles technologies et à développer des services dans différentes langues. Les économies de coûts resteront une priorité grâce à des mesures telles que la post-édition des traductions automatiques et la rationalisation des achats.

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la politique linguistique révisée adoptée par les États membres en 2021. La traduction automatique neuronale a été intégrée dans le processus de traduction conformément aux stratégies personnalisées basées sur : i) le public cible; ii) les moyens de diffusion de la communication; et iii) l'impact attendu.

De nouveaux services sont également développés pour conserver les données de traitement dans des formats neutres sur le plan linguistique, ce qui permet d'offrir une gamme croissante de services administratifs dans n'importe laquelle des 10 langues de publication du PCT et de comprendre facilement les résultats dans les autres langues. Lorsque la traduction est nécessaire, en particulier pour les résumés et les rapports de recherche, elle vise à tirer parti des technologies avancées pour obtenir des résultats de haute qualité tout en préservant la confidentialité.

Pour garantir des services d'interprétation professionnels et de qualité, la stratégie continue de s'appuyer sur une planification précise et une bonne compréhension de la portée et des exigences de chaque réunion et événement multilingue. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat continuera à bénéficier du nouveau système de gestion de l'interprétation, qui facilitera le recrutement d'interprètes expérimentés tout en réduisant les risques liés à la complexité de la gestion des services d'interprétation simultanée à distance des plateformes de conférence hybrides et virtuelles.

La collaboration entre les divisions du Secteur pour optimiser les données, améliorer les compétences du personnel et garantir un apport régulier de personnel qualifié restent des priorités essentielles.

Recommandations du Plan d'action pour le développement

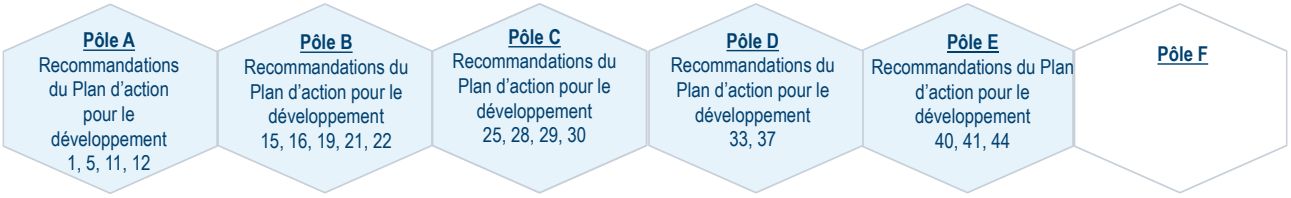

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier			
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI ***Tolérance au risque moyenne***	Diminution du nombre de dépôts de demandes selon le PCT, en termes absolus ou par rapport aux demandes déposées en vertu de la Convention de Paris.	Amélioration continue des services fournis dans la phase internationale selon le PCT et promotion du Système auprès des utilisateurs actuels et potentiels.	Moyenne – conformément au niveau de risque accepté
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI ***Tolérance au risque faible***	Baisse de la qualité des résultats des travaux du PCT au niveau international.	Encouragement continu de l'assurance des processus et de la qualité. Améliorations dans les offices nationaux, en particulier ceux qui agissent en tant qu'autorités internationales du PCT, et renforcement continu des procédures de contrôle de la qualité au Bureau international.	Faible – conformément au niveau de risque accepté

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle			
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	Progrès dans la mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du comité	Le SCP a mis en œuvre l'intégralité de son programme de travail conformément à l'ordre du jour arrêté pour sa trente-sixième session.	Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du SCP
Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier			
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	Taux de dépôt	2024 : 273 900 demandes internationales	2026 : 279 100 2027 : 281 000
	Degré de satisfaction des offices concernant les activités mondiales de coopération et d'assistance de l'OMPI mises en œuvre par le Bureau international	Activités de coopération : 98% (enquête menée en 2022-2023)	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
		Activités liées à l'examen des demandes de brevet : 98% (enquête menée en 2022-2023)	≥ 95% satisfaits ou très satisfaits
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI à l'égard des services du Bureau international	87% (enquête menée en 2022-2023)	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
	Délai de réponse du client	% de réponses données aux clients dans le cadre des objectifs de l'accord de niveau de service (SLA) (à déterminer)	≥ 85% de conformité avec les objectifs de l'accord de niveau de service
	Coût unitaire	Demande selon le PCT : 565 francs suisses	Demande selon le PCT : 563 francs suisses
	Indicateur de qualité agrégé en matière d'examen de forme	99,2%	À déterminer

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable			
4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes	4	6 projets en 2026-2027
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils législatifs et de politique générale fournis.	Droit des brevets et de la technologie : 98%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de droit des brevets et questions connexes.	Droit des brevets et de la technologie : 92%	≥ 95% satisfaits ou très satisfaits
Fondation : Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés			
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.	Degré de satisfaction des États membres et autres parties prenantes concernant les services de traduction et d'interprétation.	95%	Maintenir le taux de satisfaction
	Coût par mot traduit	0,48 franc suisse	<0,40 franc suisse

Ressources

Brevets et technologie : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements	Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	141 542	126 744	131 059	14 798	12%
Temporaires	2 380	1 385	4 758	996	72%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	**143 922**	**128 128**	**135 818**	**15 794**	**12%**
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	4 494	3 767	3 850	727	19%
Sous-total	4 494	3 767	3 850	727	19%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	1 730	1 456	1 480	274	19%
Voyages de tiers	3 200	3 267	3 261	67)	-2%
Sous-total	4 930	4 723	4 741	207	4%
Services contractuels					
Conférences	1 895	923	1 708	972	+100%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	13 082	9 483	14 986	3 599	38%
Autres services contractuels	58 046	66 372	61 810	8 327)	-13%
Sous-total	73 023	76 778	78 503	3 755)	-5%
Charges financières	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	727	448	708	278	62%
Communication	10	10	10	-	0%
Représentation et autres frais de fonctionnement	-	106	106	106)	-100%
Services communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	737	565	825	172	30%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	70	75	75	5)	-6%
Sous-total	70	75	75	5)	-6%
Total B	**83 253**	**85 907**	**87 993**	**2 654)**	**-3%**
TOTAL	**227 175**	**214 036**	**223 811**	**13 140**	**6%**

Brevets et technologie : Ressources par résultat

(en milliers de francs suisses)

	Résultats escomptés	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements
2.1	Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	2 310	2 063	2 063
2.2	L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité	4 333	4 298	4 181
3.1	Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	4 047	3 034	3 413
3.2	Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	181 659	193 975	179 164
4.1	Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	4 954	4 052	4 387
4.2	Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	2 025	2 785	2 721
4.3	Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	6 378	3 830	5 652
5.1	Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante	16 383	-	16 487
5.2	Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	4 278	-	4 158
5.3	Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces.	807	-	1 585
	Total	**227 175**	**214 036**	**223 811**

Marques et dessins et modèles

Stratégies de mise en œuvre

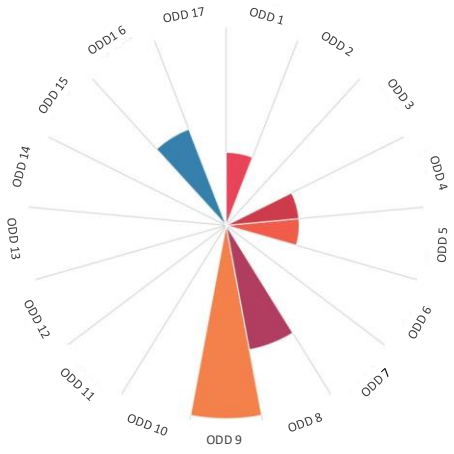

Contribution du Secteur des marques et des dessins et modèles aux ODD

Les marques et les dessins et modèles sont étroitement liés à la commercialisation des produits et des services. En tant que tels, ils sont essentiels à la conquête de parts de marché et à la réussite de l'entreprise. Plus généralement, ces types de propriété intellectuelle sont facilement accessibles aux entreprises de toutes tailles, y compris les start-ups et les PME, ce qui rend le système d'enregistrement de la propriété intellectuelle accessible à ceux qui, autrement, ne pourraient pas participer à son utilisation pour soutenir la croissance et le développement.

Les marques restent la forme de droits de propriété intellectuelle la plus fréquemment enregistrée, tandis que la valeur des dessins et des indications géographiques est de plus en plus reconnue. L'année 2024 a été marquée par un retour à la croissance de l'activité de dépôt de marques au niveau mondial dans le cadre du système de Madrid, les demandes ayant augmenté de 1,2% par rapport à 2023. L'activité de dépôt de dessins ou modèles industriels en vertu de l'Arrangement de La Haye a continué d'afficher une forte croissance en 2024, augmentant de 10,3% par rapport à 2023 pour atteindre un niveau record. Dans le même temps, les indications géographiques continuent de démontrer leur potentiel en tant que catalyseurs du développement collectif et durable, en particulier dans les pays en développement.

Compte tenu du rôle clé des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, qui apportent une valeur ajoutée aux entreprises du monde entier, l'accent sera mis, au cours du prochain exercice biennal, sur l'encouragement d'un plus grand nombre de dépôts dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye, grâce à des méthodes de commercialisation efficaces, à des services à la clientèle de premier ordre et à de nouveaux perfectionnements de l'expérience des utilisateurs.

Le Secteur des marques et des dessins et modèles a la responsabilité de plusieurs aspects de l'activité de l'OMPI.

Premièrement, le Secteur continuera à faciliter l'élaboration de cadres de travail normatifs internationaux, équilibrés et efficaces, dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. La conclusion et l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles en novembre 2024, l'exemple le plus récent d'un résultat multilatéral réussi dans ce domaine d'activité, constituent une avancée décisive, car elles permettent de mettre en place un cadre mondial de protection des dessins et modèles qui rendra la protection plus facile, plus rapide et plus abordable pour les créateurs du monde entier *(résultat escompté 2.1*).

Deuxièmement, nous fournissons des services essentiels de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale pour la protection internationale des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques via les systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne (*résultats escomptés 3.1 et 3.2*).

Troisièmement, le Secteur continuera à fournir des conseils législatifs et politiques adaptés aux États membres et aux offices nationaux de propriété intellectuelle, en s'appuyant sur les réalisations de l'exercice biennal précédent, au cours duquel les États membres ont été soutenus dans leurs demandes spécifiques de conseils sur la législation en matière de marques, de dessins et modèles industriels et d'indications géographiques *(résultat escompté 4.2).* Nous compléterons cette action par des activités de sensibilisation et de soutien des utilisateurs, ainsi que par des projets de formation, de renforcement des capacités et d'assistance technique pour les pays à tous les stades de développement, y compris les pays en développement et les PMA *(résultats escomptés 4.1 et 4.3).*

Droit des marques et des dessins et modèles

Au cours de l'exercice biennal 2026-2027, le Secteur des marques et des dessins et modèles continuera d'aider les États membres à débattre de l'élaboration d'un cadre normatif international équilibré et efficace pour le droit et la politique des marques, des dessins et modèles et des indications géographiques. À cette fin, nous rassemblerons la communauté internationale pour aborder de manière proactive les nouveaux enjeux et défis politiques mondiaux liés aux marques et aux dessins et modèles.

Nous mettrons également en œuvre des projets axés sur l'impact au niveau d'un ou de plusieurs États membres afin d'accroître les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle et d'offrir des avantages tangibles à un large éventail de parties prenantes, y compris les femmes, les PME et d'autres. Au cours de l'exercice biennal, nous nous concentrerons sur les priorités suivantes :

- Promouvoir la ratification du Traité de Riyad par les États membres en vue de son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. Les activités de sensibilisation viseront à mettre les législations nationales et régionales des États membres en conformité avec le RDLT, dans l'intérêt des concepteurs et de la communauté des utilisateurs (résultat escompté 2.1).

- Organiser des sessions régulières du SCT et développer des travaux internes aux sessions pour faciliter un échange ouvert sur des sujets saillants relatifs au droit et à la politique des marques et des dessins et modèles (résultat escompté 2.1).

- Organiser, en collaboration avec un État membre intéressé, une édition du *Colloque mondial de l'OMPI sur les indications géographiques.* Nous continuerons à explorer les possibilités de travailler avec les États membres intéressés sur différentes méthodes de protection des produits du patrimoine, par exemple au moyen d'un système *sui generis* ou du système des marques, contribuant ainsi à la mise en place d'un écosystème de la propriété intellectuelle équilibré et efficace dans les États membres (résultat escompté 4.3).

- Élargir la portée géographique du Traité de Singapour sur le droit des marques pour renforcer le cadre juridique international et simplifier davantage les procédures d'enregistrement des marques (résultat escompté 2.1).

- Continuer d'appuyer les discussions en cours sur l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans les systèmes d'enregistrement internationaux, sans préjudice du résultat.

En ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales, le secteur continuera d'assurer l'administration efficace des procédures de communication de la Convention de Paris au titre de l'article 6*ter* et de développer activement les capacités de front-office et de back-office de la base de données Express de l'article 6*ter* afin d'améliorer la productivité et la qualité du service (résultat escompté 3.1).

Système de Madrid

Au cours du prochain exercice biennal, nous continuerons de répondre aux besoins des entreprises et des entrepreneurs grâce à un système de Madrid pratique et rentable. Plus précisément, nous allons :

- développer l'adoption mondiale du système de Madrid grâce à une approche marketing améliorée. Cela impliquera une collaboration plus étroite avec le PCT et le système de La Haye, l'adaptation des activités de sensibilisation aux différents segments de clientèle sur la base d'une étude de marché et d'une analyse des données détaillées, et la réalisation de campagnes et d'activités ciblées, y compris des initiatives numériques (résultat escompté 3.1).

- Tirer parti des nouvelles technologies, y compris l'IA, pour toutes les facettes des activités du Service d'enregistrement de Madrid, afin de modifier les processus opérationnels existants et de maximiser l'efficacité, en particulier dans la deuxième phase du nouveau projet de plateforme informatique du système de Madrid (résultat escompté 3.2).

- Améliorer l'expérience des clients du système de Madrid au sein du Bureau international dans le cadre d'une stratégie organisationnelle plus large (résultats escomptés 3.1 et 3.2) :

  - faire évoluer les valeurs du Service d'enregistrement de Madrid en l'axant davantage sur le client, en améliorant la gestion des comptes clés, en renforçant la clarté des notifications et en optimisant les lignes d'assistance à la clientèle;

  - aider les utilisateurs à passer à la nouvelle plateforme en ligne intégrée eMadrid, dont le déploiement est prévu pour 2025;

  - simplifier les pratiques de classement en étroite collaboration avec les offices membres.

- Renforcer la collaboration avec les offices d'origine et les parties contractantes désignées afin de garantir une expérience utilisateur transparente, du dépôt à la délivrance (résultat escompté 3.1).

- Simplifier et pérenniser le cadre juridique du système de Madrid en partenariat avec les offices membres. Cela comprendra des discussions lors des réunions annuelles du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid pour l'enregistrement international des marques et de la table ronde du Groupe de travail de Madrid (résultats escomptés 3.1 et 3.2).

- Promouvoir l'augmentation du nombre de membres en encourageant et en soutenant l'adhésion des États qui ont exprimé le souhait de rejoindre le système de Madrid (résultat escompté 3.1).

Système de La Haye

Maintenant que le système de La Haye est régi par un seul acte, à savoir le dernier Acte de Genève de 1999, l'accent sera mis, au cours du prochain exercice biennal, sur le renforcement du registre de La Haye et sur l'extension du système de La Haye pour en faire un système véritablement mondial. Plus précisément, nous :

- Favoriser l'adaptation du cadre juridique à l'évolution des besoins des utilisateurs dans un monde de plus en plus numérisé, grâce aux réunions annuelles du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye (résultats escomptés 3.1 et 3.2).

- Promouvoir activement le système afin d'accroître sa couverture géographique grâce à un soutien dédié aux parties contractantes potentielles et à leurs offices (résultat escompté 3.1).

- Accroître l'usage mondial du système de La Haye grâce à une approche marketing plus systématique, en collaboration plus étroite avec les zones de Madrid et du PCT, adaptée aux différents profils de clients et fondée sur des études de marché, des analyses de données et la mise en œuvre de campagnes et d'activités ciblées, y compris au format numérique (résultat escompté 3.1).

- Améliorer la convivialité du système en élaborant, à l'intention des déposants, des supports d'information et d'orientation prenant en considération les effets d'une extension du système (résultats escomptés 3.1 et 3.2).

- Dans le cadre d'une stratégie à l'échelle de l'Organisation, transformer l'expérience client de La Haye au BI en innovant et en améliorant les services de La Haye fournis aux utilisateurs et aux offices (résultats escomptés 3.1 et 3.2).

- Continuer d'investir dans une structure administrative optimale et dans la mise au point de solutions informatiques afin de garantir des services conformes à l'état de la technique aux utilisateurs et aux offices des membres (résultat escompté 3.2).

Système de Lisbonne

L'expansion du système de Lisbonne devrait se poursuivre au cours du prochain exercice biennal. Pour ce faire, il faudra soutenir les parties contractantes potentielles, leurs autorités compétentes et les utilisateurs potentiels du système. Il faudra également soutenir d'autres options pour la protection des indications géographiques, telles que le système *sui generis* ou le système des marques.

Dans ce contexte, et afin de tirer parti de l'intérêt mondial croissant pour une solution rentable d'enregistrement international des appellations d'origine et des indications géographiques, notre travail au sein du registre de Lisbonne visera à :

- Accroître l'utilisation et la couverture géographique du système de Lisbonne, en apportant un soutien spécifique aux parties contractantes potentielles, à leurs autorités compétentes et aux utilisateurs potentiels, en coordination avec d'autres domaines de l'OMPI (résultat escompté 3.1).

- Fournir une assistance juridique et technique équilibrée et axée sur la demande ainsi qu'un renforcement des capacités aux États membres de l'OMPI et aux organisations intergouvernementales (OIG), en particulier aux producteurs locaux et aux communautés des pays en développement et des PMA, souhaitant adhérer au système de Lisbonne et l'utiliser, en coordination avec d'autres initiatives de l'OMPI (résultat escompté 3.1).

- Poursuivre le processus de modernisation et de simplification du cadre réglementaire du système de Lisbonne ainsi que de son environnement informatique, et accroître l'intérêt et l'utilisation du système, notamment par le biais de sessions du Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne et de la table ronde du Groupe de travail de Lisbonne (résultats escomptés 3.1 et 3.2).

- Continuer à investir dans le développement de solutions informatiques pour le registre de Lisbonne afin d'améliorer l'efficacité et de promouvoir une plus grande utilisation de la plateforme informatique e-Lisbon (résultat escompté 3.2) afin d'améliorer la convivialité grâce à des services d'assistance à la clientèle réactifs, à la formation et au développement d'informations complètes pour les autorités compétentes et les utilisateurs (résultat escompté 3.2).

Recommandations du Plan d'action pour le développement

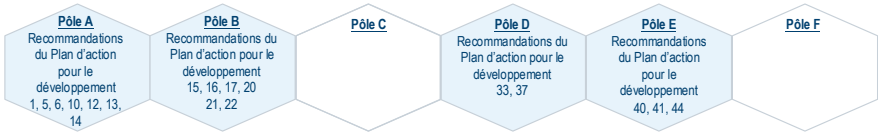

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
r stratégique n° 3	*Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier*		
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI ***Tolérance au risque moyenne***	Les systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne risquent de ne pas pouvoir développer pleinement leur potentiel pendant l'exercice biennal en termes de couverture géographique, d'utilisation par des déposants potentiels et de services fournis par le Bureau international.	Prendre des mesures en amont en faveur de tout pays intéressé par une adhésion aux systèmes, redéfinir les activités promotionnelles et de marketing, pour définir et promouvoir ces systèmes, s'attacher davantage à obtenir des retours des clients, à numériser et à simplifier les processus et les services du Bureau international.	Moyenne – conformément au niveau de risque accepté

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle			
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	Progrès dans la mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du comité	Le SCP a mis en œuvre son programme de travail conformément à l'ordre du jour arrêté pour sa quarante-septième session	Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du SCT
	Entrée en vigueur du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles	0 accession/ratification (fin 2024)	5 nouvelles adhésions/ratifications en 2026/27 (sur les 15 requises)
Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier			
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	Nombre total de membres.	Système de Madrid : 115 parties contractantes	Système de Madrid : 4 parties contractantes supplémentaires (2 par an)
		Système de La Haye : 75 parties contractantes à l'Acte de Genève (1999); 34 parties contractantes à l'Acte de La Haye (1960)	Système de La Haye : 5 parties contractantes supplémentaires à l'Acte de Genève (1999); aucune partie contractante supplémentaire à l'Acte de La Haye (1960)
		Système de Lisbonne : 25 parties contractantes à l'Acte de Genève (2015); 30 parties contractantes aux Actes (1958 et 1967) de l'Arrangement de Lisbonne	Système de Lisbonne : 6 parties contractantes supplémentaires à l'Acte de Genève (2015); aucun membre supplémentaire aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967)
	Nombre de dépôts	Demandes selon le système de Madrid : 65 000 (préliminaire)	Demandes selon le système de Madrid : 2026 : 69 100 2027 : 70 600
		Demandes selon le système de La Haye : 9 454	Demandes selon le système de La Haye : 2026 : 10 490 2027 : 11 090
		Demandes internationales selon le système de Lisbonne : 23	Demandes internationales selon le système de Lisbonne : 80 par an (160 demandes pour 2026-2027)
	Renouvellements	Système de Madrid : 40 445 (préliminaire)	2026 : 43 000 2027 : 44 700
		Système de La Haye : 5 949	2026 : 7 480 2027 : 8 160

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI à l'égard des services du Bureau international	Système de Madrid : 80% (enquête menée en 2022-2023)	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits
		Système de La Haye : 82% (enquête menée en 2022-2023)	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits
	Délai de réponse au client	Madrid : pourcentage de réponses données aux clients dans le cadre des objectifs de l'accord de niveau de service (à déterminer)	≥ 85% de conformité avec les objectifs de l'accord de niveau de service
		La Haye : pourcentage de réponses données aux clients dans le cadre des objectifs de l'accord de niveau de service (à déterminer)	
	Coût unitaire	Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 619 francs suisses	Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 603 francs suisses
		Système de La Haye : nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 457 francs suisses	Système de La Haye : nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 455 francs suisses
	Délai moyen de traitement des demandes	Système de Madrid : 33 jours	À déterminer
		Système de La Haye : 31 jours	À déterminer
Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable			
4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes	1	6 projets en 2026-2027
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils législatifs et de politique générale fournis.	98%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités sur les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques et les questions connexes	98%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.

Ressources

Marques et dessins et modèles : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements	Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	59 210	58 488	56 392	721	1%
Temporaires	1 552	1 193	1 805	359	30%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	**60 762**	**59 682**	**58 197**	**1 081**	**2%**
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	216	132	79	84	64%
Bourses de l'OMPI	4 830	4 208	4 424	622	15%
Sous-total	5 046	4 340	4 503	706	16%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	1 043	1 030	1 703	13	1%
Voyages de tiers	2 343	2 912	3 623	569)	-20%
Sous-total	3 386	3 941	5 326	555)	-14%
Services contractuels					
Conférences	975	1 305	1 159	330)	-25%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	1 648	1 701	1 458	53)	-3%
Autres services contractuels	7 350	7 282	8 425	68	1%
Sous-total	9 974	10 288	11 042	314)	-3%
Charges financières	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	3	-	n.d.
Communication	512	600	475	88)	-15%
Représentation et autres frais de fonctionnement	240	309	276	69)	-22%
Services communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	752	909	754	157)	-17%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	20	14	22	6	45%
Fournitures	26	56	38	30)	-54%
Sous-total	46	70	59	24)	-34%
Total B	**19 204**	**19 548**	**21 684**	**344)**	**-2%**
TOTAL	**79 966**	**79 230**	**79 881**	**736**	**1%**
dont					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement	380				

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme

(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde au 31 décembre 2024	Estimation des contributions pour 2025	Estimation des dépenses fin 2025	Solde escompté fin 2025	Estimation des contributions pour 2026-2027	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2026-2027
Chine	101	243	343	-	485	485
Chine HR (CNIPA)	751	601	334	1 018	1 203	2 221
Chine HR (MFA)	168	185	178	176	370	546
Total	**1 020**	**1 029**	**855**	**1 194**	**2 058**	**3 252**

Marques et dessins et modèles : Ressources par résultat

(en milliers de francs suisses)

Résultats escomptés		Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements
2.1	Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	2 377	4 161	5 037
3.1	Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	15 758	14 350	14 733
3.2	Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	58 503	58 074	57 426
4.1	Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	726	675	677
4.2	Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	448	730	674
4.3	Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	2 154	1 240	1 334
	Total	**79 966**	**79 230**	**79 881**

Droit d'auteur et industries de la création

Stratégies de mise en œuvre

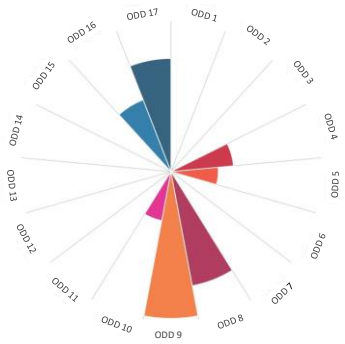

Contribution du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création aux ODD

L'économie de la création n'est pas seulement liée à la culture d'un pays, elle est aussi une composante essentielle de sa croissance et de son développement. De nombreux États membres ont placé les secteurs créatifs et culturels au cœur de leurs modèles de croissance. Les droits d'auteur et les droits connexes restent un mécanisme essentiel pour monétiser la créativité et garantir une répartition équitable des revenus entre les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur créative, dans un contexte de numérisation croissante des industries de la création.

Les recherches soutenues par l'OMPI indiquent que les industries de la création génèrent globalement 5,54% du PIB et 5,78% de l'emploi. Elles sont positivement corrélées avec la compétitivité, la capacité d'innovation, l'efficacité du gouvernement, la promotion du "soft power" et la croissance du PIB réel. Pour que les industries de la création soient plus performantes dans l'environnement numérique, elles doivent être soutenues par un cadre efficace et équilibré en matière de droits d'auteur et par des politiques adéquates pour soutenir la croissance de la production créative d'un large éventail de créateurs et d'autres acteurs nationaux, ainsi que pour contribuer au développement économique, social et culturel.

Dans ce contexte, le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création se concentrera sur plusieurs domaines de travail au cours de l'exercice biennal 2026-2027.

Premièrement, nous nous concentrerons sur l'élaboration de cadres normatifs internationaux, équilibrés et efficaces, dans le domaine du droit d'auteur et des industries de la création, en vertu du pilier stratégique n° 2 du PSMT. Nous faciliterons la coopération internationale dans le cadre des traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes, en particulier ceux qui couvrent la transition vers l'environnement numérique, notamment les traités Internet (Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)), le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech. Le Secteur soutiendra les travaux du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), qui réunit les États membres, les observateurs, les créateurs et les parties prenantes du droit d'auteur du monde entier pour discuter de l'avenir de l'écosystème mondial du droit d'auteur, en particulier face à l'impact rapide de l'économie numérique, y compris l'intelligence artificielle, qui apporte à la fois des opportunités et des défis à l'économie de la création *(résultat escompté 2.1*).

Deuxièmement, conformément au pilier stratégique 4 du PSMT, le Secteur favorisera le développement d'écosystèmes créatifs viables dans les États membres en fournissant des conseils en matière de politique, de législation, de réglementation, d'infrastructure et de gestion aux États membres et aux autorités nationales du droit d'auteur. Il contribuera à l'utilisation du droit d'auteur et des droits connexes comme outil de croissance et de développement durable, encourageant une amélioration des connaissances et des compétences en matière de droit d'auteur et de droits connexes dans tous les États membres, avec des activités de formation et de renforcement des capacités spécialement adaptées aux pays en développement et aux PMA, et des outils innovants de connaissances numériques destinés aux créateurs individuels (*résultat escompté 4.2*).

Troisièmement, le Secteur travaillera avec les États membres et l'ensemble de la chaîne de valeur de l'économie de la création pour développer et contextualiser des méthodes de collecte et d'interprétation des données au niveau national afin de mesurer la contribution des industries de la création à la croissance et au développement nationaux. Des outils efficaces de collecte et de mesure des données, ainsi que les compétences nécessaires au niveau national pour collecter et interpréter ces données, permettront aux États membres de suivre la croissance de leurs économies de la création et de concevoir des politiques efficaces pour soutenir leurs objectifs de développement *(résultats escomptés 4.2 et 4.3).*

Législation sur le droit d'auteur

Le domaine de la législation sur le droit d'auteur conduira le travail de fond de l'Organisation pour façonner l'écosystème mondial du droit d'auteur et des droits connexes en aidant les États membres à adhérer aux traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes et à mettre à jour leurs lois sur le droit d'auteur ainsi que leurs cadres juridiques, de politique générale et réglementaires pour faciliter une totale participation au marché créatif mondial à l'ère numérique, tout en naviguant dans les opportunités et les perturbations importantes créées par l'évolution rapide de l'IA. Nous nous concentrerons sur les initiatives spécifiques suivantes au cours du prochain exercice biennal :

- Faciliter les discussions au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) sur les points substantiels de l'ordre du jour et les questions émergentes liées au droit d'auteur conformément à l'ordre du jour du SCCR, tout en collaborant avec les États membres, à leur demande et sous leur direction, pour gérer l'ordre du jour et résoudre les points de l'ordre du jour en suspens (résultat escompté 2.1).

- Soutenir les États membres à œuvrer de manière constructive pour faire du SCCR non seulement un forum de discussions sur l'établissement de normes, mais aussi un lieu permettant de relever de nouveaux défis par le dialogue et l'échange (résultat escompté 2.2).

- Fournir des conseils d'ordre législatif aux États membres pour mettre à jour et adopter des législations, des politiques et des réglementations nationales équilibrées et efficaces, conformes aux traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes, en étroite collaboration avec les collègues de l'OMPI (résultat escompté 4.2).

- Fournir une assistance aux États membres concernant la mise en œuvre et l'adhésion aux traités sur le droit d'auteur, en particulier les traités Internet (WCT et WPPT), le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech (résultat escompté 2.1).

- Faire passer la mise en œuvre du traité de Marrakech à la vitesse supérieure, en collaborant avec les États membres pour qu'ils adhèrent au traité et adoptent les lois et règlements nécessaires à sa mise en œuvre, notamment par des transferts transfrontaliers de livres accessibles facilités par le Consortium de l'OMPI pour des livres accessibles (ABC). Organiser des projets régionaux de collaboration entre les pays, en coopérant avec les organisations représentant et servant les personnes inaptes à lire les imprimés et les partenaires professionnels, afin de mettre en place des cadres juridiques et réglementaires aux niveaux national et régional (résultats escomptés 2.1 et 3.1).

- Poursuivre le dialogue avec les États membres et les parties prenantes afin d'élaborer et d'utiliser des outils pratiques pour fournir aux institutions culturelles, éducatives et de recherche des lignes directrices et des éléments de réglementation qui les aideront à fonctionner en toute sécurité dans l'environnement numérique et transfrontalier, chaque fois que leur mission interagit avec le droit d'auteur et les droits voisins (résultat escompté 2.2).

- Collaborer avec d'autres Secteurs de l'Organisation, notamment le Secteur du développement régional et national, afin d'aider les États membres, en partenariat avec d'autres organisations internationales et régionales le cas échéant, à élaborer des stratégies, des programmes et des cadres destinés à aider les athlètes individuels, les associations sportives et d'autres à utiliser la propriété intellectuelle pour soutenir les moyens de subsistance des athlètes, la viabilité des associations et l'utilisation globale du sport pour la croissance et le développement (résultat escompté 4.2).

Gestion du droit d'auteur

Le domaine de la gestion du droit d'auteur aidera les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés, les créateurs et d'autres particuliers de manière à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable. Le Secteur se concentrera sur un large éventail de projets, notamment WIPO Connect, l'ABC et l'OMPI au service des créateurs (rebaptisé CLIP ou Creators Learn IP), qui reposent tous sur des partenariats public-privé et sur l'accent mis sur l'impact au niveau du terrain pour les différents bénéficiaires de l'écosystème créatif. Un nouveau domaine de travail consiste à aider les États membres à examiner les questions d'interopérabilité ou d'infrastructure liées aux droits d'auteur et aux technologies d'avant-garde. Sur ces bases, notre travail au cours du prochain exercice biennal consistera à :

- Faciliter le dialogue et les échanges sur les questions relatives aux droits d'auteur et aux technologies d'avant-garde telles que l'intelligence artificielle (résultat escompté 2.2).

- Fournir des conseils juridiques et techniques aux États membres et aux organisations de gestion collective (OGC) sur les lois, les réglementations et l'infrastructure qui sous-tendent le droit d'auteur et les droits connexes, contribuant ainsi au développement d'écosystèmes créatifs équilibrés, efficaces et efficients dans le monde entier (résultat escompté 4.2).

- Développer et déployer WIPO Connect, qui est déjà utilisé par 60 OGC, auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes, tout en concevant des projets pour les créateurs et d'autres parties prenantes de l'industrie de la création. Fournir des outils, des informations et un soutien pour développer les marchés locaux et améliorer l'accès des créateurs aux marchés mondiaux, en veillant à ce qu'un plus grand nombre de particuliers et d'entreprises reçoivent des crédits et des paiements. (résultat escompté 4.4).

- Développer l'utilisation du service mondial de livres ABC, ayant atteint le cap des plus d'un million de livres accessibles, permettant de découvrir et d'accéder à plus de titres sous des formats accessibles, dans le plus

de langues possible, pour que davantage de personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés puissent accéder à des publications éducatives et autres (résultat escompté 4.4).

- Développer et promouvoir davantage le CLIP en partenariat avec les parties prenantes des industries de la création et étendre le contenu du CLIP à un plus grand nombre de secteurs créatifs, de manière à doter les créateurs du monde entier des connaissances nécessaires pour utiliser la propriété intellectuelle afin d'être reconnus et équitablement récompensés pour leurs créations (résultat escompté 4.4).

Programme sur l'économie de la création

Le nouveau programme sur l'économie de la création dirigera le développement du modèle de données relatives à l'économie de la création (CEDM) et aidera les États membres à évaluer la capacité et le potentiel créatifs de leurs communautés (résultat escompté 4.3). Le modèle évalue les écosystèmes de la création en comparant leur environnement institutionnel et leurs ressources disponibles. Au cours de l'exercice biennal 2026-2027, nous nous concentrerons sur les priorités suivantes :

- Fournir les premiers rapports complets sur la mise en œuvre du modèle de données relatives à l'économie de la création de l'OMPI, en s'engageant activement auprès des États membres bénéficiaires et du groupe d'experts établi.
- Faire connaître le nouveau programme de l'OMPI par des engagements bilatéraux et multilatéraux et préparer le lancement de nouvelles études nationales en fonction de l'intérêt manifesté et de l'examen de l'état de préparation.
- Continuer à renforcer les capacités et l'expertise technique des États membres en matière de données sur l'économie de la création et sur l'industrie de l'édition par le biais de partenariats.

Programme mondial d'attribution de prix de l'OMPI

Le Programme mondial d'attribution de prix de l'OMPI célèbre l'utilisation de la propriété intellectuelle comme catalyseur de croissance et de développement durable en reconnaissant et en récompensant les innovateurs et les créateurs exceptionnels. Son initiative phare, les Prix mondiaux de l'OMPI, est un concours mondial ouvert qui célèbre les réalisations des PME, des start-up, des entreprises issues de l'université et d'autres entreprises dans tous les secteurs d'activité. Les lauréats sont sélectionnés par un jury international d'experts et bénéficient de ce qui suit :

- Mentorat sur mesure pour améliorer la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, soutenir l'internationalisation, faciliter l'accès aux ressources financières et favoriser les partenariats commerciaux.
- Visibilité et promotion à l'échelle mondiale en tirant parti de la portée et des plateformes de l'OMPI.

Au cours de l'exercice biennal 2026-2027, nous inclurons des mentions spéciales pour des catégories particulières, par exemple les femmes et les jeunes entrepreneurs. Nous continuerons à soutenir la création de prix similaires au niveau national, permettant aux pays de célébrer et de promouvoir les écosystèmes d'innovation locaux (résultat escompté 4.4).

Recommandations du Plan d'action pour le développement

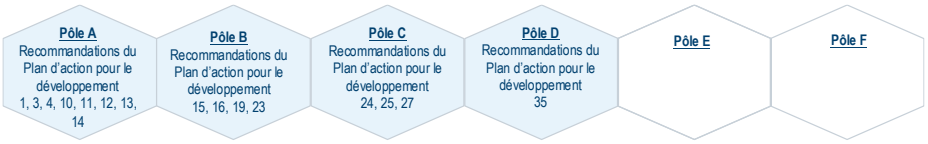

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
Pilier stratégique n° 4	*Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable*		
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres. ***Tolérance au risque moyenne***	Les incertitudes du contexte international peuvent ralentir ou affecter les efforts des États membres pour continuer à renforcer et à sécuriser le cadre mondial du droit d'auteur afin de soutenir le développement d'industries de la création prospères.	L'OMPI élaborera de nouveaux outils et projets/programmes pour démontrer le potentiel et l'importance du secteur des industries de la création et de la propriété intellectuelle pour relancer la croissance économique et renforcer la résilience culturelle et sociale.	Moyenne – conformément au niveau de risque accepté
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. ***Tolérance au risque élevée***	L'OMPI pour les créateurs a été conçu comme un partenariat public-privé. Il existe un risque que les contributions volontaires pour l'expansion continue du CLIP ne suffisent pas à financer le produit comme prévu.	L'OMPI mettra en œuvre une stratégie proactive de collecte de fonds en menant des actions de sensibilisation spécifiques auprès des gouvernements, des fondations et d'autres donateurs potentiels, en adaptant la stratégie tout en conservant la souplesse nécessaire pour ajuster la feuille de route, le champ d'application et la structure de gouvernance du produit, si nécessaire.	Élevée – conformément au niveau de risque accepté

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle			
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	Progrès dans la mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du comité	Le résumé présenté par le président de la quarante-cinquième session du SCCR fait état de progrès dans l'examen des points de l'ordre du jour convenus par le comité	Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du SCCR
Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable			
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils législatifs et de politique générale fournis.	99%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	Degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI	94%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
	Nombre de pays ayant mis en œuvre le modèle de données relatives à l'économie de la création	2 pays ont lancé le modèle (aucun n'a été mis en œuvre) (fin 2024)	20 pays supplémentaires ont lancé le modèle (dont 10 l'ont mis en œuvre) (fin 2027)
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Nombre d'organisations de gestion collective de pays en développement et de pays de la catégorie des PMA utilisant WIPO Connect	53 organisations de gestion collective pour 70 classes de création	90 organisations de gestion collective pour 120 classes de création
	ABC : Nombre de titres accessibles mis à la disposition de personnes ayant des difficultés de lecture de textes imprimés.	1 055 414 (au total fin 2024)	Hausse de 35%
	Nombre de créateurs utilisant la plateforme du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.	Nombre de visiteurs uniques utilisant la plateforme OMPI au service des créateurs[11] : 45 317	350 000 en 2026-2027

[11] L'engagement est défini comme les visiteurs uniques qui effectuent des clics de suivi de la page de destination vers les pages suivantes et comprend des interactions telles que : regarder des vidéos sur la première page, faire défiler vers le bas, passer du temps à lire le contenu, effectuer des recherches, interagir avec la page sous quelque forme que ce soit.

Ressources

Droit d'auteur et industries de la création : Ressources par résultat

(en milliers de francs suisses)

	Résultats escomptés	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements
1.1	Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout	-	10 155	10 716
2.1	Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	4 004	3 727	3 647
2.2	L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité	1 449	1 258	1 690
3.1	Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	219	586	420
3.2	Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	288	292	281
4.1	Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	501	1 415	788
4.2	Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	3 267	4 627	3 201
4.3	Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	4 327	1 970	2 606
4.4	Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle	13 407	13 735	12 891
	Total	**27 462**	**37 764**	**36 239**

Droit d'auteur et industries de la création : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 024-2025 après virements	Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	11 230	18 540	15 359	7 310)	-39%
Temporaires	1 649	1 359	2 421	290	21%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	**12 879**	**19 899**	**17 780**	**7 020)**	**-35%**
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	55	47	29	8	18%
Bourses de l'OMPI	1 254	1 220	1 443	35	3%
Sous-total	1 309	1 266	1 472	43	3%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	1 039	807	745	232	29%
Voyages de tiers	1 561	1 134	936	427	38%
Sous-total	2 599	1 941	1 681	659	34%
Services contractuels					
Conférences	516	687	546	171)	-25%
Publications	-	-	22	-	n.d.
Services contractuels de personnes	4 523	3 108	3 615	1 415	46%
Autres services contractuels	5 591	10 225	10 486	4 634)	-45%
Sous-total	10 630	14 019	14 669	3 389)	-24%
Charges financières	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	50	50	50)	-100%
Communication	-	-	-	-	n.d.
Représentation et autres frais de fonctionnement	-	30	15	30)	-100%
Services communs du système des Nations Unies	-	150	135	150)	-100%
Sous-total	-	230	200	230)	-100%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	45	410	437	365)	-89%
Sous-total	45	410	437	365)	-89%
Total B	**14 583**	**17 866**	**18 459**	**3 283)**	**-18%**
TOTAL	**27 462**	**37 764**	**36 239**	**10 302)**	**-27%**
dont					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement	835				

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme

(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde au 31 décembre 2024	Estimation des contributions pour 2025	Estimation des dépenses fin 2025	Solde escompté fin 2025	Estimation des contributions pour 2026-2027	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2026-2027
Japon (administrateurs auxiliaires)	171	-	-	171	-	171
Consortium de l'OMPI pour les créateurs	115	-	-	115	-	115
Total	**286**	**-**	**-**	**286**	**-**	**286**

Développement régional et national

Stratégies de mise en œuvre

La coopération au développement entre l'OMPI et ses États membres sera approfondie grâce à de nouveaux outils de mise en œuvre, de nouvelles méthodologies et de nouvelles voies de collaboration. Cette coopération s'appuie sur le fait que la propriété intellectuelle est transversale, qu'elle traverse les secteurs nationaux et les parties prenantes et qu'elle joue un rôle important dans la stimulation de l'innovation, de la créativité et de la croissance économique. Nous serons également guidés par notre compréhension du fait que la propriété intellectuelle est universelle et qu'elle s'adresse à "tous, partout", et que chaque pays, quel que soit son niveau de développement, cherchera à exploiter le pouvoir de la propriété intellectuelle pour croître, se développer et prospérer.

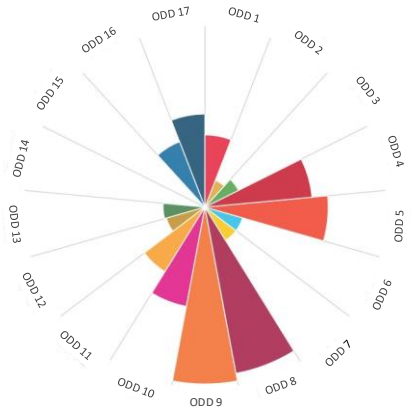

Contribution du Secteur du développement régional et national aux ODD

Le Secteur du développement régional et national continuera à rechercher de nouveaux moyens d'étendre la coopération afin de garantir que la vision de "la propriété intellectuelle pour tous, partout" se concrétise plus profondément et plus largement. Nous continuerons à collaborer avec les innovateurs, les créateurs, les entreprises (y compris les PME), les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales, tout en élargissant notre engagement avec de nouvelles parties prenantes.

Dans ce contexte, le Secteur se concentrera sur les questions prioritaires suivantes au cours du prochain exercice biennal.

Premièrement, nous continuerons à tirer parti de notre connaissance et de notre compréhension uniques et approfondies des États membres et des régions pour renforcer l'utilisation la plus efficace de la propriété intellectuelle pour la croissance et le développement, notamment grâce à une collaboration renforcée avec nos partenaires.

Nous y parviendrons en continuant à relier l'expertise, les services et les outils offerts par l'OMPI aux besoins et aux priorités des États membres. En particulier, le Secteur continuera à déployer les outils et les services de l'OMPI non pas dans le cadre d'une approche unique, mais dans une optique propre à chaque pays et à chaque région, en encourageant une plus grande collaboration avec les institutions régionales liées ou non à la propriété intellectuelle.

Le Secteur du développement régional et national, en étroite collaboration avec d'autres secteurs, continuera à mettre l'accent sur les offices de propriété intellectuelle, qui sont nos partenaires traditionnels. Nous nous efforcerons de développer un portefeuille d'assistance et de soutien pour les offices, en contribuant à réduire la fracture numérique, notamment par le biais d'IPAS, d'outils alimentés par l'IA et d'autres solutions commerciales numériques.

Afin de renforcer les programmes et d'élargir leur impact, des efforts seront déployés pour travailler en étroite collaboration, non seulement avec les offices de propriété intellectuelle, mais aussi avec d'autres institutions partenaires sur le terrain, afin d'assurer la durabilité des résultats et des effets au-delà de l'achèvement du projet. Il s'agira notamment d'organiser des activités de "formation des formateurs" et d'encourager la transformation des projets en programmes permanents. Une priorité essentielle sera d'amplifier et d'étendre les résultats positifs en établissant des mécanismes de soutien pour les institutions partenaires *(résultats escomptés 4.1, 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5*).

Deuxièmement, le Secteur continuera à recentrer la fourniture d'assistance technique aux parties prenantes sur le terrain en approfondissant ses activités et en élargissant les voies de coopération à de nouvelles parties prenantes.

Depuis 2021, nous avons transformé l'approche de la coopération de l'OMPI en passant d'activités ponctuelles, principalement axées sur les publics techniques de la propriété intellectuelle, à des projets axés sur l'impact et la communauté. Ces initiatives ont permis à l'OMPI d'atteindre un plus grand nombre d'utilisateurs de la propriété intellectuelle, en accordant une attention particulière aux personnes traditionnellement sous-représentées dans l'écosystème de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité. Près de 90 projets sur le terrain seront mis en œuvre au cours de l'exercice biennal 2024-2025, et un nombre similaire de projets est attendu au cours du prochain exercice biennal.

Cette évolution consistera notamment à passer du renforcement traditionnel des capacités à une approche plus ciblée sur le développement des compétences et des connaissances, en mettant l'accent sur l'application pratique et l'impact mesurable.

Nous renforcerons également les efforts visant à accroître la participation des femmes et des filles au système de la propriété intellectuelle, et nous ferons participer d'autres parties prenantes potentielles, telles que les jeunes et les personnes handicapées.

L'un des principaux moteurs de cet engagement consistera à mettre davantage l'accent sur l'utilisation efficace des outils de communication (par exemple, les réseaux sociaux) pour partager les réussites, les expériences de projet fructueuses et les études de cas *(résultats escomptés 4.1 et 4.3*).

Troisièmement, la création du Département de la coopération au développement permettra d'adopter une approche plus cohérente et intégrée de l'aide au développement. Cela permettra d'améliorer la coordination interne, l'harmonisation des procédures et la gestion des ressources.

En s'appuyant sur l'expertise et les vastes réseaux des divisions régionales, l'accent sera mis sur le renforcement de la collaboration interrégionale. Cela ouvrira la voie au renforcement des échanges d'informations, de bonnes pratiques et d'enseignements, notamment par le biais de diverses initiatives sur des questions thématiques. Ce département offrira également de nouvelles possibilités de développer la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire.

Ces activités transrégionales renforceront le rôle de l'OMPI en tant qu'organisateur et plaque tournante permettant à divers utilisateurs de la propriété intellectuelle de partager leurs expériences, en maintenant des liens permanents pour le suivi des projets et en recensant les réussites. L'accent sera mis sur l'intégration des pratiques et des connaissances en matière de gestion de projet afin d'assurer la durabilité des résultats, leur mise à l'échelle et leur réplication. (*résultats escomptés 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4*).

Quatrièmement, nous continuerons à aligner nos activités sur les objectifs de développement durable (ODD), en permettant des actions axées sur la propriété intellectuelle faisant progresser les ODD de manière concrète.

Cet objectif sera atteint grâce à des initiatives ciblées pour traiter les priorités des ODD, notamment l'esprit d'entreprise, l'innovation, la résilience climatique, les technologies vertes et l'agriculture durable. En coordination avec les secteurs concernés, le Secteur du développement régional et national développera les meilleures pratiques et des partenariats pour relier la propriété intellectuelle aux initiatives d'innovation sociale *(à l'appui de tous les résultats escomptés*).

Passerelle pour les États membres et autres parties prenantes

Le Secteur restera la porte d'entrée diplomatique, politique et opérationnelle pour les États membres et les parties prenantes nationales et régionales, permettant à ces dernières de disposer d'un "guichet unique" pour s'engager dans le large éventail d'aides, d'outils, de programmes et d'assistance offerts par l'OMPI. Au cours de l'exercice biennal, le Secteur du développement régional et national, par l'intermédiaire du Département de la coopération au développement et de ses divisions régionales, sera responsable de la direction stratégique et de la gestion des ressources du portefeuille d'assistance technique. Cela concerne l'ensemble du programme de coopération, y compris la propriété industrielle, les droits d'auteur et les industries de la création, afin de garantir une approche cohérente et intégrée de l'utilisation de tous les types de propriété intellectuelle dans le cadre de l'aide au développement.

En outre, le réseau des sept bureaux extérieurs de l'OMPI – en Algérie, au Brésil, en Chine, au Japon, au Nigéria, dans la Fédération de Russie et à Singapour (qui dessert la région de l'ASEAN) – reste un moyen important pour nous d'atteindre un plus grand nombre de parties prenantes. Les bureaux extérieurs relient directement l'ensemble des services, outils, programmes, connaissances et offres de l'OMPI aux pays et à leurs parties prenantes.

La connaissance approfondie qu'ont les bureaux des acteurs locaux et des conditions locales, y compris des langues locales, renforce la capacité de l'OMPI à identifier les parties prenantes et à établir des partenariats avec elles, et constitue un précieux canal bidirectionnel entre le terrain et le siège.

En outre, nous nous sommes engagés à fournir une assistance ciblée aux PMA. Guidé par le Programme d'action de Doha, et dans le cadre des Domaines d'action de l'OMPI pour les PMA en 2022-2031 et des programmes d'appui à la reclassification de l'OMPI, le Secteur du développement régional et national aide les PMA à mettre en place des écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de créativité, et fournit une assistance ciblée aux PMA dans le processus de reclassement. L'OMPI collaborera étroitement avec le système des Nations Unies pour établir des partenariats et identifier des synergies en faveur des PMA, des pays en développement sans littoral (PDSL) et des petits États insulaires en développement (PEID). En 2024-2025, nous avons mis en œuvre des programmes d'appui à la reclassification de l'OMPI, à chaque pays dans cinq pays et avons soutenu trois PMA dont la graduation est prévue ou pourrait être prévue au cours de l'exercice biennal. Nous prévoyons que la demande pour ce programme continuera d'être forte (résultat escompté 2.4).

Incubation de nouveaux modes d'exécution de la coopération au développement

Au cours de l'exercice biennal, le Secteur renforcera encore son rôle d'incubateur de méthodologies de projet innovantes. En nous appuyant sur des initiatives fructueuses, notamment concernant le tourisme, les sports, les femmes et la jeunesse, nous continuerons à développer et à incuber de nouvelles approches pour soutenir le développement d'écosystèmes d'innovation locaux. Les méthodologies retenues seront pilotées, étendues et adaptées

aux contextes, priorités et besoins spécifiques des États membres et des bénéficiaires, ce qui renforcera leur pertinence et leur impact.

Coordination du Plan d'action pour le développement

Le Plan d'action pour le développement est une pierre angulaire de la mission de l'OMPI et guide la création d'un système de la propriété intellectuelle qui profite à tous, partout dans le monde. Dans le paysage mondial dynamique d'aujourd'hui, le Plan d'action pour le développement continuera à évoluer et à s'adapter, en veillant à ce que la propriété intellectuelle continue à jouer un rôle central dans les efforts de développement mondial des États membres.

À mesure que l'OMPI progresse, la coordination interne du Plan d'action pour le développement deviendra encore plus cruciale pour la mise en œuvre et l'intégration de ses recommandations et principes dans les programmes et activités de fond de l'Organisation. Cette action sera menée en étroite coordination et avec les conseils et l'engagement des États membres au sein du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).

À l'avenir, l'avancement de la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement restera également une priorité, notamment en veillant à ce qu'ils continuent à apporter des avantages tangibles et durables aux États membres. Au moins 17 projets du Plan d'action pour le développement devraient être mis en œuvre au cours de l'exercice biennal 2026-2027. Des efforts seront également déployés pour cultiver un engagement plus solide avec les États membres et d'autres parties prenantes, notamment par le biais de nouveaux partenariats, afin de renforcer l'importance du Plan d'action pour le développement et de faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de sa mise en œuvre (résultat escompté 4.1).

Conseils et assistance en matière de stratégie et de politique générale

Le Secteur exploitera son expertise et ses connaissances nationales et régionales pour fournir aux États membres des conseils et une assistance en matière de politique générale et de stratégie. Nous continuerons à aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies politiques nationales qui favorisent les voies de développement. L'accent continuera d'être mis sur la nécessité de veiller à ce que les stratégies soient approuvées et soutenues au plus haut niveau dans les États membres et qu'elles résultent d'une collaboration entre les différentes parties prenantes au sein des institutions (résultat escompté 4.2).

Renforcement des compétences et des connaissances

En tant que leader mondial dans le domaine du développement des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle, l'Académie de l'OMPI continuera à jouer un rôle essentiel en permettant aux individus, aux communautés et aux établissements d'enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle afin que leurs idées se traduisent par des résultats concrets. Plus de 280 000 participants devraient bénéficier d'une formation de l'Académie de l'OMPI en 2024-2025, ce qui positionne l'Académie comme le plus grand institut de formation à la propriété intellectuelle au monde, avec 300 000 bénéficiaires supplémentaires au cours du nouvel exercice biennal.

La certification de compétences nouvelles et spécialisées en matière de propriété intellectuelle dans les industries et les secteurs, ainsi que l'accréditation des universités et la certification des enseignants en matière de propriété intellectuelle garantiront que la valeur des cours de l'Académie de l'OMPI est exploitée dans toutes les régions. Une offre élargie de programmes ciblés d'apprentissage en ligne et de programmes hybrides destinés aux entrepreneurs, aux chefs d'entreprise et aux autres titulaires de droits abordera des sujets tels que l'interface entre l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle, ainsi que les besoins de secteurs en évolution rapide tels que la propriété intellectuelle et les sports, le tourisme, l'artisanat, la biotechnologie et les jeux vidéo. Avec 65 cours d'apprentissage en ligne/mixtes/hybrides en 2024-2025, au moins 10 nouveaux cours seront proposés au cours du nouvel exercice biennal, ce qui portera le nombre total à 75.

L'Académie poursuivra ses partenariats avec des universités et des établissements d'enseignement supérieur du monde entier afin de proposer des programmes d'études supérieures, des cours d'été et des activités connexes de grande qualité et à fort impact dans le domaine de la propriété intellectuelle. Au cours du nouvel exercice biennal, le nombre de programmes de master conjoints devrait passer de 16 à 21. Nous prévoyons également deux nouveaux cours de formation avancée et programmes exécutifs (portant le total à 18), ainsi que deux cours d'été supplémentaires de l'OMPI (portant le total à 29).

L'Académie renforcera son soutien aux institutions de formation à la propriété intellectuelle établies en développant des programmes de formation des formateurs axés sur l'impact et destinés à des publics nationaux et régionaux. De nouvelles collaborations et l'élaboration de programmes d'études pour les jeunes renforceront le développement d'une éducation adaptée à l'âge des jeunes et de leurs enseignants et répondront en priorité aux appels urgents des États membres à exploiter l'innovation et la créativité des jeunes. Alors que 28 institutions de formation à la propriété intellectuelle devraient être créés au cours de l'exercice biennal 2024-2025, au moins 4 institutions de formation à la propriété intellectuelle supplémentaires sont prévues au cours des deux prochaines années, ce qui portera le total à 32.

Les investissements dans les technologies numériques continueront à se développer, y compris les services EdTech pour les centres d'excellence locaux en matière d'éducation et de formation, dont les États membres bénéficieront même dans les régions rurales (résultat escompté 4.3).

Recommandations du Plan d'action pour le développement

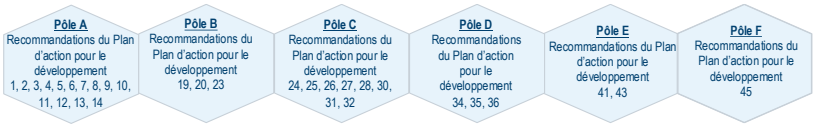

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
Pilier stratégique n° 4	*Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable*		
4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. ***Tolérance au risque faible***	Des changements dans les priorités politiques et le leadership aux niveaux national ou régional peuvent entraîner une révision des plans de travail des pays concernés et restreindre l'étendue des services de l'OMPI ou retarder la réalisation de ces services.	Conserver la flexibilité de procéder à des ajustements dans les plans de travail pour les régions et les pays. Rester constamment en contact avec les autorités régionales et nationales concernées ainsi qu'avec d'autres parties prenantes clés pour aider à la mise en œuvre des plans de travail.	Faible – conformément au niveau de risque accepté

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
Pilier stratégique n° 1 : S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout			
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	Nombre de visiteurs uniques du site Web de l'OMPI et des sites Web des bureaux extérieurs	Bureau de l'OMPI en Algérie : 27 356 Bureau de l'OMPI au Brésil : 55 432 Bureau de l'OMPI en Chine : Site Web : 40 235 WeChat : 150 912 consultations uniques de 182 articles Baijahao : 19,6 millions de consultations uniques de 303 articles Bureau de l'OMPI au Japon : 45 996 Bureau de l'OMPI au Nigéria : 218 549 Bureau de l'OMPI en Russie : 22 598 Bureau de l'OMPI à Singapour : 5 836	Hausse de 20%
Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle			
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle	Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relevant de l'OMPI pour la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en faveur des PMA 2021-2030	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de projets et des activités pour l'ensemble des 8 domaines prioritaires relevant des domaines d'action de l'OMPI en faveur des PMA	Progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs relevant de l'OMPI
Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier			
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux,	Nombre total de membres.	Système de Madrid : 115 parties contractantes	Système de Madrid : 4 parties contractantes supplémentaires (2 par an)

services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI		Système de La Haye : 75 parties contractantes à l'Acte de Genève (1999); 34 parties contractantes à l'Acte de La Haye (1960)	Système de La Haye : 5 parties contractantes supplémentaires à l'Acte de Genève (1999); aucune partie contractante supplémentaire à l'Acte de La Haye (1960)
		Système de Lisbonne : 25 parties contractantes à l'Acte de Genève (2015); 30 parties contractantes aux Actes (1958 et 1967) de l'Arrangement de Lisbonne	Système de Lisbonne : 6 parties contractantes supplémentaires à l'Acte de Genève (2015); aucun membre supplémentaire aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967)
	Nombre de dépôts	Demandes de brevet : 273 900 demandes internationales	Demandes de brevet 2026 : 279 100 2027 : 281 000
		Demandes selon le système de Madrid : 65 000 (préliminaire)	Demandes selon le système de Madrid : 2026 : 69 100 2027 : 70 600
		Demandes selon le système de La Haye : 9 454	Demandes selon le système de La Haye : 2026 : 10 490 2027 : 11 090
		Demandes internationales selon le système de Lisbonne : 23	Demandes internationales selon le système de Lisbonne : 80 par an (160 demandes pour 2026-2027)
	Nombre de visiteurs uniques récurrents des bases de données mondiales - PATENTSCOPE - Base de données mondiale sur les marques (GBD) - Base de données mondiale sur les dessins et modèles (GDD)	PATENTSCOPE : 698 761 Base de données mondiale sur les marques : 636 167 Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 150 057	PATENTSCOPE : Hausse de 5% Base de données mondiale sur les marques : Hausse de 5% Base de données mondiale sur les dessins et modèles : Hausse de 20%
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	Nombre de mises en relation de demandeurs et de fournisseurs de technologies vertes réalisées par l'intermédiaire de la plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération	41 au total	30 supplémentaires au cours de l'exercice biennal

Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable

4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement	Mise en œuvre des questions de propriété intellectuelle et développement examinées au sein du CDIP.	Mise en œuvre des travaux du CDIP sur les thèmes liés à la propriété intellectuelle et au développement conformément à l'ordre du jour arrêté pour ses trente-deuxième et trente-troisième sessions	Mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du CDIP
	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes	55 projets	80 projets en 2026-2027
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils législatifs et de politique générale fournis.	Droit des brevets et de la technologie : 98% Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques : 98% Droit d'auteur : 99%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
	Nombre de PMA dont le reclassement est prévu grâce au programme d'appui à la reclassification de l'OMPI	n.d.	3 programmes de reclassification mis en œuvre pour les 4 PMA dont la reclassification est prévue

	Nombre d'États membres et d'offices sous-régionaux et régionaux de propriété intellectuelle utilisant des outils et méthodologies de l'OMPI pour améliorer leur écosystème de propriété intellectuelle et d'innovation	109 États membres	120 États membres en 2026-2027
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	Degré de satisfaction des participants aux programmes de l'OMPI en matière de formation et de développement des compétences	Afrique : 95% Pays arabes : 94% Asie et Pacifique : 95% Amérique latine et Caraïbes : 97% PMA : 98% Pays en transition et développés : 95% Bureaux extérieurs : 97%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
	Niveau d'utilisation des compétences acquises dans les programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI	n.d.	≥ 70%
	Pourcentage de participants ayant suivi avec succès des programmes de formation axée sur les compétences.	75%	≥ 80%
	Taux de réussite des participants à des examens axés sur les connaissances et les compétences des cours de perfectionnement.	78%	≥ 70%
	Nombre d'instituts de formation à la propriété intellectuelle durables	24	32 (au total)
	Nombre de personnes formées par les institutions de formation à la propriété intellectuelle	120 941	Hausse annuelle de 5%
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Nombre de réseaux de CATI nationaux durables.	52 réseaux nationaux de CATI durables	60 réseaux nationaux de CATI durables au total
	Nombre de réseaux nationaux de CATI ayant atteint le niveau de maturité requis	7	10 au cours de l'exercice biennal
	Taux de satisfaction des entités de transfert de technologie et d'autres organismes par rapport aux services fournis par l'OMPI.	95%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
	Nombre de visiteurs uniques des services Web ciblant les inventeurs et les PME, y compris le nombre de téléchargements.	431 896	Hausse de 20%
	Nombre d'intermédiaires de PME qui utilisent les documents et les outils de l'OMPI.	36	15 PME supplémentaires.
	Nombre de PME utilisant les documents ou les outils de l'OMPI, y compris celles qui y accèdent par le biais d'intermédiaires	49 302 (au total à fin 2024)	100 000 PME supplémentaires.
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle.	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) par l'intermédiaire de la série de modules IPAS	3,8	≥ 3,5

Ressources

Développement régional et national : Ressources par résultat

(en milliers de francs suisses)

Résultats escomptés	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements

1.1	Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout	6 817	5 466	5 730
2.4	Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle	697	1 194	1 238
3.1	Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	4 054	3 972	4 023
3.3	Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux	742	749	675
4.1	Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	21 730	16 519	19 644
4.2	Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	10 751	8 351	9 886
4.3	Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	30 209	33 424	33 468
4.4	Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle	9 087	9 658	8 826
4.5	Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle	1 391	1 041	1 140
	Total	**85 476**	**80 374**	**84 629**

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme

(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde au 31 décembre 2024	Estimation des contributions pour 2025	Estimation des dépenses fin 2025	Solde escompté fin 2025	Estimation des contributions pour 2026-2027	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2026-2027
Australie [1]	444	574	414	604	-	604
France (propriété intellectuelle)	440	300	373	366	600	966
France (Lisbonne)	83	-	28	55	-	55
Japon (droit d'auteur)	1 351	469	249	1 570	937	2 507
Mexique	118	-	6	113	-	113
République de Corée (droit d'auteur)	1 103	284	266	1 121	568	1 689
République de Corée (droit d'auteur/administrateurs auxiliaires)	80	234	155	159	468	627
République de Corée (propriété industrielle)	435	300	232	503	600	1 103
République de Corée (enseignement de la propriété intellectuelle)	585	318	388	516	637	1 152
Arabie saoudite	4 822	-	603	4 219	-	4 219
Émirats arabes unis	46	-	-	46	-	46
Uruguay	25	-	6	19	-	19
Total	**9 532**	**2 479**	**2 719**	**9 292**	**3 810**	**13 102**

[1] Ce fonds fiduciaire comprend des activités menées dans plusieurs autres domaines.

Développement régional et national : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements	Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	46 591	45 575	44 761	1 016	2%
Temporaires	3 918	2 861	5 569	1 057	37%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	**50 509**	**48 435**	**50 330**	**2 073**	**4%**
B. Autres ressources					

Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	405	276	174	129	47%
Bourses de l'OMPI	1 445	1 176	1 631	269	23%
Sous-total	1 850	1 452	1 806	398	27%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	3 699	3 284	3 435	416	13%
Voyages de tiers	7 156	6 198	6 475	957	15%
Sous-total	10 855	9 482	9 910	1 373	14%
Services contractuels					
Conférences	3 335	2 851	3 164	484	17%
Publications	-	170	441	170)	-100%
Services contractuels de personnes	11 130	13 432	12 717	2 302)	-17%
Autres services contractuels	6 652	3 377	4 891	3 274	97%
Sous-total	21 117	19 830	21 214	1 286	6%
Charges financières	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	368	330	396	38	12%
Communication	85	160	113	74)	-46%
Représentation et autres frais de fonctionnement	146	63	105	84	+100%
Services communs du système des Nations Unies	477	483	485	5)	-1%
Sous-total	1 077	1 035	1 099	42	4%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	14	25	82	11)	-44%
Fournitures	55	115	189	60)	-52%
Sous-total	69	140	271	71)	-51%
Total B	**34 968**	**31 938**	**34 300**	**3 030**	**9%**
TOTAL	**85 476**	**80 374**	**84 629**	**5 103**	**6%**
dont					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement	2 036				

Infrastructure et plateformes

Stratégies de mise en œuvre

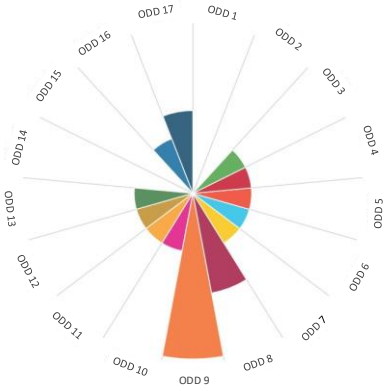

Contribution du Secteur de l'infrastructure et des plateformes aux ODD

Les technologies numériques sont de plus en plus le moteur de l'innovation. Cela signifie que les pays sont de plus en plus attentifs à la manière dont ces technologies modifient notre façon de travailler, de vivre et de nous divertir, ainsi qu'à leur impact sur l'économie, la société et la culture. Dans le même temps, l'utilisation des données, des outils numériques et de la numérisation est devenue essentielle au succès des offices de propriété intellectuelle, que ce soit pour rendre les processus de travail plus efficaces, transformer l'expérience des clients ou faciliter l'échange de données.

Dans ce contexte, le Secteur de l'infrastructure et des plateformes aidera les États membres à tirer parti des technologies numériques de diverses manières, tout en contribuant à faciliter les discussions mondiales sur les normes techniques pertinentes en matière de propriété intellectuelle. En particulier, le Secteur des infrastructures et des plateformes se concentrera sur les priorités suivantes au cours de l'exercice biennal 2026-2027.

Premièrement, le Secteur continuera à servir de passerelle essentielle vers de meilleurs services et la transformation numérique des offices de propriété intellectuelle dans le monde entier. Le progiciel pour les offices de propriété intellectuelle de l'OMPI, ainsi que l'appui technique et les compétences qui l'accompagnent, constituent désormais la base de services efficaces d'offices de propriété intellectuelle dans plus de 90 pays, et la demande augmente à mesure que les offices de propriété intellectuelle s'orientent vers la numérisation. Nous aiderons les pays en développement et les petits offices de propriété intellectuelle à tirer parti des modèles commerciaux et des données numériques, à adapter les outils qui utilisent les dernières technologies telles que l'IA, à uniformiser les règles du jeu et à favoriser un système de propriété intellectuelle plus intégré au niveau mondial *(résultat escompté 4.5).*

Deuxièmement, les données numérisées relatives à la propriété intellectuelle sont exploitées pour obtenir des informations commerciales et techniques précieuses qui favorisent l'innovation et la créativité. Le Secteur jouera un rôle essentiel dans la diffusion des données mondiales sur la propriété intellectuelle en tant que référentiel mondial par le biais des bases de données en ligne de l'OMPI (PATENTSCOPE, Base de données mondiale sur les marques, Base de données mondiale sur les dessins et modèles) et des outils d'analyse. Nous continuerons à exploiter les nouvelles technologies telles que l'apprentissage automatique et l'IA générative pour mettre au point des outils, en plus des outils actuels tels que WIPO Translate, WIPO Speech-to-Text, l'outil de recherche d'images par similitude de l'OMPI et les outils de classification de l'OMPI *(résultat escompté 3.1).*

Troisièmement, dans le cadre de l'accent mis par l'OMPI sur la croissance future, le Secteur de l'infrastructure et des plateformes sera le fer de lance d'une transformation de l'expérience client de l'OMPI afin de mieux servir les clients, de commercialiser plus efficacement et de favoriser une croissance continue de l'utilisation des services mondiaux de l'OMPI. Nous allons mettre en place une nouvelle stratégie d'expérience client, en nous appuyant sur des stratégies de commercialisation modernes, afin que les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI restent pertinents et offrent un service client de premier ordre aux innovateurs et aux créateurs du monde entier (*résultats escomptés 3.1 et 3.2*).

Quatrièmement, le Secteur continuera à réunir des leaders d'opinion afin qu'ils se penchent sur les défis et les opportunités présentés par les technologies d'avant-garde. Depuis sa création en 2019, le Dialogue mondial de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe a touché plus de 12 000 parties prenantes dans plus de 170 pays. Ces efforts s'intensifieront au cours du prochain exercice biennal afin que nous puissions, en plus d'être un forum où les idées et les meilleures pratiques sont partagées, soutenir la formulation d'approches législatives et politiques. Bien que nous ayons le sentiment que les États membres ne sont pas prêts à établir des normes mondiales dans ce domaine à l'heure actuelle, nous pouvons fournir une plateforme permettant aux parties prenantes d'échanger leurs points de vue sur des solutions techniques volontaires pour améliorer l'interopérabilité et intensifier notre travail d'assistance aux innovateurs et aux créateurs sur le terrain qui exploitent les technologies d'avant-garde pour relever les défis locaux et mondiaux *(résultat escompté 2.2*).

Enfin, le ciment caché du système mondial de propriété intellectuelle est constitué de normes et de systèmes de classification. Les normes permettent un degré élevé d'interopérabilité dans les systèmes de propriété intellectuelle à travers le monde, tandis que les classifications sont essentielles pour organiser et utiliser efficacement les informations

relatives à la propriété intellectuelle. Le Secteur de l'infrastructure et des plateformes continuera d'aider les États membres à élaborer des normes internationales et des systèmes de classification pertinents qui s'adaptent rapidement à l'évolution du paysage technologique *(résultat escompté 2.1).*

Solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle

Le programme d'assistance de l'OMPI à l'intention des offices de propriété intellectuelle, baptisé "Solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle", propose des systèmes opérationnels aux offices de propriété intellectuelle, nationaux et régionaux, principalement dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), en favorisant leur transformation numérique et en leur permettant de participer réellement au système mondial de la propriété intellectuelle (résultat escompté 4.5). Les stratégies de mise en œuvre pour 2026-2027 porteront notamment sur :

- La transition d'une part importante des 90 offices utilisant le progiciel pour les offices de propriété intellectuelle de l'OMPI vers un hébergement en nuage afin d'améliorer la résilience et la sécurité, d'offrir des fonctionnalités avancées et de réduire les dépendances à l'égard de l'infrastructure locale. Le programme visera à migrer jusqu'à 20 offices par an vers le nouveau service hébergé dans le nuage.

- Permettre aux offices de propriété intellectuelle d'élargir l'accessibilité de leurs services en fournissant des interfaces adaptées aux appareils mobiles et en pilotant l'utilisation de la veille économique et des technologies avancées pour faciliter l'accès des utilisateurs non experts.

- Fournir de nouvelles fonctionnalités dans le progiciel pour les offices de propriété intellectuelle de l'OMPI, y compris la prise en charge de l'enregistrement volontaire des droits d'auteur et la prise en charge des formes non traditionnelles d'enregistrement ou de notification. Étudier la possibilité d'ajouter des fonctionnalités basées sur l'IA afin d'améliorer l'efficacité interne des offices de propriété intellectuelle en matière de recherche, de classification, d'examen et d'autres fonctions.

- S'inspirer du modèle du registre de propriété intellectuelle de l'ASEAN, qui attire déjà 20 millions de demandes par mois, afin d'accroître la valeur des informations sur la propriété intellectuelle pour les utilisateurs professionnels locaux et régionaux. Étendre le modèle à d'autres régions, le cas échéant.

- Continuer à améliorer la fonctionnalité et l'attractivité de la plateforme DAS de l'OMPI pour l'échange de documents de priorité. La plateforme est devenue l'option privilégiée pour remplacer les processus papier dans 45 offices de propriété intellectuelle et pourrait être étendue à d'autres offices afin d'accroître sa valeur pour les utilisateurs de la propriété intellectuelle.

Bases de données mondiales

Le portefeuille de bases de données mondiales de l'OMPI sur les brevets (PATENTSCOPE), les marques (Base de données mondiale sur les marques) et les dessins et modèles industriels (Base de données mondiale sur les dessins et les modèles) contribue à la réalisation du résultat escompté 3.1 en fournissant des biens publics mondiaux pour améliorer la disponibilité et la facilité d'utilisation des données relatives à la propriété intellectuelle au profit de tous les utilisateurs. Nous continuerons à améliorer ces ressources en augmentant la disponibilité et la qualité des données, et en déployant des technologies avancées (IA et apprentissage automatique) pour fournir des services à valeur ajoutée. Le programme de travail de l'exercice biennal 2026-2027couvrira les activités suivantes :

- Développer et affiner davantage les outils de recherche de la base de données mondiale de l'OMPI. Nous testerons de nouvelles fonctions de recherche, telles que la recherche de gènes et de séquences ou la recherche de citations, et nous mettrons en œuvre de nouvelles fonctions pour aider les offices de propriété intellectuelle à effectuer l'examen des droits de propriété intellectuelle au moyen d'interfaces de programmation d'applications (API).

- Rédiger des documents de formation pour les bases de données mondiales, organiser des séminaires en ligne et gérer des communautés d'utilisateurs afin de faire connaître les bases de données de l'OMPI, leur utilisation optimale et les avantages qu'elles procurent.

- Développer de manière proactive les opportunités créées par les progrès des technologies d'apprentissage automatique et mettre à profit la disponibilité accrue des ensembles de données relatives à la propriété intellectuelle pour améliorer le fonctionnement des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, notamment par l'intermédiaire d'applications telles que : WIPO Translate, WIPO Speech to Text, l'outil de recherche d'images par similitude de l'OMPI pour les marques et les dessins et modèles industriels et les outils de catégorisation de l'OMPI, développés par le Centre d'application des technologies de pointe (ATAC)

- Continuer à étendre la couverture géographique des bases de données mondiales de l'OMPI en augmentant les collections de données nationales et régionales. Actuellement, PATENTSCOPE comprend 82 collections nationales et régionales, en plus des collections de toutes les demandes selon le PCT publiées, la Base de données mondiale sur les marques comprend 83 collections et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles comprend 40 collections.

- Ajouter de nouvelles sources de littérature non brevetée à PATENTSCOPE.

- Améliorer la qualité des données et la rapidité de mise à jour des données dans les bases de données mondiales de l'OMPI.

- Améliorer la Base de données mondiale sur les dessins et modèles en créant une nouvelle interface de recherche et des fonctionnalités de recherche supplémentaires.

- Aider les offices de propriété intellectuelle à produire des textes intégraux de haute qualité pour leurs documents de brevet publiés, à se conformer aux exigences minimales du PCT en matière de documentation et à rendre leurs documents consultables dans PATENTSCOPE.

Expérience client, marketing et sensibilisation numérique

Les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, en particulier le PCT, le système de Madrid et le système de La Haye, fournissent de précieux services d'enregistrement de la propriété intellectuelle aux innovateurs et aux créateurs du monde entier. Pour garantir leur pertinence et leur attractivité, une expérience client solide et une approche marketing stratégique sont essentielles pour assurer une valeur ajoutée continue aux clients ainsi que pour stimuler les dépôts futurs. Nous élaborons actuellement une stratégie globale en matière d'expérience client afin d'intégrer un service à la clientèle amélioré à des initiatives de marketing proactives dans l'ensemble de l'organisation (résultats escomptés 3.1 et 3.2). Parallèlement, nous utiliserons stratégiquement les canaux numériques pour maximiser la portée de l'OMPI auprès des parties prenantes à l'échelle mondiale (résultat escompté 1.1). Le programme se concentre sur les priorités clés suivantes :

- Des normes unifiées de service à la clientèle et un marketing axé sur les données grâce à une stratégie de gestion des relations avec la clientèle. Nous établirons des normes cohérentes et mettrons en œuvre une solide stratégie de gestion des relations avec la clientèle afin d'assurer une diffusion ciblée et efficace de la proposition de valeur des services de l'OMPI auprès de notre public mondial diversifié, ainsi qu'une expérience transparente et de haut niveau pour chaque client.

- Améliorer la satisfaction des clients grâce à la technologie et à la connaissance. Nous tirerons parti des technologies avancées et de l'automatisation pour rationaliser la prestation de services et personnaliser les interactions. Une approche de retour d'information instantané nous permettra de nous adapter dynamiquement aux besoins des clients et de mettre en œuvre des améliorations significatives.

- Élargissement des capacités du centre de contact. Nous allons multiplier les options linguistiques et étendre la couverture des fuseaux horaires afin de fournir une assistance rapide et accessible aux clients du monde entier.

- Continuer à améliorer notre portée numérique afin d'informer et d'engager les publics du monde entier sur le rôle vital de la propriété intellectuelle dans l'innovation, la création et la croissance économique. Ayant adopté une approche unifiée "une marque, un OMPI", nous continuerons à rationaliser notre présence en ligne avec une identité visuelle cohérente, une navigation intuitive et un langage clair et convivial.

- Grâce à des stratégies de sensibilisation numérique, nous étendrons notre portée sur de multiples plateformes, notamment notre site Internet, nos expositions virtuelles et nos campagnes mondiales. Notre nouvelle plateforme de publication numérique permet une distribution efficace du contenu, ce qui garantit que nos publications sont plus accessibles, y compris dans un plus grand nombre de langues. La plateforme sera déployée auprès d'unités organisationnelles supplémentaires au cours de l'exercice biennal.

- Sur le plan interne, nous doterons nos équipes d'un intranet avancé pour améliorer la collaboration et le partage des connaissances.

Propriété intellectuelle et technologies de pointe

Les technologies d'avant-garde présentent un intérêt particulier pour les parties prenantes de l'OMPI et différents cadres et approches réglementaires voient le jour, notamment avec les progrès récents et rapides de l'IA et ses multiples interfaces avec le système de la propriété intellectuelle. Nos activités dans ce domaine au cours du prochain exercice

biennal viseront à identifier des domaines clés et à explorer des approches et des solutions communes et pratiques pour permettre l'interopérabilité et mettre les technologies d'avant-garde au service des innovateurs et des créateurs (résultat escompté 2.2).

Les initiatives prévues pour le prochain exercice biennal sont notamment les suivantes :

- Fournir un forum (Dialogues de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe) pour anticiper les problèmes de propriété intellectuelle liés à la numérisation, à l'économie numérique et aux technologies de pointe en collaborant avec un large éventail de parties prenantes et en se concentrant sur des outils pratiques et des discussions conceptuelles.
- Établir et faciliter un dialogue et un renforcement des connaissances, parmi les États membres et les autres parties prenantes au niveau national ou régional, pour gérer les incidences de la propriété intellectuelle sur les technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle, afin de favoriser des choix de politique générale informés.
- Soutenir l'exploration d'approches et de solutions communes qui permettront aux États membres et aux autres parties prenantes de naviguer plus facilement dans les paysages réglementaires de l'IA en constante évolution dans l'économie numérique mondiale.
- Mettre au point les ressources pratiques pertinentes, notamment des programmes, orientations, outils et d'autres moyens destinés à aider un large éventail de parties prenantes à saisir les possibilités qu'offrent les technologies de pointe, y compris des ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle, des projets locaux et diverses publications, telles que des fiches d'information et des guides.
- Conseiller les États membres sur la législation et la politique en matière de propriété intellectuelle nécessaires pour relever les défis et saisir les opportunités découlant de l'intelligence artificielle.

Classifications internationales et normes

Afin de garantir que l'OMPI continuera de prendre l'initiative d'élaborer, de maintenir et de mettre à jour de façon dynamique les classifications internationales et les normes (résultat escompté 2.1), nous nous concentrerons pour les deux prochaines années sur les éléments suivants :

Classification internationale des brevets (CIB)

- Améliorer la CIB dans le cadre de la feuille de route pour la révision de la CIB afin de répondre à l'évolution technologique, comprenant les nouvelles technologies émergentes et les technologies complexes et d'assurer une cohérence internationale optimale de la classification des brevets. Nous encouragerons et favoriserons une utilisation plus large du système de la CIB grâce à la fourniture d'une assistance, y compris pour la préparation, la gestion et la publication des versions de la CIB dans les langues nationales et une formation à la demande.
- Renforcer la coopération internationale en matière de reclassification des documents de brevet en utilisant efficacement la solution de gestion pour la reclassification de la CIB (IPCWLMS).

Classification de Nice (*liste de produits et services aux fins de l'enregistrement des marques*), classification de Locarno (*liste de produits aux fins de l'enregistrement des dessins et modèles industriels*) et classification de Vienne (*éléments figuratifs des marques*)

Le cadre qui gère les systèmes de classification a été modernisé au cours du dernier exercice biennal afin d'améliorer les processus de prise de décision et d'accélérer les processus de révision pour qu'ils soient plus souples et mieux adaptés à un environnement dynamique. Nous nous concentrerons sur les domaines d'action spécifiques suivants au cours de l'exercice biennal 2026-2027 :

- Améliorer la classification de Nice et ses procédures de révision dans le cadre du comité d'experts de l'Union de Nice, en mettant l'accent sur les points suivants : i) veiller à ce que la liste des produits et services tienne dûment compte des spécificités des marchés émergents et des besoins des entreprises; ii) assurer l'intégration rapide dans la liste des produits et services de nouvelles indications largement utilisées, y compris les termes de la base de données de Madrid sur les produits et services; et iii) fournir des orientations sur l'utilisation correcte des termes dans les demandes d'enregistrement de marques.
- Améliorer la classification de Locarno et ses procédures de révision sous l'égide du Comité d'experts de l'Union de Locarno afin de permettre un développement plus efficace, en veillant notamment à ce que les ajouts opportuns à la liste des produits reflètent les tendances émergentes du marché et les tendances technologiques.

- Améliorer la classification de Vienne dans le cadre du comité d'experts de l'Union de Vienne, notamment en apportant un soutien informatique pour moderniser sa plateforme de publication.
- Promouvoir et faciliter un recours accru aux classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles via une formation axée sur la demande.

Normes de l'OMPI

Les activités de normalisation de l'OMPI seront conçues pour répondre au rythme rapide de l'évolution technologique et à la nécessité de formats communément acceptés pour favoriser l'interopérabilité entre les acteurs de l'écosystème de la propriété intellectuelle afin d'améliorer l'expérience des clients. En particulier, le programme :

- Continuera, par l'intermédiaire du Comité des normes de l'OMPI (CWS), à adapter le portefeuille de normes, de politiques et de recommandations à l'évolution de l'environnement de la propriété intellectuelle. Renforcera la collaboration en matière de politique et de stratégie liées à l'utilisation des données de propriété intellectuelle, des technologies et des plateformes numériques.
- Offrira un forum aux responsables des TIC des offices de propriété intellectuelle et de la communauté de la propriété intellectuelle au sens large pour discuter des stratégies et des questions d'intérêt commun en matière d'évaluation, de conception et de déploiement des nouvelles technologies numériques, qui sont de plus en plus essentielles au succès de l'office de propriété intellectuelle, et pour renforcer la collaboration dans ce domaine.
- Contribuera à rendre l'écosystème de la propriété intellectuelle plus efficace et plus axé sur le client grâce à des services en ligne interopérables en introduisant un identifiant mondial (GID) pour les parties prenantes de la propriété intellectuelle, en partenariat avec les offices de propriété intellectuelle et l'industrie, et en examinant des cas d'utilisation spécifiques.
- Étendra et rendra plus efficace l'utilisation des normes par les offices de propriété intellectuelle et d'autres parties prenantes dans l'écosystème de propriété intellectuelle grâce aux outils et aux plateformes numériques, tels que la suite logicielle WIPO Sequence, le portail des fichiers d'autorité des documents de brevet et le catalogue API.

Recommandations du Plan d'action pour le développement

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
Pilier stratégique n° 4	*Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable*		
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle ***Tolérance au risque moyenne***	Après la mise en œuvre des logiciels de l'OMPI destinés aux activités principales des offices de propriété intellectuelle, il existe un risque qu'ils soient insuffisamment intégrés dans les opérations existantes ou qu'ils ne soient pas dotés de mécanismes autonomes, ce qui constitue une menace pour leur viabilité à moyen terme.	La volonté des offices locaux de propriété intellectuelle de mettre en place des procédures formelles de soutien et de maintenance des logiciels et les activités de formation et de transfert de connaissances de l'OMPI fournissent les mécanismes nécessaires à un fonctionnement autonome.	Moyenne – conformément au niveau de risque accepté

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
Pilier stratégique n° 1 : S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout			
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	Nombre de visiteurs uniques du site Web de l'OMPI et des sites Web des bureaux extérieurs	14 233 481	Hausse de 20%
	Nombre de visiteurs uniques ayant consulté des publications de l'OMPI	2 647 871	Hausse de 20%
Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle			
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	Progrès dans la mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour des comités/du Groupe de travail	Décisions du CWS, du Groupe de travail sur la révision de la CIB et de l'Union de Nice/du comité d'experts, telles qu'elles figurent dans les rapports de réunion	Mise en œuvre des travaux convenus conformément aux décisions du CWS, du Groupe de travail sur la révision de la CIB et de l'Union de Nice/du comité d'experts
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils législatifs et de politique générale fournis pour relever les défis posés par la propriété intellectuelle et les technologies de pointe	n.d.	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits
Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier			
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	Nombre de visiteurs uniques récurrents des bases de données mondiales - PATENTSCOPE - Base de données mondiale sur les marques (GBD) - Base de données mondiale sur les dessins et modèles (GDD)	PATENTSCOPE : 698 761 Base de données mondiale sur les marques : 636 167 Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 150 057	PATENTSCOPE : Hausse de 5% Base de données mondiale sur les marques : Hausse de 5% Base de données mondiale sur les dessins et modèles : Hausse de 20%
	Taux de satisfaction des utilisateurs à l'égard des bases de données mondiales de l'OMPI	PATENTSCOPE : 91% Base de données mondiale sur les marques : 80% Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 82%	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	Indice de satisfaction des clients.	85% (enquête menée en 2022-2023)	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits
	Délai de réponse du client	Pourcentage de réponses données aux clients dans le cadre des objectifs de l'accord de niveau de service (à déterminer)	≥ 85% de conformité avec les objectifs de l'accord de niveau de service

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable			
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle	Nombre de documents échangés par l'intermédiaire du service DAS de l'OMPI.	381 743	Augmentation de 5% (annuel)
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) par l'intermédiaire de la série de modules IPAS	3,8	≥ 3,5

Ressources

Infrastructure et plateformes : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements	Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	31 096	25 777	24 290	5 319	21%
Temporaires	1 728	1 339	2 084	389	29%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	**32 824**	**27 116**	**26 374**	**5 708**	**21%**
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	55	53	24	2	4%
Bourses de l'OMPI	360	644	562	284)	-44%
Sous-total	415	697	586	282)	-40%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	600	395	641	205	52%
Voyages de tiers	640	220	325	420	+100%
Sous-total	1 240	615	966	625	+100%
Services contractuels					
Conférences	1 147	795	771	352	44%
Publications	15	10	10	5	50%
Services contractuels de personnes	1 640	305	1 401	1 335	+100%
Autres services contractuels	17 218	11 766	12 131	5 451	46%
Sous-total	20 020	12 876	14 313	7 143	55%
Charges financières	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	1 490	283	115	1 207	+100%
Communication	-	-	-	-	n.d.
Représentation et autres frais de fonctionnement	-	-	181	-	n.d.
Services communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	1 490	283	296	1 207	+100%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	200	200	200	-	-
Fournitures	15	22	6	7)	-32%
Sous-total	215	222	206	7)	-3%
Total B	**23 380**	**14 694**	**16 367**	**8 686**	**59%**
TOTAL	**56 204**	**41 810**	**42 741**	**14 394**	**34%**
dont					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement	50				

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme

(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde au 31 décembre 2024	Estimation des contributions pour 2025	Estimation des dépenses fin 2025	Solde escompté fin 2025	Estimation des contributions pour 2026-2027	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2026-2027
Japon (propriété industrielle) mondial [1]	8 815	5 775	5 576	9 015	11 551	20 566
Total	**8 815**	**5 775**	**5 576**	**9 015**	**11 551**	**20 566**

[1] Ce fonds fiduciaire comprend des activités menées dans plusieurs autres domaines.

Infrastructure et plateformes : Ressources par résultat

(en milliers de francs suisses)

	Résultats escomptés	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements
1.1	Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout	7 721	-	-
2.1	Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	9 072	7 855	8 013
2.2	L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité	2 482	1 854	2 213
3.1	Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	11 478	10 029	9 231
3.2	Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	8 817	6 591	7 487
4.5	Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle	16 634	15 481	15 796
	Total	**56 204**	**41 810**	**42 741**

Enjeux et partenariats mondiaux

Stratégies de mise en œuvre

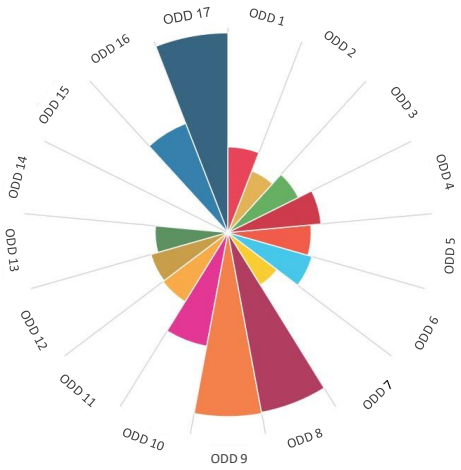

Contribution du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux aux ODD

Pour relever les défis mondiaux communs, notamment les mutations technologiques rapides, les soins de santé, le changement climatique et la nécessité d'une croissance inclusive et durable, des solutions innovantes et collaboratives sont nécessaires.

Le système de propriété intellectuelle contribue à résoudre ces problèmes en encourageant la recherche, en favorisant la coopération, en permettant des partenariats public-privé qui facilitent le transfert de technologies et de connaissances, en créant une culture de respect et d'amour de l'innovation.

Le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux dirige l'engagement de l'OMPI auprès des acteurs non gouvernementaux et des partenaires du monde entier, en positionnant la propriété intellectuelle comme un catalyseur horizontal de l'innovation, du développement durable et du progrès social et économique. Ses priorités pour l'exercice biennal 2026-2027 soutiennent directement la mission de l'OMPI et plusieurs résultats escomptés clés. Le secteur s'attachera notamment à :

- Faciliter les négociations internationales sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles afin d'établir un cadre mondial équilibré et efficace en matière de propriété intellectuelle (*résultats escomptés 2.1 et 2.2).*
- Intensifier la collaboration et l'engagement pour favoriser le dialogue et la collaboration au niveau international sur l'instauration d'une culture de respect de la propriété intellectuelle et lutter contre les effets néfastes du piratage et de la contrefaçon de la propriété intellectuelle *(résultat escompté 2.3).*
- Renforcer les plateformes multipartites telles que WIPO GREEN afin d'accélérer le transfert de connaissances et d'adopter des technologies durables sur le plan environnemental *(résultats escomptés 2.4 et 3.3).*
- Renforcer le dialogue mondial sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les ODD, étendre la collaboration sur la propriété intellectuelle et la politique de concurrence, et intégrer la propriété intellectuelle dans les principaux débats politiques mondiaux *(résultats escomptés 2.2 et 2.4).*
- Développer l'éducation et la sensibilisation à la propriété intellectuelle, en particulier pour les jeunes et les groupes sous-représentés, en leur fournissant les outils nécessaires pour s'engager dans l'économie de l'innovation *(résultats escomptés 4.2, 4.3 et 4.4).*

Savoirs traditionnels

Les travaux de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles couvrent l'innovation, la biodiversité, le patrimoine culturel, la santé, l'agriculture et les droits de l'homme (résultats escomptés 2.1 et 2.2). Au cours du prochain exercice biennal, nos efforts porteront sur les points suivants :

- Promouvoir la ratification du traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés (GRATK, 2024) et l'adhésion à ce traité, ainsi que les réunions de l'assemblée du traité si celui-ci entre en vigueur.
- Faciliter les discussions des États membres concernant la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, tels que définis par l'Assemblée générale de 2025, et garantir une participation significative des peuples autochtones et des communautés locales.
- Apporter un soutien par la formation, le mentorat, la mise en relation et des services pratiques pour renforcer l'esprit d'entreprise des populations autochtones et des communautés locales, promouvoir les connaissances médicales, environnementales et agricoles traditionnelles et gérer les droits de propriété intellectuelle sur les ressources génétiques et les données relatives aux sciences de la vie.
- Élaborer des systèmes d'information (tels que des bases de données, des registres, des plateformes) pour soutenir la gestion de la propriété intellectuelle des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et fournir des conseils à ce sujet.

- Favoriser les collaborations entre les peuples autochtones, l'industrie et les acteurs mondiaux de la propriété intellectuelle sur des questions d'intérêt commun.
- Engager les peuples autochtones et les communautés locales, y compris les femmes et les jeunes, en amplifiant leur voix et en partageant des histoires marquantes et des idées pratiques sur les droits de propriété intellectuelle, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles.

Promotion du respect de la propriété intellectuelle

Les travaux de l'OMPI sur le renforcement du respect de la propriété intellectuelle sont axés sur la prévention des atteintes à la propriété intellectuelle et sur l'aide aux États membres pour mettre en place des mécanismes efficaces permettant à leurs entrepreneurs et à leurs entreprises de faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle, conformément à la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, afin de soutenir le développement social et économique et la protection des consommateurs (résultats escomptés 2.3 et 4.3). Nos priorités pour 2026-2027 sont les suivantes :

- Diriger les discussions mondiales sur l'application des droits de propriété intellectuelle par l'intermédiaire du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) et lancer un forum pilote de l'OMPI pour les procureurs spécialisés en propriété intellectuelle afin de renforcer la coopération transnationale.
- Renforcer les efforts internationaux contre la contrefaçon et le piratage en coordination avec les États membres, les OIG, les ONG, le secteur privé et la société civile.
- Élargir la base factuelle par des recherches, des conférences dirigées par des experts et des webinaires sur l'application et le respect de la propriété intellectuelle.
- Renforcer les outils internationaux de lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle en promouvant le programme WIPO ALERT, en déployant le programme WIPO ALERT PAY et en développant le système d'enregistrement et d'information douaniers (CRIS).
- Fournir des conseils législatifs spécialisés sur l'application des droits de propriété intellectuelle et aider les États membres à intégrer le respect de la propriété intellectuelle dans les politiques nationales et les efforts de sensibilisation.
- Mettre en place des programmes de renforcement des capacités sur mesure pour les services répressifs, les douanes, les procureurs et les juges.

Engagements auprès des jeunes

Guidé par la Stratégie d'autonomisation des jeunes en matière de propriété intellectuelle (IP-YES!), le travail de l'OMPI en matière d'engagement auprès des jeunes permet d'autonomiser les jeunes innovateurs et dirigeants dans l'ensemble des États membres (résultat escompté 4.3). En 2026-2027, il s'agira de :

- Créer des initiatives interactives telles que des jeux, des défis sur les réseaux sociaux et des simulations virtuelles pour rendre la propriété intellectuelle accessible et attrayante.
- Collaborer avec des partenaires mondiaux, notamment le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, pour intégrer les jeunes dans les discussions sur la propriété intellectuelle et mettre en évidence le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement durable.
- Présenter de jeunes innovateurs sur les plateformes de l'OMPI afin d'inspirer les futurs champions de la propriété intellectuelle.
- Promouvoir les carrières dans le domaine de la propriété intellectuelle et soutenir les projets menés par des jeunes et axés sur la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité grâce à des partenariats avec les pouvoirs publics, l'industrie et la société civile.

Enjeux mondiaux

Les Enjeux mondiaux sensibilisent aux liens essentiels entre la propriété intellectuelle, l'innovation, la santé mondiale et le commerce.

Au cours du prochain exercice biennal, nous nous associerons aux parties prenantes pour aider les pays en développement à créer des écosystèmes d'innovation qui tirent parti de la propriété intellectuelle pour obtenir des résultats durables en matière de santé (résultats escomptés 2.2, 3.3 et 4.4). Nos principales initiatives consisteront à :

- Former les innovateurs locaux et les universités par le biais du programme Global Health Fellowship.

- Fournir une assistance technique par l'intermédiaire du centre d'excellence en matière de propriété intellectuelle pour la fabrication de produits médicaux afin de renforcer les écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.
- Soutenir les États membres et établir des partenariats avec les principales parties prenantes du secteur privé pour faciliter l'octroi de licences et le transfert de technologies afin de développer les technologies liées à la résistance aux antimicrobiens (RAM).
- Promouvoir la coopération trilatérale avec l'OMC et l'OMS pour traiter les nouvelles questions en matière de santé, de propriété intellectuelle et de commerce.

Changement climatique et sécurité alimentaire

L'OMPI va intensifier ses travaux sur le changement climatique et la sécurité alimentaire au cours du prochain exercice biennal, en tirant parti de la propriété intellectuelle pour trouver des solutions pratiques (résultats escomptés 2.2 et 3.3)

Les principaux efforts viseront à :

- Développer la base de données WIPO GREEN qui, avec plus de 130 000 technologies vertes enregistrées, est la plus grande plateforme des Nations Unies pour l'innovation et l'échange en matière de technologies vertes.
- Intensifier les projets d'accélération.
- Développer le livre sur les technologies vertes et d'autres publications ainsi que notre réseau de parties prenantes. En renforçant ces atouts, nous aiderons les États membres, les organisations internationales et l'industrie à intégrer l'innovation et la technologie dans les stratégies relatives au climat et au développement durable.

Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence

La propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence analyse les tendances mondiales à l'intersection de la propriété intellectuelle, de la législation antitrust et de la concurrence déloyale, tout en renforçant les partenariats dans les réseaux internationaux de la concurrence (résultats escomptés 2.2). En 2026-27, nous allons i) faire progresser le rôle de l'OMPI en conseillant les organismes nationaux, en collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales; ii) renforcer la présence de l'OMPI dans les principaux forums internationaux sur la concurrence et iii) mener des recherches sur les questions émergentes en matière de propriété intellectuelle et de politique de la concurrence.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable (ODD)

Notre travail est ancré dans la conviction que la propriété intellectuelle est un catalyseur pertinent pour faire progresser les 17 ODD et l'Agenda 2030. En 2026-2027, le Plan d'action pour le développement nous guidera dans l'intégration de nos activités et la coordination des efforts au sein de l'OMPI pour soutenir ce travail. Nous renforcerons notre engagement auprès des parties prenantes et des partenaires externes qui peuvent nous aider à déployer l'innovation et la créativité pour atteindre les ODD (résultat escompté 2.4).

Relations extérieures

Le prochain exercice biennal couvrira les activités suivantes en matière de relations extérieures (résultat escompté 2.4) :

- Renforcer le rôle de l'OMPI en tant que principal organisme mondial de propriété intellectuelle en améliorant sa représentation dans les principales enceintes internationales et en collaborant activement avec les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les ONG et l'industrie sur les questions relatives à la propriété intellectuelle, à l'innovation et à la créativité.
- Favoriser et approfondir les partenariats avec certaines organisations des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des ONG et l'industrie.
- Élargir les activités d'information à l'intention des communautés mal desservies par l'écosystème de la propriété intellectuelle pour leur permettre d'utiliser la propriété intellectuelle pour leur croissance et leur développement.
- Renforcer la liaison entre tous les secteurs concernés de l'OMPI afin de faciliter nos contributions techniques aux processus et initiatives multilatéraux.

Bureau de coordination de l'OMPI à New York

En tant que représentation permanente de l'OMPI auprès du Siège de l'Organisation des Nations Unies, des entités du système des Nations Unies et de la communauté diplomatique à New York, le Bureau de représentation (résultat escompté 2.4) continuera de :

- Représenter l'OMPI lors des grandes réunions des Nations Unies à New York et piloter l'engagement de l'Organisation dans les processus interinstitutionnels des Nations Unies, tout en renforçant les partenariats avec les parties prenantes concernées.
- Contribuer aux rapports/processus menés par le Siège de l'ONU afin de s'assurer qu'ils bénéficient de l'expertise de l'OMPI.
- Donner des conseils sur la contribution de l'OMPI au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) et aux comités subsidiaires afin d'améliorer la coordination et la cohérence à l'échelle du système.
- S'engager auprès de la communauté diplomatique et des Nations Unies à New York par le biais d'initiatives de promotion et de sensibilisation.

Recommandations du Plan d'action pour le développement

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
Pilier stratégique n° 2	*Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle*		
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité ***Tolérance au risque élevée***	L'activité accrue d'entités externes (notamment les secteurs public et privé, la société civile, les organisations internationales), qui peuvent manquer de compétences en matière de propriété intellectuelle, crée des perceptions erronées et/ou des informations fausses qui nuisent à la compréhension par le public de la propriété intellectuelle et du rôle central de l'OMPI dans la direction du système mondial de propriété intellectuelle.	Sensibilisation et engagement – auprès de tous, partout – afin de mieux faire comprendre à la communauté internationale la valeur de la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI en tant que chef de file du système mondial de la propriété intellectuelle.	Moyenne – en deçà de la tolérance au risque

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle			
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	Progrès dans la mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du comité	Mise en œuvre de l'ordre du jour convenu de l'IGC pour l'exercice biennal 2026-2027	Réalisation des travaux convenus conformément à l'ordre du jour de l'IGC

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Entrée en vigueur du Traité GRATK	1 accession/ratification (fin 2024)	5 nouvelles adhésions/ratifications en 2026/27 (sur les 15 requises)
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité	Degré de satisfaction des participants aux activités organisées pour favoriser une meilleure compréhension de l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence	93%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits
2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle.	Progrès dans la mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du comité	Mise en œuvre du programme de travail de l'ACE convenu lors de sa onzième session et confirmé lors de sa dix-septième session	Réalisation des travaux convenus conformément à l'ordre du jour de l'ACE
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle	Nombre d'initiatives de l'OMPI menées en partenariat avec les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales	16 initiatives	25 initiatives ayant un impact régional ou mondial
	Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI	Les représentants de 319 ONG accréditées de manière permanente ont assisté à 20 événements de l'OMPI	10 ONG supplémentaires accréditées en permanence
Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier			
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	Nombre de mises en relation de chercheurs et de fournisseurs de technologies vertes par l'intermédiaire de la plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération	41 au total	30 supplémentaires au cours de l'exercice biennal
	Nombre de pays aidés à accéder à l'information en matière de brevets relatifs à des technologies vertes disponibles dans le domaine public en s'appuyant sur la base de données WIPO GREEN	Des visiteurs uniques de 75 pays ont accédé à l'information en matière de brevets dans la base de données WIPO GREEN (dont 53 provenant de pays en développement et de PMA)	Visiteurs uniques originaires d'au moins 85 pays
	Nombre de partenariats établis dans le cadre du centre d'excellence en matière de propriété intellectuelle pour la fabrication de produits médicaux qui ont démontré l'utilisation de la propriété intellectuelle dans leurs travaux en vue d'établir des transferts de technologie ou des accords de licence	Aucun	4 supplémentaires au cours de l'exercice biennal
Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable			
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils législatifs et de politique générale fournis	Savoirs traditionnels : 100%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits
		Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle : 100%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie d'autonomisation des jeunes en matière de propriété intellectuelle (IP-YES!)	n.d.	Mise en œuvre fructueuse de IP-YES! Stratégie
	Degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI	95%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de ressources génétiques, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles.	99%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.

Ressources

Enjeux et partenariats mondiaux : Ressources par résultat

(en milliers de francs suisses)

	Résultats escomptés	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements
2.1	Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	3 510	5 225	5 304
2.2	L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité	6 433	6 768	6 621
2.3	Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle	2 858	3 444	3 495
2.4	Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle	6 005	5 864	5 874
3.3	Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux	4 845	1 632	2 122
4.2	Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	2 236	1 312	1 733
4.3	Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	2 815	2 221	2 155
4.4	Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle	2 617	2 815	2 789
	Total	**31 319**	**29 281**	**30 093**

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme

(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde au 31 décembre 2024	Estimation des contributions pour 2025	Estimation des dépenses fin 2025	Solde escompté fin 2025	Estimation des contributions pour 2026-2027	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2026-2027
Communautés autochtones et locales accréditées	0	19	19	-	37	37
Italie	44	-	-	44	-	44
République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)	631	202	319	514	404	918
République de Corée (Ministère de la justice – HR)	47	257	175	129	515	644
Total	**723**	**478**	**512**	**688**	**956**	**1 644**

Enjeux et partenariats mondiaux : Dépenses par catégorie de coût

(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements	Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	19 851	19 170	18 520	681	4%
Temporaires	1 479	1 168	1 245	311	27%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	**21 330**	**20 338**	**19 766**	**992**	**5%**
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	320	339	130	20)	-6%
Bourses de l'OMPI	1 026	431	775	595	+100%
Sous-total	1 345	770	905	575	75%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	928	897	968	31	3%
Voyages de tiers	1 776	2 357	2 478	581)	-25%
Sous-total	2 704	3 255	3 446	551)	-17%
Services contractuels					
Conférences	1 392	1 697	2 162	306)	-18%
Publications	-	18	41	18)	-100%
Services contractuels de personnes	2 056	1 310	2 025	746	57%
Autres services contractuels	1 764	1 123	1 036	641	57%
Sous-total	5 212	4 149	5 265	1 063	26%
Charges financières	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	581	578	559	3	1%
Communication	57	22	21	35	+100%
Représentation et autres frais de fonctionnement	33	90	43	58)	-64%
Services communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	671	690	624	19)	-3%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	23	14	63	9	63%
Fournitures	34	66	25	32)	-48%
Sous-total	57	80	88	23)	-29%
Total B	**9 988**	**8 943**	**10 327**	**1 045**	**12%**
TOTAL	**31 319**	**29 281**	**30 093**	**2 038**	**7%**
dont					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement	705				

Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation

Stratégies de mise en œuvre

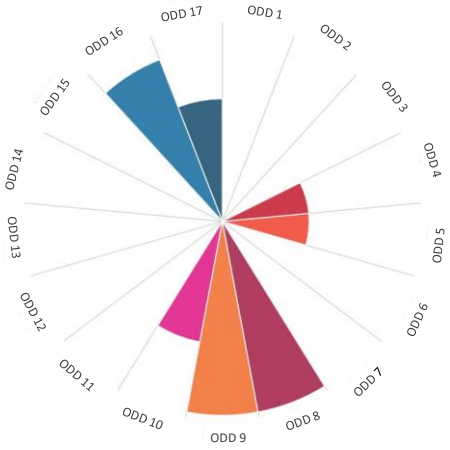

Contribution du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation aux ODD

L'innovation est au cœur de l'agenda économique et politique mondial, les pays reconnaissant son rôle essentiel dans la compétitivité, la croissance et le développement. Nous constatons une nette tendance des dirigeants et des décideurs politiques de tous les pays à se concentrer non seulement sur les aspects juridiques de la propriété intellectuelle, mais aussi sur son rôle dans la mise en place d'écosystèmes d'innovation dynamiques.

Cet intérêt accru pour l'innovation, la technologie, la numérisation et la propriété intellectuelle s'inscrit dans le contexte d'une économie mondiale de plus en plus axée sur les actifs incorporels. Selon le dernier rapport de l'OMPI sur les investissements incorporels dans le monde, l'investissement global en actifs incorporels est passé de 2 900 milliards de dollars É.-U. en 1995 à 6 900 milliards de dollars É.-U. en 2023, soit plus du double en termes réels. De leur côté, les investissements dans les actifs incorporels sont passés de 2 700 milliards de dollars É.-U. en 1995 à 4 660 milliards de dollars É.-U. en 2023. En outre, L'édition 2024 de l'Indice mondial de l'innovation a fait état d'une croissance continue des investissements mondiaux en R-D en 2023, malgré un environnement financier difficile.

Le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation joue un rôle stratégique dans ce paysage, en aidant les États membres à mettre en place des écosystèmes d'innovation équilibrés et efficaces. En fournissant des recherches et des données essentielles, en aidant les entreprises à tirer parti de la propriété intellectuelle et en renforçant les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et les capacités institutionnelles, le Secteur aide les États membres à exploiter le pouvoir de la propriété intellectuelle et de l'innovation au service de la croissance économique et du progrès social.

Les ressources, outils et plateformes du Secteur sont de plus en plus demandés dans toutes les régions du monde, et de nouveaux cadres de collaboration sont établis pour soutenir les entreprises, en particulier les PME, les intermédiaires commerciaux, les structures nationales et régionales de transfert de technologie, les innovateurs, les accélérateurs et les start-up *(résultat escompté 4.4).*

Dans le même ordre d'idées, la demande d'assistance au système judiciaire pour gérer un nombre croissant d'affaires de propriété intellectuelle conduit à de nouvelles activités de collaboration avec divers systèmes judiciaires nationaux *(résultat escompté 4.3).* Par ailleurs, les PME s'intéressent de plus en plus aux services d'arbitrage et de médiation comme alternative aux litiges judiciaires coûteux. En outre, l'augmentation du nombre de cas est due à la multiplication des transactions en ligne et à l'internationalisation des modèles d'entreprise *(résultat escompté 4.2*).

Dans ce contexte, le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation se concentrera sur les questions prioritaires suivantes au cours du prochain exercice biennal.

Économie et analyse des données

Les travaux d'analyse économique et de données ont contribué à la réalisation des deux piliers cibles (résultats escomptés 3.1, 4.1 et 4.2). Le premier pilier se concentre sur la production d'une analyse empirique de haute qualité des performances des économies en matière d'innovation et de la dynamique changeante de l'économie de la création. Les principaux domaines de travail du prochain exercice biennal couvriront les activités suivantes :

- Continuer d'évaluer les résultats en matière d'innovation et à suivre les tendances mondiales en matière d'innovation grâce à l'Indice mondial de l'innovation, tout en aidant les États membres à l'utiliser pour la conception de leurs politiques. L'Indice mondial de l'innovation est une référence clé pour l'élaboration des politiques d'innovation : 91 des 118 États membres interrogés l'utilisent pour améliorer leurs politiques et leurs données, et 53 la citent dans leurs plans économiques. En plus de classer les performances en matière d'innovation de 133 économies, il suit également les 100 premiers groupements scientifiques et technologiques et présente le tableau de bord mondial de l'innovation, qui surveille la santé de l'économie mondiale de l'innovation.
- Élargir l'utilisation de l'Indice mondial de l'innovation aux pays déjà couverts et s'efforcer d'inclure davantage de pays.

- Publier des rapports thématiques sur la propriété intellectuelle dans le monde qui analysent l'impact du système de propriété intellectuelle sur l'économie mondiale.
- Réaliser des études économiques dans les économies en développement.
- Recueillir des données originales sur l'économie de la création et réaliser des études, notamment par le biais d'une nouvelle série de publications phares concernant les industries de la création, afin d'aider les décideurs politiques et les autres parties prenantes.
- Renforcer les synergies institutionnelles et promouvoir la qualité des recherches en continuant d'assurer la coordination du réseau mondial d'économistes rattachés aux offices de propriété intellectuelle.

Le deuxième pilier se concentre sur la fourniture de données exactes, exhaustives et opportunes sur la performance des écosystèmes de la propriété intellectuelle et de l'innovation et à promouvoir une utilisation plus large et plus efficace de ces données, qui apporte une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier. Les priorités pour le prochain exercice biennal seront notamment les suivantes :

- Continuer d'élargir la portée géographique des statistiques de propriété intellectuelle collectées au moyen d'enquêtes annuelles de l'OMPI.
- Publier des statistiques sur la propriété intellectuelle au moyen de rapports et d'outils en ligne adaptés aux divers besoins des décideurs politiques, des offices de propriété intellectuelle, des utilisateurs du système de l'OMPI, des chercheurs et du public.
- Développer la collecte et la diffusion de données originales sur les investissements en actifs incorporels.
- Développer de nouveaux indicateurs sur l'innovation qui reflètent les forces et les opportunités de croissance des écosystèmes d'innovation locaux et produire un rapport annuel sur les perspectives.

Propriété intellectuelle pour les entreprises

La Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises a connu une croissance significative dans le déploiement de ses programmes et outils, élargissant ainsi sa portée et son impact. Grâce à une série d'initiatives, nous avons renforcé le soutien aux entreprises, approfondi l'engagement avec les intermédiaires et introduit de nouveaux programmes phares (résultat escompté 4.4).

Un élément clé de nos efforts est l'outil de diagnostic de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle, actuellement disponible en 26 langues, avec six versions localisées, et une version adaptée au secteur de l'édition et couvrant 188 territoires. En 2024, l'outil a attiré 49 000 visiteurs uniques, dont près de 10 000 ont produit un rapport efficace.

Le programme relatif aux ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle (IPMCP) complète l'outil de diagnostic en proposant un accompagnement personnalisé plus approfondi et des conseils stratégiques sur l'intégration de la propriété intellectuelle dans la stratégie globale de l'entreprise. Cinquante ateliers de gestion de la propriété intellectuelle ont été organisés depuis 2022, permettant à plus de 1 000 entreprises d'obtenir des conseils directs.

Nous travaillons dans ce domaine non seulement avec les offices nationaux de propriété intellectuelle, mais aussi avec d'autres institutions clés qui soutiennent les entreprises, telles que les chambres de commerce, les agences d'innovation, les pépinières d'entreprises et d'autres entités qui ont la confiance des entreprises et sont en contact direct avec elles sur le terrain. Notre défi est de nous appuyer sur les réussites de nos outils, de nos programmes et de nos partenaires pour continuer à les développer et à en accroître l'impact. Nous le ferons comme suit :

- Renforcer les partenariats avec les institutions de soutien, y compris les incubateurs, les accélérateurs, les agences d'innovation et les chambres de commerce, afin de garantir que les entreprises aient accès à l'infrastructure nécessaire et aux réseaux de soutien à la propriété intellectuelle pour prospérer.
- Aider les offices nationaux de propriété intellectuelle à intégrer l'appui en matière de propriété intellectuelle à leur offre actuelle de services aux entreprises et à permettre aux PME d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle.
- Renforcer les capacités locales en matière de gestion et de commercialisation de la propriété intellectuelle par une mise en œuvre plus large des ateliers de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI et des ateliers d'une journée sur la propriété intellectuelle pour les start-ups.
- Créer et promouvoir davantage d'outils et de services à fort impact destinés aux entreprises qui facilitent la connaissance, la compréhension et l'utilisation du système de propriété intellectuelle par les entrepreneurs.
- Faciliter le dialogue et le partage des connaissances entre les États membres et les autres parties prenantes sur l'intersection entre la propriété intellectuelle et des éléments commerciaux clés tels que le financement, la stratégie d'entreprise, la gestion de la marque, la fiscalité et l'assurance.

Propriété intellectuelle au service des innovateurs

Le Département de la propriété intellectuelle au service des innovateurs permet aux chercheurs locaux, aux innovateurs, aux universités, aux institutions de recherche et aux entreprises de créer de la valeur à partir de la propriété intellectuelle et de maximiser son impact. Pour ce faire, nous travaillons avec ces parties prenantes afin de renforcer les écosystèmes d'innovation locaux tout en améliorant leur portée aux niveaux national, régional et international (résultats escomptés 3.3 et 4.4).

Plus de 1 600 CATI ont été établis dans plus de 90 pays à travers le monde et répondent chaque année à plus de 2,25 millions de demandes émanant de chercheurs, d'inventeurs et d'entrepreneurs.
Nous produisons également plusieurs rapports, tels que les séries de rapports de l'OMPI consacrés aux tendances technologiques de l'OMPI (WITT), qui suit les tendances technologiques grâce à l'analyse des brevets et d'autres données scientifiques, commerciales et de marché, afin de fournir des preuves solides et factuelles de l'innovation dans des domaines spécifiques, ainsi que les rapports sur le paysage des brevets, qui se concentrent sur les données relatives aux brevets afin d'explorer les tendances dans des technologies spécifiques.
Nos travaux portent également sur l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'actif financier, ce qui englobe une série de questions telles que l'évaluation de la propriété intellectuelle, la constitution de garanties sur la propriété intellectuelle et le financement de la propriété intellectuelle. Nous avons commencé à travailler sur une série de rapports nationaux, lancé une conversation annuelle sur le financement de la propriété intellectuelle et créé un groupe d'experts sur l'évaluation de la propriété intellectuelle.
Le programme de travail du prochain exercice biennal s'appuiera sur ces fondations pour créer encore plus d'impact en aidant à traduire les idées et la recherche en résultats, ainsi qu'à utiliser la propriété intellectuelle en tant qu'actif financier. Les priorités comprendront notamment les activités suivantes :

- Poursuivre le développement des CATI en tant que plateforme pour la fourniture de services basés sur la propriété intellectuelle, impactants et durables, au niveau local dans le monde entier, et intensifier notre travail pour aider ces CATI à améliorer leur qualité et leur impact, en les aidant à se transformer en bureaux de transfert de technologie (BTT). À cette fin, nous développerons un indice de maturité des transferts technologiques/universitaires pour aider les institutions à optimiser leurs systèmes de gestion de l'innovation.

- Renforcer la viabilité à long terme des réseaux de CATI/BTT et des structures de transfert de technologie en encourageant le partage de savoirs par l'intermédiaire de réseaux nationaux, régionaux et mondiaux bien coordonnés et de la communauté virtuelle eTISC, de l'introduction d'un programme de formation à la certification du personnel des CATI et d'un programme de mentorat pour les responsables technologiques des BTT.

- Renforcer les services d'analyse de la propriété intellectuelle et étendre les travaux de la communauté de pratique dans ce domaine.

- Élargir l'accès des innovateurs locaux grâce à des programmes d'amplification, tels que les programmes de formation à la rédaction de brevets, Scale Up Your IP et le programme d'aide aux inventeurs (IAP).

- Renforcer le leadership mondial de l'OMPI dans les domaines de la commercialisation de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie.

- permettre la fourniture de services de qualité en matière de propriété intellectuelle à l'aide de plateformes, de ressources et d'outils nouveaux et actualisés d'information et de connaissance, notamment la base de données et l'instrument sur les politiques universitaires en matière de propriété intellectuelle, WIPO INSPIRE, le portail d'accès aux registres de brevets et la plateforme de gestion des projets et des performances des CATI (TPPM).

- Faire mieux connaître le potentiel du financement de la propriété intellectuelle grâce à un leadership intellectuel tel que le dialogue sur le financement de la propriété intellectuelle et améliorer l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'actif financier en soutenant des projets pilotes.

Institut judiciaire de l'OMPI

La communauté judiciaire de l'OMPI a continué à se développer. Depuis sa création en 2018, plus de 3 400 juges de 166 États membres ont participé aux activités de l'Institut. L'utilisation de la base de données WIPO Lex a doublé au cours du dernier exercice biennal, avec plus de 1,5 million de visiteurs uniques en 2024 (résultats escomptés 3.1 et 4.2).

Pour le prochain exercice biennal, nous nous concentrerons principalement sur les priorités suivantes :

- Servir de source internationale d'expertise faisant autorité en matière d'administration judiciaire de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les systèmes judiciaires spécialisés dans la propriété intellectuelle, la gestion judiciaire des litiges de propriété intellectuelle et les organes de première instance et d'appel des offices de propriété intellectuelle exerçant des fonctions quasi judiciaires.

- Servir de centre de dialogue et de collaboration sur les questions touchant les systèmes judiciaires nationaux et régionaux, à travers le Forum annuel des juges de la propriété intellectuelle de l'OMPI et d'autres formats innovants de conversations judiciaires.

- Offrir des programmes de formation judiciaire continue personnalisés, fondés sur l'appropriation nationale et la durabilité et dans le respect des traditions juridiques et de la situation économique et sociale des États membres de l'OMPI.

- Élargir et enrichir l'offre de WIPO Lex, au-delà des 200 juridictions couvertes par Lex Treaties and Laws et des 46 juridictions couvertes par Lex Judgments.

- Améliorer l'expérience utilisateur de WIPO Lex pour un public plus large et général, en mettant l'accent sur la présentation d'informations juridiques actualisées d'une manière claire et intuitive.

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

En 2024, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a participé au règlement de 858 litiges relatifs à la propriété intellectuelle, à l'innovation et à la technologie. Cela représente une augmentation de 25% par rapport à 2023 et de 370% au cours des cinq dernières années (résultats escomptés 3.1 et 4.2).

En 2024, les propriétaires de marques ont déposé 6 168 plaintes auprès de l'OMPI fondées sur les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (UDRP), soit le deuxième nombre le plus élevé de plaintes reçues par le Centre, ce qui souligne l'importance continue des principes UDRP pour les titulaires de marques. Le nombre total de litiges relatifs à des noms de domaine soumis à l'OMPI en vertu des principes UDRP dépassait les 133 000.

Avec l'augmentation des dépôts et des transactions de propriété intellectuelle, il y aura une demande croissante pour des moyens rentables, professionnels et fiables de résoudre les litiges de propriété intellectuelle. En s'appuyant sur le rôle et l'expertise mondiaux de l'OMPI, les priorités du prochain exercice biennal seront les suivantes :

- Optimiser les services d'administration et de coadministration des litiges en matière de propriété intellectuelle et de noms de domaine, notamment en améliorant la gestion des dossiers et d'autres outils informatiques afin de permettre l'accès aux procédures de règlement extrajudiciaire des litiges (ADR), d'améliorer l'expérience des clients et de gagner en efficacité.
- Explorer de nouvelles applications des procédures de règlement extrajudiciaire des litiges dans les domaines émergents de l'innovation et de la création, notamment les sciences de la vie, les licences à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires et l'Internet des objets (IdO)[12], les contenus numériques, les technologies durables et vertes, les jeux vidéo et l'e-sport et l'IA.
- Développer notre programme de collaboration avec les offices de propriété intellectuelle et de droit d'auteur et les tribunaux des États membres afin de promouvoir et d'adopter des options d'administration et de coadministration de règlements extrajudiciaires des litiges sur mesure.
- Participer à des registres de noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays afin de fournir une orientation politique et de contribuer à l'adoption de modes alternatifs de règlement des litiges permettant aux titulaires de droits de propriété intellectuelle de résoudre efficacement les litiges relatifs aux noms de domaine.
- mener des actions de sensibilisation auprès de l'ICANN[13] et des parties prenantes de l'Internet et des marques dans le cadre des options efficaces de révision par l'ICANN des mécanismes de protection des droits dans le système des noms de domaine.
- Améliorer l'engagement numérique du Centre de l'OMPI auprès des utilisateurs existants et potentiels dans le monde entier, y compris les PME, les créateurs et les innovateurs, en particulier par le biais de webinaires, de podcasts et d'outils et plateformes en ligne ciblant des utilisateurs spécifiques. En 2023 et 2024, plus de 24 000 participants de 163 pays se sont inscrits aux événements du Centre de l'OMPI, ce qui constituera une base solide pour une croissance future.

Assistance technique de l'OMPI sur les stratégies nationales de propriété intellectuelle

Le Secteur fournit des conseils d'experts pour aider les États membres à formuler des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle fondées sur des données probantes et des politiques d'innovation connexes qui contribuent à la réalisation d'objectifs nationaux plus larges en matière de développement économique et social (résultat escompté 4.1). Nos principales activités comprennent la fourniture de conseils de fond, de stratégie et de procédure aux États membres engagés dans l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, la coordination au sein de

[12] Concession de licence à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires/Internet des objets
[13] Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

l'OMPI des contributions stratégiques et de fond à différents stades du processus d'élaboration de la stratégie, l'élaboration d'outils pour les États membres et les consultants externes, y compris des modèles et des documents d'orientation, ainsi que la création d'un centre d'expertise au sein de l'OMPI, qui coordonne la recherche et l'analyse de l'efficacité et de l'incidence, des tendances politiques et des meilleures pratiques.
En s'appuyant sur le rôle et l'expertise mondiaux de l'OMPI, le travail du prochain exercice biennal sera le suivant :

- Fournir une assistance technique de haute qualité aux pays sur la conception et l'élaboration des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle en fonction de leur niveau de développement.
- Élaborer ou améliorer les manuels et guides destinés aux États membres pour la conception et la discussion des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.
- Mener des recherches sur les meilleures pratiques et les facteurs clés de succès qui facilitent le travail des décideurs et des experts nationaux dans la conception et la discussion des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle

Créer un répertoire public de l'OMPI des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle mises en œuvre par les pays.

Recommandations du Plan d'action pour le développement

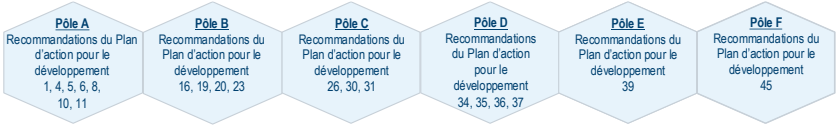

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
Pilier stratégique n° 4	*Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable*		
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle ***Tolérance au risque élevée***	Une participation insuffisante ou des changements de priorités au niveau national pourraient affecter négativement : i) la création et la viabilité de réseaux et de structures de transfert de technologie; ii) les projets visant à faire de la propriété intellectuelle un outil de croissance commerciale; ou iii) des programmes judiciaires.	Collaboration étroite avec les autorités nationales dès le départ afin de garantir un engagement à moyen et long terme; aider à la planification, au suivi et à l'évaluation des projets nationaux conformément aux bonnes pratiques.	Faible – en deçà de la tolérance au risque
	La demande des utilisateurs pour nos services, notamment le règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle, le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, l'analyse, le conseil, les outils et les bases de données, est en baisse, conduisant à une position affaiblie sur le marché et nuisant à la renommée de l'Organisation ou à l'impact de sa politique.	Mettre à profit la position de l'OMPI en tant que spécialiste mondial, neutre et crédible de la propriété intellectuelle, accroître la demande d'outils informatiques pour améliorer l'expérience des utilisateurs et améliorer les outils et la communication numériques.	Moyenne – en deçà de la tolérance au risque
	Les informations reçues ne sont pas fiables, ce qui aboutit à des données statistiques inexactes ou à des erreurs d'analyse dans les publications et les rapports de l'OMPI.	Mécanismes de contrôle conçus pour détecter les incohérences dans les données; relecture attentive des publications par des experts; publications analytiques révisées par des pairs extérieurs.	Faible – en deçà de la tolérance au risque

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier			
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	Nombre de consultations du Centre de données statistiques de propriété intellectuelle.	72 535	Augmentation de 10%
	Nombre de consultations de WIPO Lex.	1 582 417	Hausse de 20%
	Degré d'utilisation des services de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de règlement des litiges relatifs à des noms de domaine de l'OMPI	3 743 litiges et bons offices	800 litiges et bons offices supplémentaires
		64 796 litiges relatifs aux gTLD	9 000 litiges supplémentaires relatifs aux gTLD
		8 997 litiges relatifs aux ccTLD uniquement	900 litiges supplémentaires relatifs aux ccTLD uniquement
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux	Nombre de visiteurs uniques pour les publications, outils et plateformes dans le domaine du soutien à l'innovation, du transfert de technologie et de la commercialisation de la propriété intellectuelle	568 901	Augmentation de 10%
Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable			
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	Nombre de consultations du site Web de l'Indice mondial de l'innovation.	1 375 729	Hausse de 20%
	Sensibilisation des États membres concernés par les séries de données manquantes et obsolètes	100% des 30 pays ayant demandé des conseils ont reçu des conseils sur les données, la méthodologie et/ou les performances des pays de l'Indice mondial de l'innovation	100% des pays demandant des conseils reçoivent des conseils sur les données, la méthodologie et/ou les performances des pays de l'Indice mondial de l'innovation
	Nombre de pays utilisant l'Indice mondial de l'innovation pour élaborer leurs stratégies et leur écosystème d'innovation.	91 pays (sur 118 pays ayant répondu) (2022-2023)	Hausse de 5%
	Degré de satisfaction des juges participant au Forum des juges	94%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits
	Degré d'adoption des politiques de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine élaborées ou soutenues par l'OMPI	117 modes alternatifs de règlement des litiges de propriété intellectuelle adoptés	8 modes alternatifs de règlement des litiges de propriété intellectuelle supplémentaires adoptés
		67 modes alternatifs de règlement des litiges de propriété intellectuelle soutenus	12 modes alternatifs de règlement des litiges de propriété intellectuelle supplémentaires soutenus
		2 politiques relatives aux gTLD soutenues	2 politiques relatives aux gTLD soutenues
		87 politiques relatives aux ccTLD adoptées	4 politiques supplémentaires relatives aux ccTLD adoptées
		54 politiques relatives aux ccTLD soutenues (au total à la fin de 2024).	8 politiques relatives aux ccTLD supplémentaires soutenues
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Nombre de réseaux de CATI nationaux durables.	52 réseaux nationaux durables (total à la fin de 2024)	60 réseaux nationaux de CATI durables (total cumulé).
	Nombre de réseaux nationaux de CATI ayant atteint le niveau de maturité requis	7	10 au cours de l'exercice biennal
	Degré de satisfaction des entités de transfert de technologie et d'autres organes à l'égard des services fournis par l'OMPI.	95%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
	Nombre de visiteurs uniques pour les publications, outils et plateformes dans le domaine de l'analyse de la propriété intellectuelle	22 348	Augmentation de 10%

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre de visiteurs uniques des services Web ciblant les inventeurs et les PME, y compris le nombre de téléchargements.	431 896	Hausse de 20%
	Nombre d'intermédiaires de PME qui utilisent les documents et les outils de l'OMPI.	36	15 PME supplémentaires.
	Nombre de PME utilisant les documents ou les outils de l'OMPI, y compris celles qui y accèdent par le biais d'intermédiaires	49 302 (au total à fin 2024)	100 000 PME supplémentaires.

Ressources

Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements	Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	39 084	34 699	34 984	4 384	13%
Temporaires	4 096	2 953	2 930	1 143	39%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total A	**43 179**	**37 652**	**37 914**	**5 527**	**15%**
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	53	46	53)	-100%
Bourses de l'OMPI	6 326	5 188	6 480	1 138	22%
Sous-total	6 326	5 241	6 526	1 085	21%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	1 557	911	1 259	646	71%
Voyages de tiers	1 612	885	896	727	82%
Sous-total	3 169	1 796	2 155	1 373	76%
Services contractuels					
Conférences	954	406	362	548	+100%
Publications	-	30	-	30)	-100%
Services contractuels de personnes	3 343	2 346	2 567	997	42%
Autres services contractuels	3 986	3 204	3 704	781	24%
Sous-total	8 283	5 987	6 632	2 296	38%
Charges financières	-	-	185	-	n.d.
Sous-total	-	-	185	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	11	10	10	1	10%
Communication	12	11	10	1	9%
Représentation et autres frais de fonctionnement	45	44	33	1	2%
Services communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	68	65	53	3	5%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	4	30	16	26)	-87%
Sous-total	4	30	16	26)	-87%
Total B	**17 850**	**13 119**	**15 568**	**4 732**	**36%**
TOTAL	**61 030**	**50 771**	**53 482**	**10 259**	**20%**
dont					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement	530				

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme

(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde au 31 décembre 2024	Estimation des contributions pour 2025	Estimation des dépenses fin 2025	Solde escompté fin 2025	Estimation des contributions pour 2026-2027	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2026-2027
Espagne (propriété industrielle)	324	100	141	283	200	483
Singapour	14	15	29	-	-	-
République de Corée (promotion de services de règlement extrajudiciaire des litiges)	140	119	139	120	237	357
Total	**479**	**234**	**309**	**404**	**437**	**841**

Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation : Ressources par résultat

(en milliers de francs suisses)

Résultats escomptés		Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements
3.1	Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	20 885	19 507	19 627
3.2	Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	520	685	635
3.3	Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux	1 816	1 299	1 641
4.1	Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	2 634	2 857	2 508
4.2	Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	14 802	11 950	12 877
4.3	Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	859	703	718
4.4	Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle	19 514	13 769	15 476
	Total	**61 030**	**50 771**	**53 482**

Administration, finances et gestion

Stratégies de mise en œuvre

Le modèle de financement unique de l'OMPI, en tant qu'institution largement financée par des redevances, présente des défis considérables en termes de gestion et impose à l'OMPI la lourde responsabilité de se concentrer sur l'efficience, l'efficacité et la gestion des finances et des ressources afin de servir nos États membres tout en leur imposant une charge financière minimale. En conséquence, l'OMPI n'a pas augmenté ses contributions depuis au moins 25 ans et ne prévoit pas de devoir le faire.

Bien que cette philosophie de gestion rigoureuse des finances et des ressources s'applique à l'ensemble de l'organisation, une grande partie de ce travail est mené par le Secteur administration, finances et gestion, dont les fonctions sont à la base de la réussite opérationnelle et des performances financières de l'OMPI. Il s'agit notamment des questions juridiques, financières, de la planification des programmes, des résultats et du budget, des technologies de l'information et de la communication (TIC), de la numérisation et des données, des services d'achat et de voyage, de la sécurité physique et de l'information, des locaux et de l'infrastructure, de la résilience de l'organisation, ainsi que des activités de l'OMPI relatives à l'avenir de la propriété intellectuelle *(résultats escomptés 3.2, 5.1, 5.2, et 5.3).*

Le Secteur administration, finances et gestion joue un rôle de facilitateur, en offrant le meilleur environnement possible pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante, et en assurant la fourniture sécurisée, axée sur l'utilisateur et fondée sur les données, des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI. Il soutient également l'élaboration et la mise en œuvre responsable du programme de travail de l'OMPI, renforce la planification à long terme grâce à la "réflexion sur l'avenir" et à la prospective stratégique, conseille le Secrétariat et les États membres sur un large éventail de questions de droit constitutionnel, contractuel, conventionnel et administratif, et maintient un campus de l'OMPI adapté à son objectif, sûr et durable.

Une gestion saine et prudente des finances, des risques et des performances

Le Secteur veillera à ce que les projets et les activités de l'OMPI soient bien gérés et à ce qu'ils contribuent à la réalisation concertée des résultats escomptés. Le système de gestion des risques et de gouvernance de l'OMPI a été régulièrement classé comme l'un des meilleurs du système des Nations Unies par diverses entités de surveillance, mais nous ne nous reposerons pas sur nos lauriers. Notre travail consistera à nous appuyer sur ces bases solides pour continuer à faire évoluer notre culture de gestion des risques et notre système de contrôle interne et à renforcer notre gouvernance en matière de lutte contre la fraude, en étroite collaboration avec nos vérificateurs externes des comptes pour les exercices 2024-2029, le Conseil d'audit de la République d'Indonésie et le Comité consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (résultat escompté 5.3).

Une approche prudente et saine restera au cœur de notre gestion des investissements, notamment par la mise en place d'un plan multi-employeurs pour l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI).

Le Secteur administration, finances et gestion continuera de veiller à l'optimisation des ressources en recourant à la passation de marchés en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies, en tirant parti du volume des achats et en mettant en place des accords à long terme.

Le Secteur renforcera également notre rayonnement international afin d'avoir accès au plus grand nombre de fournisseurs et d'experts. Après la centralisation et l'optimisation réussies des services de voyage, l'accent restera mis sur le maintien d'un niveau de service élevé tout en contrôlant efficacement le coût et la conformité des dépenses liées aux voyages et aux réunions.

Réduire les formalités administratives

Le Secteur administration, finances et gestion continuera à mener la simplification des processus et à réduire la bureaucratie dans des domaines allant de l'organisation de réunions et d'événements au recrutement, alors que nous concevons et mettons en œuvre le système ERP de la prochaine génération. Un parcours d'adoption réussi est autant une question de changement culturel et de manière de faire les choses différemment qu'une question de technologie, sans compromettre l'environnement de contrôle solide de l'OMPI. Une gouvernance et une structure solides pour nos données seront mises en place afin d'exploiter leur puissance, d'identifier des modèles qui éclairent la prise de décision et permettent de plus en plus l'automatisation (résultat escompté, 5.1, 5.2 et 5.3).

Favoriser la croissance à l'avenir

Nous soutiendrons nos services mondiaux de propriété intellectuelle dans leurs efforts pour stimuler la croissance et le chiffre d'affaires : i) en nous concentrant sur les processus opérationnels et les plateformes clés qui fournissent des services aux clients payants; ii) en améliorant la productivité grâce à une plus grande automatisation et au déploiement de nouvelles capacités et de nouveaux outils, y compris l'IA; iii) et en améliorant l'expérience client en suivant de près la satisfaction et le retour d'information des clients, en collaboration avec les équipes du PCT, de Madrid et de La Haye.

Transformation numérique

La consolidation des services TIC et l'adoption d'une approche de fourniture de produits permettront d'offrir un service et une plateforme technologiques de qualité. Au cours de l'exercice biennal 2026/27, plusieurs projets de transformation numérique et des données, tels que le programme résilient et sécurisé (RSP), l'authentification forte et moderne et la migration vers le cloud, passeront à l'étape opérationnelle. La pleine mise en œuvre des résultats du programme du portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI permettra à l'Organisation d'offrir aux utilisateurs une meilleure expérience fondée sur les données (résultats escomptés 3.2 et 5.2).

De nouvelles capacités destinées à améliorer la prestation de services et à assurer la croissance continue de l'entreprise seront développées grâce à la mise en œuvre de plusieurs grands projets du Plan-cadre d'équipement (CMP).

Le développement de la nouvelle génération d'ERP de l'OMPI, sa mise en œuvre et son intégration avec d'autres systèmes tels que le système de gestion des performances de l'entreprise (EPM) ou la solution de gestion des relations avec la clientèle (CRM) (en cours de développement) permettront d'améliorer la gestion des ressources et de fournir des services rationalisés aux utilisateurs internes et externes. Le développement de pratiques et de compétences de base en matière de données dans l'ensemble de l'organisation garantira une utilisation efficace des capacités d'analyse intégrées dans le système ERP.

Le Secteur administration, finances et gestion continuera à améliorer l'environnement de travail numérique, stimulant ainsi la productivité et soutenant les efforts plus larges visant à améliorer le bien-être des employés, à garantir l'accessibilité de nos systèmes et à opérer un changement culturel. En déployant de manière responsable et ciblée les derniers outils de productivité, nous libérerons du temps pour nous concentrer sur des fonctions et des tâches plus stratégiques. En outre, l'OMPI explorera les technologies avancées d'IA pour rationaliser les processus et les intégrera dans notre futur système ERP, notamment pour stimuler la transformation numérique des activités d'approvisionnement et de voyage.

Une nouvelle solution de diffusion sur le Web et de vidéo à la demande améliorera la prestation de services pour les réunions officielles. Un programme pluriannuel d'amélioration de l'infrastructure, des outils et des services permettra d'automatiser les processus répétitifs afin que les opérateurs du service d'assistance informatique puissent se concentrer sur un service personnalisé. Du point de vue de la durabilité numérique, l'OMPI reste déterminée à intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités de transformation du numérique et des données.

L'OMPI continuera de s'appuyer sur les capacités en matière de cybersécurité mises en place au cours de l'exercice biennal précédent et de les renforcer, en surveillant l'évolution des menaces et en y réagissant conformément aux objectifs stratégiques de l'Organisation. En rationalisant et en consolidant les solutions mises en œuvre, nous visons à fournir une cybersécurité adaptée aux besoins des entreprises. Le Secteur administration, finances et gestion identifiera également les domaines de convergence entre la sécurité physique et la cybersécurité afin d'élaborer des approches plus globales et des réponses plus souples au paysage de plus en plus hétérogène des menaces pour la sécurité. Le renforcement de la culture de la sécurité au sein de l'OMPI restera une priorité (résultats escomptés 5.1, 5.2 et 5.3).

La gestion de la connaissance sera renforcée par plusieurs initiatives stratégiques. Le passage à la plateforme de collaboration et de gestion de contenu d'entreprise (ECCM) permettra à l'OMPI de bénéficier de meilleures méthodes de partage, d'accès et d'utilisation des contenus dans le cadre du travail numérique moderne, ainsi que du déploiement de la technologie de l'IA. Une gestion systématique et professionnelle du cycle de vie des documents et des enregistrements de l'OMPI sera mise en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation. Nous allons réorganiser nos archives et la gestion des documents ayant une valeur historique sera centralisée afin d'améliorer leur accessibilité au public et leur préservation à long terme.

Aspects juridiques

L'évolution rapide de l'environnement exige des solutions juridiques adaptées, qui anticipent les éventualités et répondent aux nouveaux défis. Dans un tel environnement, la fourniture continue de services juridiques de qualité, solides et opportuns reste essentielle pour assurer l'efficacité de l'administration et des performances de l'Organisation, y compris le bon déroulement des réunions de ses États membres. Les services juridiques continueront à consister à fournir un soutien et des conseils spécialisés au Secrétariat et aux États membres sur l'ensemble des questions de droit constitutionnel, de droit des contrats, de droit des traités et de droit administratif. Nous continuerons également à apporter notre expertise juridique à l'élaboration d'évolutions positives du droit international et du système commun des Nations Unies (résultat escompté 2.1).

Locaux, infrastructures et services connexes

En s'appuyant sur la stratégie immobilière à long terme qui sera finalisée en 2025, l'OMPI modernisera les espaces de réunion et de bureau afin de favoriser une culture organisationnelle plus ouverte, plus dynamique et plus collaborative, ce qui est essentiel pour créer un lieu de travail où l'innovation, la collaboration et les performances élevées peuvent prospérer. Les travaux seront également poursuivis pour atteindre l'objectif à moyen terme de l'Organisation, à savoir la rénovation du bâtiment Arpad Bosch (résultat escompté 5.2).

Le Secteur continuera à optimiser l'efficacité énergétique et la durabilité du campus de l'OMPI grâce au déploiement d'un système de chauffage utilisant l'eau du lac Léman et achèvera la modernisation du système de gestion des bâtiments de l'OMPI conformément au projet CMP convenu. Les efforts de numérisation de nos locaux se poursuivront avec l'investissement dans un système de Modélisation des données du bâtiment (BIM) – une norme industrielle permettant de suivre notre infrastructure tout au long de son cycle de vie – de la conception initiale à la maintenance, en passant par la construction et l'exploitation.

L'OMPI s'efforcera d'obtenir la certification ISO 14001 pour son système de gestion de l'environnement. Cela établira une base pour la conformité avec les futures normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) liées à la durabilité. Pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre inévitables, le secteur continuera à promouvoir des options de déplacement décarbonées et à sensibiliser le personnel aux comportements respectueux de l'environnement.

Les ressources d'impression et de publipostage ont été réduites et réorientées conformément à la transition de l'OMPI du papier au numérique, ce qui a permis d'importants gains d'efficacité. L'introduction de casiers à courrier "intelligents" innovants pour la distribution et le suivi du courrier physique entrant permettra de réaliser de nouvelles économies de temps et d'efforts manuels. L'équipe en charge de l'impression continuera à tirer parti de ses compétences techniques et de son équipement pour offrir des services diversifiés. Les procédures et les contrôles nécessaires seront maintenus pour assurer la sécurité du personnel et des visiteurs de nos locaux, à Genève et dans nos bureaux extérieurs et de représentation.

Avenir de la propriété intellectuelle

Les travaux sur l'avenir de la propriété intellectuelle continueront à renforcer et à exploiter les capacités de l'Organisation en matière de prospective stratégique afin de consolider les capacités de planification à long terme au sein de l'Organisation, en appliquant des mesures d'anticipation et d'adaptation aux opportunités, risques et défis futurs. Le Secteur abordera des questions de pointe concernant le développement futur de la propriété intellectuelle et s'attachera à mieux comprendre la perception et la connaissance des droits de propriété intellectuelle par le public grâce au programme WIPO Pulse. L'OMPI aidera les États membres à mettre en place des capacités similaires dans leurs institutions nationales et collaborera avec le réseau d'États membres de l'OMPI et d'autres parties prenantes afin de recenser et d'analyser les mégatendances ayant une incidence sur l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle, en veillant à ce qu'il reste à l'épreuve du temps et puisse s'adapter. Le Secteur explorera les futurs dans lesquels la propriété intellectuelle continuera de stimuler l'innovation et la créativité et aidera les offices de propriété intellectuelle du monde entier à évoluer et à rester pertinents en tant que moteurs de l'innovation et de la créativité dans leur pays et à l'échelle mondiale (résultat escompté 2.2).

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
Fondation	*Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés*		
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables. ***Tolérance au risque faible***	Un incident de sécurité grave présente un risque pour le personnel, les biens et les visiteurs de l'OMPI se trouvant au siège ou dans des bureaux extérieurs, ainsi que lors de voyages, de manifestations et de réunions internationales de l'OMPI.	L'OMPI met en œuvre des stratégies visant à évaluer, suivre et gérer en permanence les risques pour la sécurité et la résilience grâce à des dispositifs efficaces de prévention, de détection et de réponse aux menaces potentielles pour la sécurité.	Faible – conformément au niveau de risque accepté
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables. ***Tolérance au risque faible***	Les États membres ont approuvé la mise en œuvre d'un nouveau système ERP, qui offre la possibilité de normaliser les processus commerciaux de l'industrie. Les migrations ERP peuvent entraîner des problèmes inattendus de qualité ou d'intégration des données, ainsi que des perturbations du système	La possibilité de normaliser les processus commerciaux de l'industrie et d'entreprendre une personnalisation minimale réduira le risque d'interruption du système, ainsi que les coûts de livraison et de maintenance. Une planification efficace, notamment autour des données, et une communication claire seront d'une importance capitale pour atténuer ce risque.	Faible – conforme au niveau de risque accepté

	susceptibles d'avoir une incidence sur le calendrier et le budget.		
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces ***Tolérance au risque faible***	Les préjudices financiers, de réputation ou opérationnels subis à la suite de problèmes avec des fournisseurs ou partenaires clés.	L'OMPI dispose d'un cadre complet de gestion des risques liés aux tiers, qui comprend une diligence raisonnable avant et pendant les engagements, le suivi des performances et des risques émergents, tout en maintenant la diversification des fournisseurs et les protections contractuelles.	Faible – conformément au niveau de risque accepté
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces ***Tolérance au risque moyenne***	La valeur des placements réalisés dans le cadre des stratégies approuvées par les États membres concernant les fonds principaux et stratégiques pourrait chuter, ce qui entraînerait une réduction de l'actif net (réserves).	Continuer à diversifier les investissements en fonction de l'horizon temporel prévu, de la politique d'investissement et de la situation économique générale. Les performances sont suivies de près par le Comité consultatif sur les investissements, soutenu par ses conseillers en placement, et des ajustements d'allocation sont effectués pour équilibrer les risques si nécessaire.	Moyenne – conformément au niveau de risque accepté

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle			
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	Pourcentage de notifications concernant les traités traitées rapidement par le Bureau du conseiller juridique	95% de ces notifications sont traitées dans un délai de 3 jours	95% de ces notifications sont traitées dans un délai de 3 jours
Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier			
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	Coût unitaire (PCT, Madrid et La Haye)	Demande selon le PCT : 565 francs suisses Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 619 francs suisses Système de La Haye : nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 457 francs suisses	Demande selon le PCT : 563 francs suisses Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 603 francs suisses Système de La Haye : nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 455 francs suisses
	Délai de réponse au client	pourcentage de réponses données aux clients dans le cadre des objectifs de l'accord de niveau de service (à déterminer)	≥ 85% de conformité avec les objectifs de l'accord de niveau de service
Fondation : Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative, et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés			
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.	Pourcentage de dépenses effectuées dans le cadre de la coopération avec l'ONU.	25%	> 18% par an
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	Amélioration de la capacité de détection, de réaction et de récupération face aux menaces informatiques, en garantissant une interruption minimale des opérations	Temps moyen de détection d'un incident potentiel de la sécurité de l'information 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : 2 heures ou moins	Temps moyen de détection d'un incident potentiel de la sécurité de l'information 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : 2 heures ou moins
	Amélioration de la prestation de services aux clients de l'OMPI (score Apdex)	74% des applications mesurées dans le nuage avaient un score Apdex ≥ 0,6	Score Apdex ≥ 0,6 pour 80% des applications transférées dans le nuage

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Amélioration de la prestation de services aux parties prenantes internes (score CSAT)	84% des utilisateurs sont satisfaits du service d'assistance des TIC pour le développement. 72% des parties prenantes sont satisfaites des services fournis par les équipes du Département des technologies de l'information et de la communication	≥ 90% des secteurs d'activité sont satisfaits des services informatiques fournis
	La transformation de l'ERP progresse conformément au calendrier de haut niveau approuvé	Conception des fondations mondiales et des ressources humaines principales achevées d'ici fin 2025	- Gestion de la performance des employés opérationnelle en 2026 - Gestion du capital humain et de la masse salariale opérationnelles en 2027 - Finances, chaîne d'approvisionnement et achats achevés en 2027 - Voyages et réunions achevés en 2027
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces	Confirmation de la conformité des opérations financières avec les dispositions des conventions et traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	Une opinion d'audit sans réserve (2023)	Une opinion d'audit sans réserve
	Rendement des investissements pour les portefeuilles d'investissement stratégique et de base	Portefeuille stratégique : (2,9% en 2024) (objectif de 2%)	Retour sur investissements au sein du portefeuille stratégique conforme à l'objectif à long terme établi par l'étude en vigueur de WIPO ALM[14].
		Portefeuille de base : (1,6% en 2024) (objectif > 0%)	Rendement des fonds investis au sein du portefeuille de base conforme aux valeurs de référence fixées par la Politique de l'OMPI
	Avis de supervision interne sur l'adéquation et l'efficacité des principaux contrôles internes de l'OMPI	n.d.	Bon
	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI	4 494 892 francs suisses	6 000 000 francs suisses (exercice biennal)

[14] Gestion actif-passif

Secteur du Directeur général

Stratégies de mise en œuvre

Le Secteur du Directeur général continuera à se concentrer sur l'orientation stratégique des travaux de l'Organisation, à coordonner la mise en œuvre de la vision, de la mission et du plan stratégique à moyen terme de l'Organisation, à conduire la transformation de sa culture d'entreprise et à assurer une bonne gouvernance. Les travaux comprendront également la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines, la démystification de la propriété intellectuelle et la communication sur la valeur de la propriété intellectuelle par le biais de l'actualité et des médias, ainsi que l'engagement et la sensibilisation des parties prenantes externes, y compris les États membres et leurs représentants (*résultats escomptés 1.1, 2.2, 5.1, 5.3).*

Personnel et culture

Au cours du prochain exercice biennal, les initiatives relatives aux ressources humaines seront parfaitement conformes à la nouvelle stratégie pluriannuelle en matière de ressources humaines et viseront à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme (résultat escompté 5.1). Les priorités comprendront notamment les activités suivantes :

- Tirer parti de la planification stratégique des effectifs pour garantir que l'OMPI dispose des compétences et de l'expertise nécessaires pour atteindre ses objectifs stratégiques. L'intégration de la planification de la relève pour la continuité de l'activité et la gestion des connaissances institutionnelles, tandis que la mobilité de la main-d'œuvre contribuera à prévenir les pénuries de talents.

- Réexaminer et réviser l'approche actuelle en matière de recrutement afin de la rationaliser et de mettre davantage l'accent sur les compétences et sur le recrutement en vue d'une carrière et d'une contribution plus large à l'Organisation, plutôt que de simplement recruter pour un poste. Cela permettra de disposer d'une main-d'œuvre plus souple et plus adaptable, mieux équipée pour relever les défis de l'avenir.

- Attirer de nouveaux talents de tous les États membres afin d'améliorer la qualité et l'adéquation du personnel de l'OMPI. Tirer parti des partenariats et des viviers de talents pour intégrer une variété de perspectives au sein de notre personnel et fournir l'expertise nécessaire qui stimule l'innovation et l'esprit de croissance.

- Renforcer la transformation culturelle de l'OMPI en faisant évoluer les valeurs, les convictions, les attitudes et les comportements communs à l'Organisation afin de créer un environnement de travail plus positif et innovant dans lequel chacun se sent valorisé et soutenu. Cette transformation devrait favoriser l'amélioration des performances et de l'efficacité, la communication ouverte, l'égalité des chances, la collaboration interfonctionnelle, la reconnaissance des employés, ainsi que l'amélioration et la croissance continues.

- Améliorer l'efficacité organisationnelle afin de produire un impact et des résultats concrets pour les États membres en exploitant le pouvoir de la technologie et en encourageant une culture du développement et de l'apprentissage. Ces efforts seront complétés par un apprentissage sur le terrain grâce à la mobilité et à une attention accrue portée au leadership et à la gestion des performances, à la responsabilisation individuelle et collective ainsi qu'au renforcement des capacités à tous les niveaux.

- Poursuivre la mise en œuvre de la vision d'un système unique de ressources humaines en intégrant les fonctions et services de ressources humaines dans l'ensemble de l'OMPI afin de fournir des services et solutions de ressources humaines accessibles, efficaces, efficients et axés sur le client, en tirant parti de la structure opérationnelle à guichet unique mise en place au cours du dernier exercice biennal. Cela permettra aux ressources humaines de cristalliser leur évolution d'une fonction transactionnelle et administrative à un partenaire stratégique à valeur ajoutée qui contribue activement au succès de l'organisation.

- Maximiser l'utilisation de la technologie et des données pour influencer les méthodes de travail et l'impact du travail, ainsi que pour tirer parti de la nouvelle mise en œuvre de l'ERP afin d'ancrer les données et la technologie comme base pour favoriser une équipe RH maîtrisant les données et capable de s'appuyer sur la technologie.

- Mettre en œuvre un cadre de santé et de sécurité au travail, sur la base d'un examen et d'une évaluation des risques entrepris en 2025, avec les principales parties prenantes internes et externes, afin de promouvoir un espace de travail sûr et sain.

Actualités et médias

Au cours du prochain exercice biennal, les stratégies en matière d'actualité et de médias viseront à démystifier la propriété intellectuelle pour tout le monde, partout, et à faire passer le message de la propriété intellectuelle dans le monde entier par les moyens suivants (résultats escomptés 1.1) :

- Adopter une approche narrative de la communication externe afin de créer un contenu percutant et de qualité, et veiller à la cohérence des messages sur les réseaux sociaux et les autres canaux de l'Organisation.

- Développer et accroître la production de contenus de longue durée tout en forgeant des partenariats avec des diffuseurs et d'autres plateformes de distribution afin de faire entrer la propriété intellectuelle dans les foyers par le biais de récits et de documentaires captivants.

- Identifier et cibler de nouveaux publics, tels que les PME, les jeunes et les femmes, tout en mettant de plus en plus en évidence la pertinence et l'impact humain du programme de travail de l'OMPI.

- Élargir les contacts avec la presse pour montrer comment une croissance fondée sur l'innovation stimule la productivité, la compétitivité et la durabilité à long terme en présentant des exemples de réussite et des données montrant le retour sur les investissements dans l'innovation.

- Développer les efforts de distribution de contenu en utilisant davantage les canaux existants pour atteindre des publics régionaux ou nationaux spécifiques, en lançant de nouveaux canaux et en utilisant la technologie pour la localisation du contenu.

- Optimiser davantage et, si nécessaire, étendre les présences décentralisées sur les réseaux sociaux qui permettent aux secteurs organisationnels d'atteindre des publics spécifiques à des fins de marketing, d'utilisation et autres fins de communication.

- Veiller à la cohérence des messages au travers de toutes les communications publiques de l'Organisation par des efforts soutenus, la formation des collègues et des communications internes efficaces.

Participation et coordination

Compte tenu de l'importance de la communauté diplomatique à Genève, nous mettrons en place des communications régulières et ciblées avec les États membres afin de diffuser des informations et de recueillir des commentaires sur la mise en œuvre des programmes pour renforcer la transparence.

Notre engagement auprès des États membres inclura également des services de la plus haute qualité en vue de l'organisation de réunions et d'événements selon les méthodes de travail les plus actuelles et les plus conviviales. Nous examinerons également les pratiques actuelles, tout en anticipant l'évolution des besoins grâce à une coopération et à une analyse comparative avec d'autres organisations internationales et des leaders du secteur privé en matière de gestion d'événements et de réunions.

Les réunions, conférences et manifestations resteront au cœur de la mission de l'OMPI, qui consiste à favoriser la collaboration internationale et à mettre en place un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace. Nous allons donc lancer une initiative de secrétariat numérique pour fournir des services de réunion de haute qualité, en tirant parti de la technologie de pointe et en rationalisant les processus, afin de favoriser l'efficacité et l'engagement. En outre, nous optimiserons les flux de travail internes en mettant en œuvre des améliorations de processus soutenues par des systèmes et des outils modernes et intégrés. L'objectif global est de donner aux représentants et aux participants des États membres une expérience encore plus forte en matière de réunions, de conférences et d'événements à l'OMPI (résultat escompté 2.2).

Justice interne, gouvernance et supervision

La poursuite du développement du système global de déontologie et d'intégrité de l'OMPI comprendra l'intégration systématique de la déontologie dans les nouvelles politiques susceptibles d'influer sur le comportement éthique.

Davantage d'activités de sensibilisation seront menées, conjointement si possible, par le Département de la gestion des ressources humaines, le Médiateur et le Bureau de la déontologie afin de renforcer la culture éthique de l'Organisation et le comportement éthique de tous les membres du personnel. Par ailleurs, la prévention et le traitement global des plaintes et des conflits seront encore améliorés afin de contribuer à l'instauration d'un environnement de travail harmonieux et efficace. En particulier, les membres du personnel continueront d'être encouragés à recourir au règlement informel des conflits, par l'intermédiaire du Médiateur.

Les initiatives de supervision interne (DSI) continueront de fournir des services de supervision indépendants et objectifs qui renforcent les opérations, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes de l'OMPI et contribuent à la réalisation de la mission, des buts et des objectifs de l'Organisation.

Plus précisément, des réflexions fondées sur des approches d'audit basées sur les risques et les données sont entreprises pour s'assurer qu'elles fournissent une assurance qui permet aux initiatives de supervision interne d'utiliser efficacement ses ressources d'audit pour évaluer les principaux risques liés à la réalisation des objectifs de

l'Organisation. Ces informations éclaireront l'avis annuel émis par les initiatives de supervision interne sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes de l'Organisation.

D'autres travaux porteront sur l'utilisation efficace des ressources d'enquête grâce à des procédures d'admission et d'enquête rationalisées qui incluent une collaboration avec le système de justice interne tout en protégeant les droits des plaignants dans le cadre de l'enquête et en accélérant le traitement des dossiers déposés.

Enfin, les initiatives de supervision interne sélectionneront des évaluations stratégiques et thématiques fondées sur des données qui contribuent à l'apprentissage organisationnel et à l'utilité pour compléter les fonctions d'audit (résultat escompté 5.3). En outre, la DSI continuera à suivre la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et à renforcer la fonction d'évaluation, conformément à la Charte de la supervision interne.

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
Pilier stratégique n° 1	*S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout*		
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout. ***Tolérance au risque moyenne***	L'inefficacité de la communication et de l'engagement auprès du public externe et interne peut porter gravement atteinte à la crédibilité et à l'image de marque de l'OMPI.	Interaction proactive avec les parties prenantes, en suivant une approche stratégique axée sur le public et en utilisant l'ensemble des outils de communication, la sensibilisation des médias et la disponibilité à répondre aux demandes de renseignements afin d'expliquer comment la propriété intellectuelle peut enrichir la vie et améliorer les moyens de subsistance de chacun, où qu'il se trouve. Le renforcement des communications internes contribuera à la collaboration efficace du personnel.	Moyenne – conformément au niveau de risque accepté
Fondation	*Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés*		
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante. ***Tolérance au risque faible***	Les systèmes de gouvernance et de supervision de l'Organisation se révèlent inefficaces ou sont perçus comme n'étant pas totalement objectifs et indépendants, ce qui affecte l'impartialité et la crédibilité du travail et entraîne une baisse des résultats et de la confiance.	Renforcer les fonctions d'éthique, de médiation et de contrôle en respectant leurs mandats, normes et cadres pertinents. Garantir la responsabilité grâce à des mécanismes efficaces de signalement, d'enquête et de traitement des comportements contraires à l'éthique et/ou des fautes professionnelles. Continuer à travailler en étroite collaboration avec les organes de contrôle externe et répondre rapidement à leurs recommandations. Mettre en œuvre des mesures préventives en élaborant et en dispensant des formations dans toute l'Organisation.	Faible – conformément au niveau de risque accepté
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante. ***Tolérance au risque moyenne***	L'ambitieux programme de travail de l'OMPI comporte un important élément de changement, et l'institutionnalisation de l'évolution vers une culture plus souple et les compétences requises risque de prendre plus de temps que prévu.	Une plus grande attention portée au développement des talents en interne grâce à un cadre d'apprentissage et de développement guidé par les priorités de l'organisation, qui à leur tour éclairerait l'approvisionnement. Continuer à faire évoluer la culture afin de favoriser l'engagement et d'améliorer les performances de l'Organisation	Moyenne – conformément au niveau de risque accepté

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
Pilier stratégique n° 1 : S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout			
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	Portée de la présence de l'OMPI sur les principaux réseaux sociaux	Nombre total d'abonnés : 554 715	100 000 abonnés supplémentaires sur tous les réseaux sociaux au cours de l'exercice biennal
	Degré de satisfaction des États membres et autres parties prenantes concernant l'organisation d'événements	98%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
	Pourcentage de publications phares de l'OMPI dont le résumé est traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU[15]	57% (4 sur 7)	100%
	Pourcentage de publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle, publiées en 2026-2027 et traduites dans toutes les langues officielles de l'ONU[15]	50% (6 sur 12)	100%
Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle			
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité	Degré de satisfaction des délégués participant aux assemblées générales et autres réunions	96%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable			
4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement	État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (IPGAP) [15]	6 initiatives mises en œuvre (fin 2024)	Mise en œuvre fructueuse des initiatives de l'IPGAP
Fondation : Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative, et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés			
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.	% de femmes aux niveaux P-4 à D-2.	P-4 – 46,9% P-5 – 32,7% D-1 – 34,6% D-2 – 45,5%	Amélioration au cours du dernier exercice biennal
	Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'OMPI en matière d'inclusion du handicap.	27% de conditions applicables fixées par le programme UNDIS atteintes ou dépassées	> 50% de conditions applicables fixées par le programme UNDIS atteintes ou dépassées (fin 2027)
	% de conditions fixées par le programme ONU-SWAP atteintes ou dépassées	À déterminer.	À déterminer.

[15] Indicateur d'exécution interorganisationnel auquel tous les secteurs contribuent

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	% par région	Afrique : 11,0% Asie et Pacifique : 20,9% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale : 9,4% Amérique latine et Caraïbes : 9,6% Moyen-Orient : 2,5% Amérique du Nord : 9,6% Europe de l'Ouest : 36,9%	Répartition géographique des postes (décembre 2027)
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces	Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Aucune interférence dans les travaux de la DSI, comme illustré dans le rapport trimestriel du Comité consultatif indépendant de surveillance et le rapport annuel WO/PBC/39/5	Aucune interférence
	Nombre de recommandations en matière de supervision acceptées	100% des recommandations acceptées	90% des recommandations acceptées

Contribution aux objectifs de développement durable

Administration, finances et gestion et Secteur du Directeur général

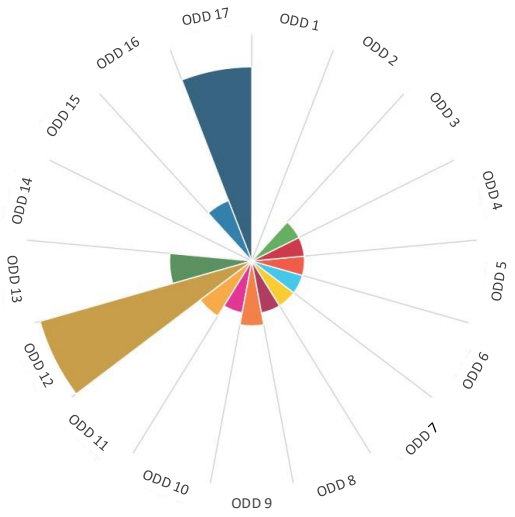

Ressources

Administration, finances et gestion et Secteur du Directeur général : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements	Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	145 929	157 078	137 711	11 149)	-7%
Temporaires	6 404	5 116	8 320	1 288	25%
Autres dépenses de personnel	3 152	3 152	3 152	-	-
Total A	**155 485**	**165 346**	**149 184**	**9 861)**	**-6%**
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	373	189	985	184	97%
Bourses de l'OMPI	1 141	1 280	1 319	140)	-11%
Sous-total	1 514	1 469	2 304	44	3%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	1 807	1 613	1 904	195	12%
Voyages de tiers	551	1 148	543	597)	-52%
Sous-total	2 359	2 761	2 447	402)	-15%
Services contractuels					
Conférences	1 622	1 643	1 504	21)	-1%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	6 488	11 561	8 523	5 073)	-44%
Autres services contractuels	86 685	76 696	81 536	9 989	13%
Sous-total	94 794	89 900	91 563	4 894	5%
Charges financières	500	500	459	-	-
Sous-total	500	500	459	-	-
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	46 454	48 147	45 370	1 694)	-4%
Communication	1 151	1 578	1 358	427)	-27%
Représentation et autres frais de fonctionnement	1 293	1 326	2 021	33)	-2%
Services communs du système des Nations Unies	1 553	1 319	1 250	234	18%
Sous-total	50 451	52 370	49 998	1 919)	-4%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	711	867	1 809	156)	-18%
Fournitures	2 193	2 649	2 362	456)	-17%
Sous-total	2 904	3 516	4 171	612)	-17%
Total B	**152 521**	**150 517**	**150 942**	**2 004**	**1%**
TOTAL	**308 007**	**315 863**	**300 126**	**7 857)**	**-2%**

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme

(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde au 31 décembre 2024	Estimation des contributions pour 2025	Estimation des dépenses fin 2025	Solde escompté fin 2025	Estimation des contributions pour 2026-2027	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2026-2027
République de Corée (administrateurs auxiliaires) [1]	184	547	375	356	1 094	1 451
Total	**184**	**547**	**375**	**356**	**1 094**	**1 451**

[1] Comprend les administrateurs auxiliaires du PTS, du RNDS et de l'IPS, gérés par le DGRH.

Administration, finances et gestion et Secteur du Directeur général : Ressources par résultat

(en milliers de francs suisses)

	Résultats escomptés	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025	Budget 2024-2025 après virements
1.1	Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout	10 607	6 024	7 079
2,1	Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	2 126	1 981	2 156
2,2	L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité	8 124	7 080	7 984
2,4	Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle	200	153	146
3,2	Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	36 830	35 135	34 589
5,1	Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante	49 981	56 249	45 014
5,2	Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	154 454	161 514	156 042
5,3	Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces.	45 686	47 728	47 115
	Total	**308 007**	**315 863**	**300 126**

III. ANNEXES

ANNEXE I : Budget 2024-2025 après virements

(en milliers de francs suisses)

Secteur	Programme de travail et budget 2024-2025	Virements[1]			Budget 2024-2025 après virements [2]	Virements en pourcentage	
		Virements entrants	Virements sortants	Total net des virements		Secteur	Total programme de travail et budget
Brevets et technologie	214 036	23 915	(14 139)	9 775	223 811	4,6%	1,1%
Marques et dessins et modèles	79 230	2 464	(1 813)	651	79 881	0,8%	0,1%
Droit d'auteur et industries de la création	37 764	3 004	(4 529)	(1 525)	36 239	-4,0%	-0,2%
Développement régional et national	80 374	5 131	(875)	4 256	84 629	5,3%	0,5%
Infrastructure et plateformes	41 810	1 141	(210)	931	42 741	2,2%	0,1%
Enjeux et partenariats mondiaux	29 281	1 851	(1 039)	812	30 093	2,8%	0,1%
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation	50 771	3 789	(1 078)	2 711	53 482	5,3%	0,3%
Administration, finances et gestion	315 863	8 195	(23 932)	(15 738)	300 126	-5,0%	-1,8%
Non affecté	8 171	14 907	(16 780)	(1 873)	6 298	n.d.	n.d.
TOTAL	**857 300**	**64 396**	**(64 396)**	**-**	**857 300**	**-**	**-**

[1] Le Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution prévoient la possibilité de transfert de ressources en vertu de l'article 3.4 : "Le Directeur général peut procéder à des virements d'un secteur (service administratif) à un autre pour chaque exercice budgétaire à raison d'un maximum de 5% du montant correspondant à la dotation biennale du secteur (service administratif) bénéficiaire ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu, lorsque ces virements sont nécessaires au bon fonctionnement de l'Organisation."

[2] Au 31 janvier 2025

ANNEXE II : Budget par secteur pour 2026-2027

(en milliers de francs suisses)

Secteur	Budget proposé pour 2026-2027			Programme de travail et budget 2024-2025			Budget 2024-2025 après virements [1]			Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025	
	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Montant	%
Brevets et technologie	143 922	83 253	**227 175**	128 128	85 907	**214 036**	135 818	87 993	**223 811**	13 140	6,1%
Marques et dessins et modèles	60 762	19 204	**79 966**	59 682	19 548	**79 230**	58 197	21 684	**79 881**	736	0,9%
Droit d'auteur et industries de la création	12 879	14 583	**27 462**	19 899	17 866	**37 764**	17 780	18 459	**36 239**	10 302)	-27,3%
Développement régional et national	50 509	34 968	**85 476**	48 435	31 938	**80 374**	50 330	34 300	**84 629**	5 103	6,3%
Infrastructure et plateformes	32 824	23 380	**56 204**	27 116	14 694	**41 810**	26 374	16 367	**42 741**	14 394	34,4%
Enjeux et partenariats mondiaux	21 330	9 988	**31 319**	20 338	8 943	**29 281**	19 766	10 327	**30 093**	2 038	7,0%
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation	43 179	17 850	**61 030**	37 652	13 119	**50 771**	37 914	15 568	**53 482**	10 259	20,2%
Administration, finances et gestion	155 485	152 521	**308 007**	165 346	150 517	**315 863**	149 184	150 942	**300 126**	7 857)	-2,5%
Non affecté	4 500	4 000	**8 500**	5 571	2 600	**8 171**	1 347	4 952	**6 298**	329	4,0%
TOTAL	**525 390**	**359 748**	**885 139**	**512 168**	**345 132**	**857 300**	**496 709**	**360 591**	**857 300**	**27 839**	**3,2%**

[1] Au 31 janvier 2025

ANNEXE III : Postes par secteur pour 2026-2027

Secteur	Budget proposé pour 2026-2027					Programme de travail et budget 2024-2025					Budget 2024-2025 après virements [1]					Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025				
	DG/VDG/SDG	D	P	G	Total	DG /VDG /SDG	D	P	G	Total	DG /VDG /SDG	D	P	G	Total	DG /VDG /SDG	D	P	G	Total
Brevets et technologie	1	9	174	189	**373**	1	8	141	192	**342**	1	9	169	198	**377**	**-**	**1**	**33**	**(3)**	**31**
Marques et dessins et modèles	1	8	65	80	**154**	1	8	60	87	**156**	1	8	65	80	**154**	**-**	**-**	**5**	**(7)**	**(2)**
Droit d'auteur et industries de la création	1	4	15	4	**24**	1	5	25	11	**42**	1	4	23	10	**38**	**-**	**(1)**	**(10)**	**(7)**	**(18)**
Développement régional et national	1	17	69	25	**112**	1	16	66	26	**109**	1	17	69	25	**112**	**-**	**1**	**3**	**(1)**	**3**
Infrastructure et plateformes	1	5	50	15	**71**	1	4	44	11	**60**	1	4	44	11	**60**	**-**	**1**	**6**	**4**	**11**
Enjeux et partenariats mondiaux	1	6	27	11	**45**	1	6	25	12	**44**	1	6	26	11	**44**	**-**	**-**	**2**	**(1)**	**1**
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation	1	7	63	15	**86**	1	8	57	15	**81**	1	7	60	14	**82**	**-**	**(1)**	**6**	**-**	**5**
Administration, finances et gestion	2	20	199	145	**366**	2	22	217	157	**398**	2	20	200	143	**365**	**-**	**(2)**	**(18)**	**(12)**	**(32)**
Non affecté	-	-	-	1	**1**	-	-	-	-	**-**	-	-	-	-	**-**	**-**	**-**	**-**	**1**	**1**
TOTAL	**9**	**76**	**662**	**485**	**1 232**	**9**	**77**	**635**	**511**	**1 232**	**9**	**75**	**656**	**492**	**1 232**	**-**	**(1)**	**27**	**(26)**	**-**

[1] Au 31 janvier 2025

ANNEXE IV : Répartition des recettes et des dépenses par union pour 2026-2027

Introduction

1. Conformément au Règlement financier de l'OMPI (article 2.17), la présente annexe contient le programme de travail et budget de l'Organisation par union pour l'exercice biennal 2026-2027. Les unions comprennent les unions financées par des contributions (Paris, Berne, classification internationale des brevets (CIB), Nice, Locarno et Vienne) ainsi que la Convention instituant l'OMPI et les quatre unions des systèmes d'enregistrement international (PCT, Madrid, La Haye et Lisbonne). La méthode de répartition des recettes et des dépenses entre les unions dans le cadre du programme de travail et budget pour 2026-2027 est restée inchangée par rapport à celle utilisée pour le programme de travail et budget de 2024-2025. S'agissant de la répartition des dépenses directes et indirectes des unions, conformément à la pratique antérieure, les calculs ont été affinés pour mieux refléter l'évolution des activités de l'Organisation rendue possible par les systèmes ERP. Les tableaux figurant dans la présente annexe donnent un aperçu de la répartition des recettes et des dépenses par union pour 2026-2027, des prévisions de recettes par union et du budget de dépenses par secteur et par union.

Répartition des recettes par union

2. La répartition des recettes entre les unions est fondée sur la méthode de répartition ci-après

- les recettes provenant des contributions des États membres sont réparties entre les unions financées par des contributions;
- les recettes provenant des taxes des systèmes d'enregistrement du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne sont réparties entre les unions respectives;
- les recettes provenant des publications sont allouées à l'union du PCT sur la base des estimations relatives aux recettes provenant des publications;
- les recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation sont réparties entre les unions sur la base des estimations; et
- les autres recettes sont réparties de manière égale entre toutes les unions.

Répartition des dépenses par union

Principes de répartition

3. Les dépenses sont réparties entre les unions selon les quatre catégories suivantes :

i) "dépenses directes de l'union" (par exemple, les dépenses encourues par le système du PCT constituent des "dépenses directes" de l'Union du PCT);

ii) "dépenses indirectes de l'union" (par exemple, la part des dépenses du Secteur du développement régional et national prise en charge par l'Union du PCT constitue une "dépense indirecte de l'union");

iii) "dépenses administratives directes" (par exemple, les dépenses du Secteur Administration, finances et gestion[16] concernant l'appui administratif et de gestion fourni au système du PCT constituent des "dépenses administratives directes" de l'Union du PCT); et

iv) "dépenses administratives indirectes" (par exemple, la part des dépenses du Secteur administration, finances et gestion concernant l'appui administratif et de gestion fourni au Secteur du développement régional et national prise en charge par l'Union du PCT constitue une "dépense administrative indirecte").

4. Les dépenses directes de l'union sont réparties entre les unions soit en intégralité soit sur la base d'estimations. Les dépenses administratives directes sont réparties entre les unions sur la base de leur part relative dans l'effectif.

5. Les dépenses indirectes de l'union et les dépenses administratives indirectes sont réparties entre les unions sur la base du principe de la "capacité de paiement". Si l'union dispose d'un niveau de réserves supérieur au montant recommandé, elle est réputée être à même de financer les activités n'étant pas directement liées à l'union. La "capacité de paiement" représente la différence entre les recettes prévisionnelles biennales d'une union, d'une part, et les dépenses directes de l'union et ses dépenses administratives directes, d'autre part. La mesure dans laquelle cet appui

[16] Le Secteur Administration, finances et gestion comprend également le Secteur du Directeur général.

peut être fourni par chaque union est fonction de la proportion relative dans laquelle ses recettes dépassent ses dépenses directes.

Répartition des dépenses par catégorie pour 2026-2027

6. Le tableau ci-dessous résume la répartition des dépenses de l'exercice biennal 2026-2027 entre les unions sur la base de quatre catégories de répartition. Les dépenses indirectes sont réparties entre les unions du PCT et de Madrid en fonction de leur "capacité de paiement".

Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne
Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union
Dépenses administratives directes	Dépenses administratives directes	Dépenses administratives directes	Dépenses administratives directes	Dépenses administratives directes
Dépenses indirectes de l'union	Dépenses indirectes de l'union	Dépenses indirectes de l'union	Dépenses indirectes de l'union	Dépenses indirectes de l'union
Dépenses administratives indirectes	Dépenses administratives indirectes	Dépenses administratives indirectes	Dépenses administratives indirectes	Dépenses administratives indirectes
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses				

Répartition des dépenses par activité

7. Les activités de l'OMPI sont mises en œuvre conformément à son programme de travail mis en place par différents secteurs. Les dépenses relatives aux activités figurant dans les tableaux ci-dessous sont réparties en tant que "dépenses directes de l'union", comme indiqué ci-après :

Secteur	Unions financées par des contributions Dépenses directes de l'union	Union du PCT Dépenses directes de l'union	Union de Madrid Dépenses directes de l'union	Union de La Haye Dépenses directes de l'union	Union de Lisbonne Dépenses directes de l'union
PT	SCP *(90%)*	SCP *(10%)*			
	renseignements confidentiels et conseils d'ordre législatif *(100%)*	Assemblée de l'Union du PCT, Groupe de travail du PCT, activités juridiques et promotionnelles du PCT			
	Promotion de la Convention de Paris, du PLT et du Traité de Budapest (*100%)*	Services de traitement et de traduction du PCT			
BD	Promotion du Traité de Singapour et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (*100%)*		Assemblée de l'Union de Madrid, Groupe de travail de Madrid, activités juridiques et promotionnelles du système de Madrid	Assemblée de l'Union de La Haye, Groupe de travail de La Haye, activités juridiques et promotionnelles de La Haye	Assemblée de l'Union de Lisbonne, système de Lisbonne, Groupe de travail de Lisbonne et activités promotionnelles
	SCT et article 6*ter (100%)*		Services de traitement et de traduction du système de Madrid[17]	Traitement du système de La Haye	Traitement du Système de Lisbonne
	Conseils législatifs (100%)				
CCI	SCCR				
	Promotion des traités (Beijing, Marrakech, WCT, WPPT, etc.)				
	Service d'échange de livres et normes de publication ouverte de l'ABC				
	Renforcement des compétences en matière de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et conseils législatifs				
	Développement, déploiement et maintenance de WIPO Connect				
	Consortium de l'OMPI pour les créateurs Programme sur l'économie de la création				
RND		Promotion du système du PCT	Promotion du système de Madrid	Promotion du système de La Haye	Promotion du système de Lisbonne
		Promotion des bases de données mondiales (*59,3%*)	Promotion des bases de données mondiales (*32,4%*)	Promotion des bases de données mondiales (*8,3%*)	
	Promotion des Services de règlement extrajudiciaire des litiges (*16,1%*)	Promotion des Services de règlement extrajudiciaire des litiges (*14%*)	Promotion des Services de règlement extrajudiciaire des litiges (*69,3%*)	Promotion des Services de règlement extrajudiciaire des litiges (*0,6%*)	
PI	Classifications internationales et normes de l'OMPI *(4,5%)*	Classifications internationales et normes de l'OMPI (*54,3%*)	Classifications internationales et normes de l'OMPI (*23,1%*)	Classifications internationales et normes de l'OMPI (*18,1%*)	
		Bases de données mondiales (*59,3%*)	Bases de données mondiales (*32,4%*)	Bases de données mondiales (*8,3%*)	
GCP	IGC et promotion du Traité GRATK				
	Renforcement des capacités en matière de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques				

[17] La part des ressources dans le cadre du système de Madrid appuyant les opérations du système de La Haye est attribuée aux unions de La Haye et de Lisbonne

Secteur	Unions financées par des contributions Dépenses directes de l'union	Union du PCT Dépenses directes de l'union	Union de Madrid Dépenses directes de l'union	Union de La Haye Dépenses directes de l'union	Union de Lisbonne Dépenses directes de l'union
IE	Services de règlement extrajudiciaire des litiges (*16,1%*)	Services de règlement extrajudiciaire des litiges (*14%*)	Services de règlement extrajudiciaire des litiges (*69,3%*)	Services de règlement extrajudiciaire des litiges (*0,6%*)	
AFM		Système d'information du PCT, hébergement (UNICC et Cloud) et services de la Section des recettes	Système d'information de Madrid, hébergement (UNICC et Cloud) et services de la Section des recettes	Système d'information de La Haye, hébergement (UNICC et Cloud) et services de la Section des recettes	

8. Les dépenses relatives à d'autres activités sont réparties en tant que "dépenses indirectes de l'union" sur la base du principe de la "capacité de paiement".

9. Les dépenses liées aux activités mises en œuvre par le Secteur Administration, finances et gestion hors actualités et médias, sont réparties en charges administratives directes entre toutes les unions, comme suit : a) imputation directe aux unions des coûts administratifs tels que la part du coût de l'hébergement du serveur à l'UNICC et dans le nuage, et la part du coût de la Section des recettes au sein de la Division des finances; et b) imputation aux unions des autres coûts "administratifs directs" sur la base de leur part relative dans l'effectif. Les dépenses administratives qui ne sont pas réparties en tant que dépenses "administratives directes" sont réparties en tant que dépenses "administratives indirectes" sur la base du principe de la "capacité de paiement".

Répartition des ajustements IPSAS par union

10. Les ajustements IPSAS aux dépenses sont répartis au prorata entre les unions en fonction des parts relatives des dépenses. Les ajustements IPSAS comprennent les prestations au personnel après la cessation de service, et l'amortissement des bâtiments et de l'équipement, des logiciels et des droits de superficie ainsi que leur capitalisation.

Résultats par union

Scénario global par union

(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
Recettes 2026-2027	**36 175**		**719 660**		**171 188**		**17 417**		**594**		**945 034**	
Dépenses 2026-2027												
Dépenses directes de l'union	48 156		216 311		75 973		19 419		2 386		362 244	
Dépenses administratives directes	16 567		140 315		66 124		17 755		1 264		242 025	
Sous-total, dépenses directes	64 722		356 626		142 096		37 173		3 651		604 269	
Dépenses indirectes de l'union	-		178 557		14 309		-		-		192 866	
Dépenses administratives indirectes	-		81 475		6 529		-		-		88 004	
Sous-total, dépenses indirectes	-		260 032		20 838		-		-		280 870	
Total, dépenses 2026-2027	**64 722**		**616 658**		**162 934**		**37 173**		**3 651**		**885 139**	
Ajustement estimé au titre des normes IPSAS	3 825		36 444		9 629		2 197		216		52 311	
Total des dépenses après ajustements IPSAS	**68 547**		**653 103**		**172 563**		**39 370**		**3 866**		**937 450**	
Résultat d'exploitation	**32 372)**		**66 558**		**1 375)**		**21 953)**		**3 273)**		**7 584**	
Montant recommandé des FRR*	32 361	50,0%	154 165	25,0%	40 733	25,0%	5 576	15,0%	-	n.d.	232 835	26,3%

* Les montants recommandés pour les FRR sont calculés en appliquant les facteurs PBE aux dépenses biennales de chaque union, conformément à la politique révisée relative aux réserves (WO/PBC/23/8).

Recettes prévisionnelles par union

(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Taxes	-	-	717 720	99,7%	168 280	98,3%	17 050	97,9%	250	42,1%	903 300	95,6%
Contributions (uniques)	35 237	97,4%	-	-	-	-	-	-	-	-	35 237	3,7%
Arbitrage	595	1,6%	518	0,1%	2 564	1,5%	23	0,1%	-	-	3 700	0,4%
Publications	-	-	1 079	0,1%	-	0,0%	-	-	-	-	1 079	0,1%
Recettes accessoires	344	1,0%	344	0,0%	344	0,2%	344	2,0%	344	57,9%	1 719	0,2%
TOTAL	**36 175**	100%	**719 660**	100%	**171 188**	100%	**17 417**	100%	**594**	100%	**945 034**	100%

Budget par secteur et par union

(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
Brevets et technologie	7 378	214 196	4 517	1 007	77	227 175
Marques et dessins et modèles	3 874	2 069	56 212	15 549	2 264	79 966
Droit d'auteur et industries de la création	27 462	-	-	-	-	27 462
Développement régional et national	123	76 595	7 656	979	123	85 476
Infrastructure et plateformes	411	43 943	9 064	2 786	-	56 204
Enjeux et partenariats mondiaux	7 424	22 122	1 773	-	-	31 319
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation	2 718	43 220	14 987	106	-	61 030
Administration, finances et gestion	14 846	208 718	66 937	16 349	1 157	308 007
Non affecté	488	5 794	1 788	399	30	8 500
TOTAL	**64 722**	**616 658**	**162 934**	**37 173**	**3 651**	**885 139**

ANNEXE V : Évolution à moyen terme de la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne

PCT

1. Le montant des recettes au titre du PCT est influencé par différents facteurs, dont la demande en faveur des services du PCT et la stratégie des déposants. La demande en faveur des services du PCT est quant à elle influencée par un certain nombre de facteurs internes ou externes au système des brevets. Les facteurs externes comprennent la situation de l'économie au niveau mondial et celle dans les pays où la demande est la plus forte et s'accroît le plus rapidement, le montant des investissements dans la recherche-développement, la confiance dans la technologie et les fluctuations des taux de change. D'autres facteurs comprennent le montant des taxes du PCT, l'attractivité et la valeur des services du PCT par rapport aux autres systèmes de dépôt, la confiance globale dans l'efficacité du système des brevets et les stratégies en matière de brevets appliquées par les entreprises.

2. Comment la stratégie des déposants influe sur les recettes au titre du PCT :

i) **Taxe par feuille** : le Bureau international reçoit 15 francs suisses par feuille à compter de la trente et unième figurant dans la demande.

ii) **Examen préliminaire international** : les déposants qui demandent l'examen préliminaire international prévu au chapitre II du PCT doivent payer une taxe additionnelle (dénommée "taxe de traitement").

iii) **Dépôt électronique** : les déposants qui ont recours au dépôt électronique (en lieu et place du dépôt sur papier) bénéficient de réductions.

iv) **Bureau international agissant en tant qu'office récepteur** : les déposants qui choisissent de déposer leur demande auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur doivent payer une taxe spéciale ("taxe de transmission").

3. Les paragraphes ci-après détaillent les prévisions actuelles concernant le niveau de la demande, le nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II, la proportion des dépôts électroniques et l'activité du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur[18].

Prévisions relatives aux dépôts selon le PCT (demande)

4. Le nombre des dépôts selon le PCT a légèrement augmenté ces dernières années. La figure 1 montre le nombre prévu des demandes selon le PCT pour les années 2025 à 2027 (sur la base des données disponibles à la fin de décembre 2024).

Diagramme 1. Nombre de demandes selon le PCT de 2022 à 2027

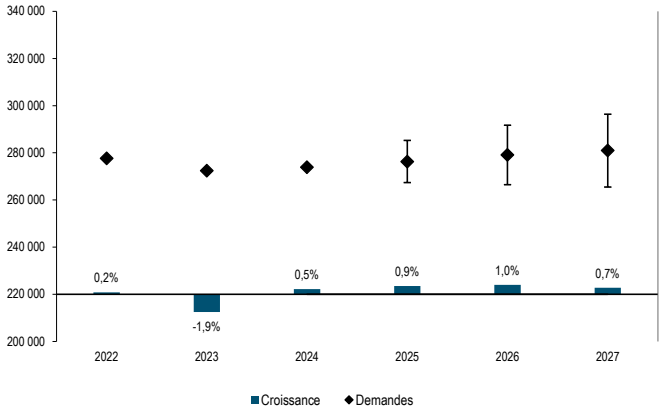

[18] Toutes les statistiques reposent sur la date de dépôt des demandes selon le PCT ou les demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II.

	2022	2023	2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027
Demandes	277 644	272 416	273 900	276 300	279 100	281 000
Croissance	0,2%	-1,9%	0,5%	0,9%	1,0%	0,7%
Limite inférieure				-8 900	-12 600	-15 500
Limite supérieure				+9 000	+12 600	+15 400

Remarque : chiffres préliminaires pour 2024.

5. Le tableau ci-dessous montre les prévisions relatives aux dépôts par pays d'origine.

Dépôts selon le PCT pour quelques pays de 2022 à 2027

	2022	2023	2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027
AT	1 421	1 548	1 532	1 568	1 582	1 595
AU	1 747	1 496	1 572	1 569	1 544	1 521
BE	1 326	1 342	1 310	1 327	1 334	1 340
BR	546	514	637	634	631	628
CA	2 575	2 399	2 388	2 339	2 280	2 223
CH	5 439	5 398	5 324	5 536	5 630	5 722
CN	70 016	69 527	70 160	72 048	73 576	75 032
DE	17 464	16 944	16 721	16 322	15 954	15 599
DK	1 497	1 536	1 539	1 582	1 601	1 618
ES	1 495	1 465	1 528	1 555	1 573	1 592
FI	1 768	1 540	2 004	1 922	1 973	2 015
FR	7 745	7 911	8 125	7 908	7 905	7 905
G1	2 946	2 899	2 890	2 910	2 929	2 945
G2	2 693	2 670	2 861	2 716	2 685	2 652
GB	5 692	5 567	5 861	5 874	5 902	5 928
IL	1 968	1 904	1 715	1 688	1 627	1 566
IN	2 560	3 725	4 552	4 813	5 283	5 741
Technologie de l'information	3 313	3 104	3 099	3 084	3 023	2 955
JP	50 529	48 992	48 397	47 938	47 322	46 728
KR	22 013	22 277	23 851	25 000	26 137	27 269
NL	4 012	4 256	4 310	4 458	4 571	4 671
NO	798	686	718	574	509	439
RU	735	681	709	570	481	387
SA	478	392	492	495	456	416
SE	4 482	4 301	3 762	4 036	4 034	4 036
SG	1 777	1 811	1 771	1 887	2 003	2 119
TR	1 770	1 913	1 985	1 978	2 053	2 125
US	58 839	55 618	54 087	54 097	53 250	52 410

Remarque : chiffres préliminaires pour 2024.

Utilisation des moyens de dépôt électronique

6. Les estimations relatives à l'utilisation des moyens de dépôt électronique (PDF ou XML), exprimées en pourcentage du nombre total de dépôts, sont illustrées dans la figure 2 ci-dessous. L'utilisation des moyens de dépôt électronique a atteint 99,4% de l'ensemble des dépôts en 2024.

Diagramme 2. Utilisation des moyens de dépôt électronique (EASY, PDF ou XML) en pourcentage du nombre total de dépôts, 2022-2027

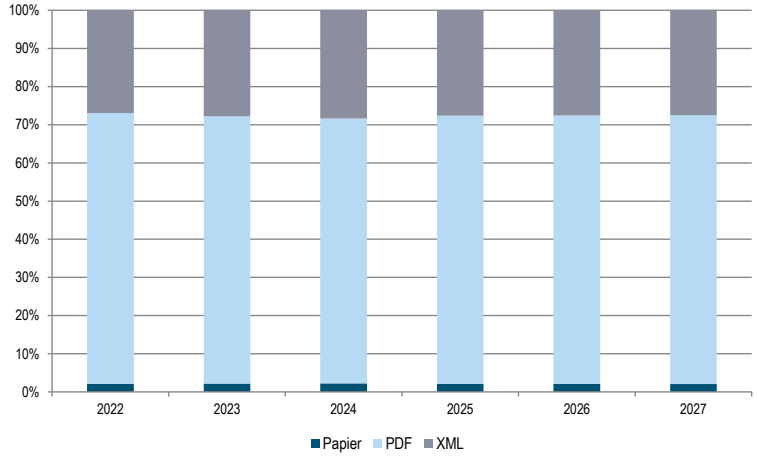

Estimations relatives aux recettes au titre du PCT

7. Le montant des recettes provenant des taxes du PCT est fondé sur les prévisions relatives au nombre de dépôts (figure 1), sur les estimations relatives au montant des taxes par feuille, au nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II et au volume projeté des dépôts effectués auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur. L'OMPI comptabilise les recettes au titre du système du PCT à la date de publication des demandes selon le PCT conformément aux normes IPSAS. Les prévisions de recettes au titre du PCT jusqu'en 2027 après ajustements IPSAS sont indiquées ci-dessous dans la figure 3.

Diagramme 3. Prévisions relatives aux recettes du PCT corrigées en fonction des normes IPSAS jusqu'en 2027

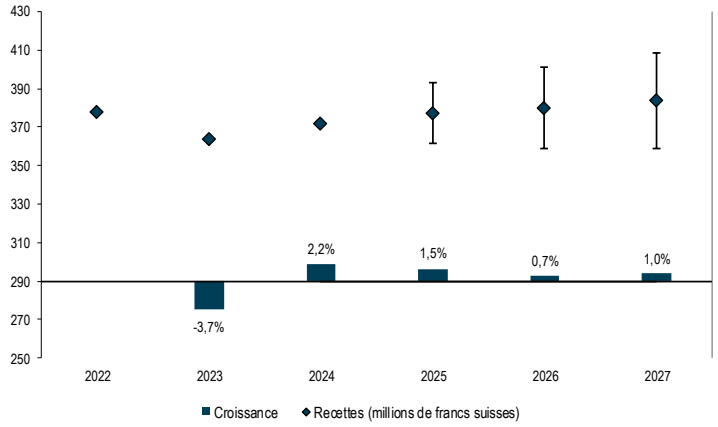

	2022	2023	2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027
Recettes (millions de francs suisses)	377,6	363,5	371,6	377,2	379,8	383,5
Croissance		-3,7%	2,2%	1,5%	0,7%	1,0%
Limite inférieure				-15,8	-20,8	-24,7
Limite supérieure				+16,1	+21,2	+25,2

Remarque : chiffres préliminaires pour 2024.

Ajustement en fonction des taux de change

8. Les taxes du PCT sont payées en différentes monnaies. Dans le cas de celles qui sont payées en monnaies “librement convertibles”, le montant est égal au “montant équivalent” fixé par le Bureau international alors que, dans le cas de celles payées en monnaies qui “ne sont pas librement convertibles”, les offices récepteurs les convertissent en un montant équivalent en francs suisses, en euros ou en dollars des États-Unis d’Amérique (règle 15 du règlement d’exécution du PCT). L’OMPI fixe les montants équivalents selon les règles prescrites dans les directives de l’Assemblée du PCT.

9. Les déposants paient une taxe de dépôt international selon le montant équivalent en vigueur à la date de dépôt. Toutefois, en raison de l’application tardive de ce montant, il est probable que les taux de change du marché seront différents des taux de l’OMPI au moment du paiement, ce qui aura pour résultat un gain ou une perte de recettes au titre du PCT.

10. La différence entre le montant équivalent à la date de dépôt et le montant converti en francs suisses à la date de paiement en vertu des taux de change de l’ONU constitue un gain ou une perte de recettes au titre du PCT. Le graphique ci-après montre le gain ou la perte tous les mois de ces recettes. Ces dernières années, l’OMPI a enregistré des gains et des pertes en raison des fluctuations de change entre le franc suisse et d’autres monnaies.

Gain/perte des recettes au titre du PCT par taux de change

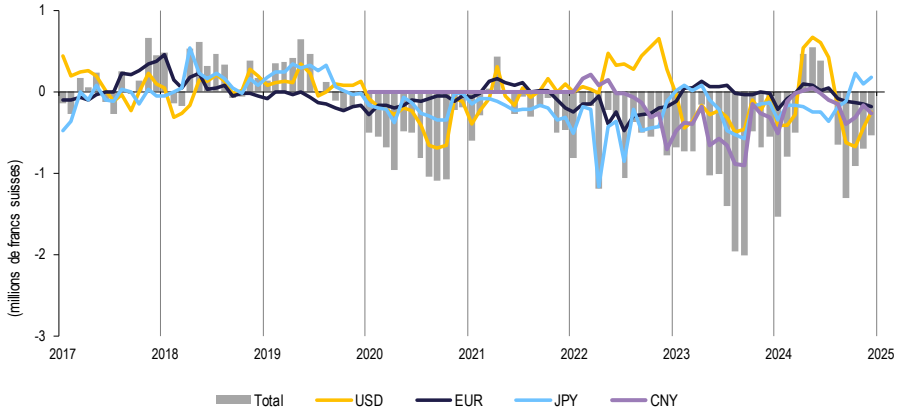

11. Le barème actuel des taxes du PCT est reproduit dans le tableau ci-dessous.

Barème révisé des taxes du PCT (à compter du 1er juillet 2008)

(en francs suisses)

Taxe de base		1 330
Taxe par feuille à compter de la trente et unième		15
Réduction au titre du dépôt électronique	Easy	-100
	PDF	-200
	XML	-300
Taxe de transmission du Bureau international agissant en tant qu’office récepteur		100
Taxe de traitement		200

Madrid

Madrid – Prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux

12. La figure 4 montre les prévisions relatives à la demande de candidatures au titre du système de Madrid pour la période 2025-2027. Les prévisions reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles autorégressifs et des modèles économétriques. Ces derniers sont fondés sur les données réelles et les prévisions du PIB publiées par le FMI. Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

Diagramme 4. Nombre de demandes selon le système de Madrid de 2022 à 2027

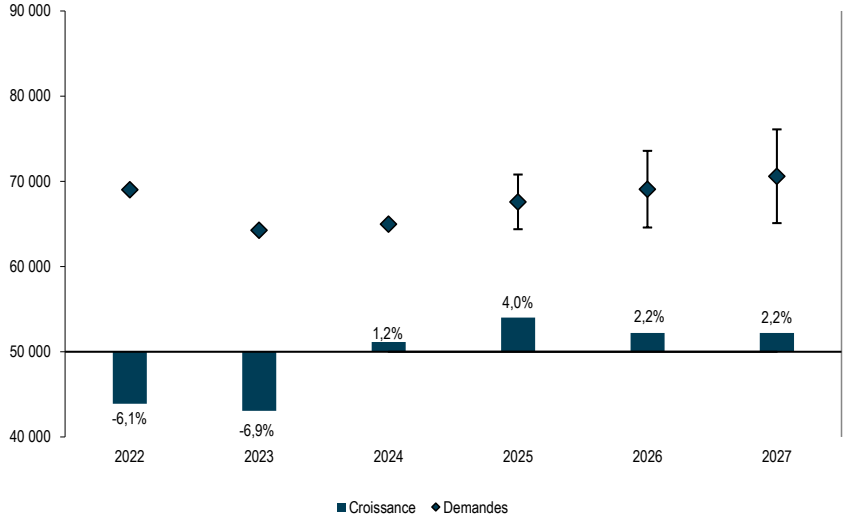

	2022	2023	2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027
Demandes	69 039	64 257	65 000	67 600	69 100	70 600
Croissance	-6,1%	-6,9%	1,2%	4,0%	2,2%	2,2%
Limite inférieure				-3 200	-4 500	-5 500
Limite supérieure				+3 200	+4 500	+5 500

Remarque : chiffres préliminaires pour 2024.

Madrid – Prévisions relatives aux demandes de renouvellement

13. La figure 5 montre les prévisions relatives à la demande de renouvellements au titre du système de Madrid pour la période 2025-2027. Les renouvellements sont prévus sur la base du modèle de transfert, qui consiste à analyser le taux de renouvellement historique des cinq dernières années et à l'appliquer aux enregistrements qui doivent être renouvelés au cours des cinq prochaines années.

Diagramme 5. Demandes de renouvellements au titre du système de Madrid de 2022 à 2027

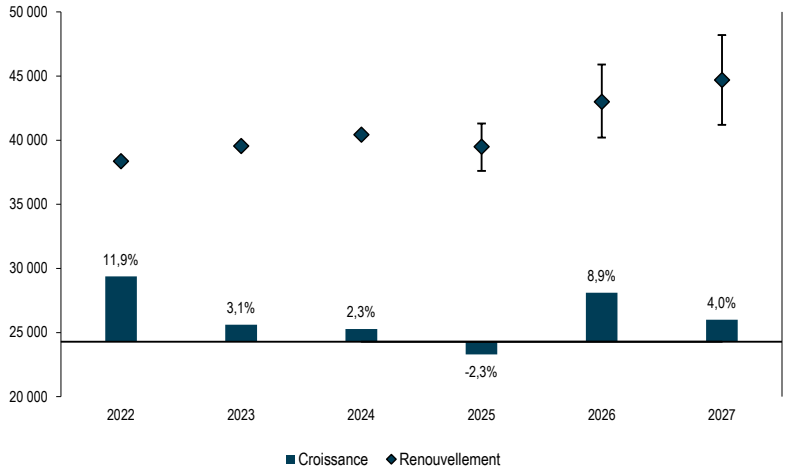

	2022	2023	2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027
Renouvellement	38 364	39 546	40 445	39 500	43 000	44 700
Croissance	11,9%	3,1%	2,3%	-2,3%	8,9%	4,0%
Limite inférieure				-1 900	-2 800	-3 500
Limite supérieure				+1 800	+2 900	+3 500

Remarque : chiffres préliminaires pour 2024.

Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid

14. Le produit des taxes de Madrid provient de trois catégories de services offerts par l'OMPI dans le cadre du système de Madrid, à savoir : a) l'inscription des enregistrements internationaux; b) l'inscription des renouvellements; c) l'inscription des désignations postérieures; et d) d'autres services, y compris des modifications et la délivrance d'extraits.

15. L'OMPI comptabilise les recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid sur la base de la publication qui, en principe, a lieu environ deux semaines après l'enregistrement. Les recettes provenant des taxes liées aux renouvellements et aux désignations postérieures sont comptabilisées à la date d'inscription de ces renouvellements et désignations postérieures. La figure 6 ci-dessous montre les prévisions de recettes au titre du système de Madrid après ajustements IPSAS pour la période 2022-2027 pour chacune des catégories de services précitées. Les recettes estimatives sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements, compte tenu des éventuels retards de traitement.

Diagramme 6. Prévisions des recettes au titre du système de Madrid corrigées en fonction des normes IPSAS jusqu'en 2027

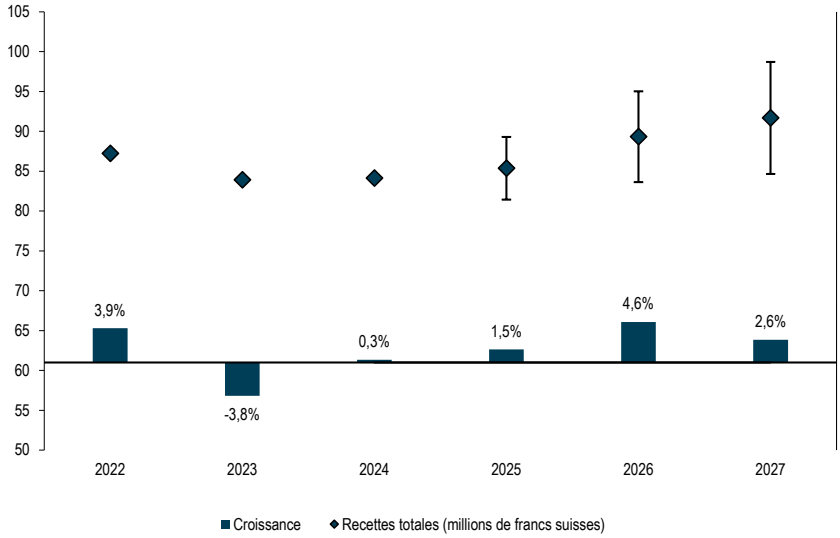

	2022	2023	2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027
Taxe de base	52,2	48,1	47,7	49,4	50,9	52,0
Taxe de renouvellement	25,1	25,8	26,4	25,8	28,1	29,2
Frais de désignation postérieure	6,4	6,6	6,6	6,7	6,8	6,9
Autres	3,7	3,4	3,3	3,5	3,6	3,6
Recettes totales (millions de francs suisses)	87,2	83,9	84,1	85,4	89,3	91,7
Croissance	3,9%	-3,8%	0,3%	1,5%	4,6%	2,6%
Limite inférieure				-3,9	-5,7	-7,0
Limite supérieure				+3,9	+5,7	+7,0

Remarque : chiffres préliminaires pour 2024.

16. Le tableau ci-dessous donne des informations sur les nombres effectifs et attendus des enregistrements et des renouvellements pour la période 2022-2027 et sur l'évolution effective et attendue de la taxe moyenne pendant cette période. La taxe moyenne correspond aux recettes totales provenant des taxes au titre du système de Madrid divisées par le nombre total d'enregistrements et de renouvellements par année.

Recettes totales provenant des taxes et taxe moyenne au titre du système de Madrid

	2022	2023	2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027
Enregistrements au titre du système de Madrid	68 590	63 618	62 423	64 300	66 200	67 600
Renouvellements au titre du système de Madrid	38 364	39 546	40 445	39 500	43 000	44 700
Enregistrements + renouvellements	106 954	103 164	102 868	103 800	109 200	112 300
Recettes du système de Madrid (millions de francs suisses)	87,2	83,9	84,1	85,4	89,3	91,7
Taxe moyenne (francs suisses)	815	813	818	822	818	816

Remarque : chiffres préliminaires pour 2024.

La Haye

La Haye – Prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux

17. La figure 7 montre les prévisions relatives à la demande de candidatures au titre du système de La Haye pour la période 2025-2027. Les prévisions relatives à la demande d'enregistrements au titre du système de La Haye reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles autorégressifs et des modèles économétriques. Ces derniers sont fondés sur les données réelles et les prévisions du PIB publiées par le FMI. Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

Diagramme 7. Nombre de demandes selon le système de La Haye de 2022 à 2027

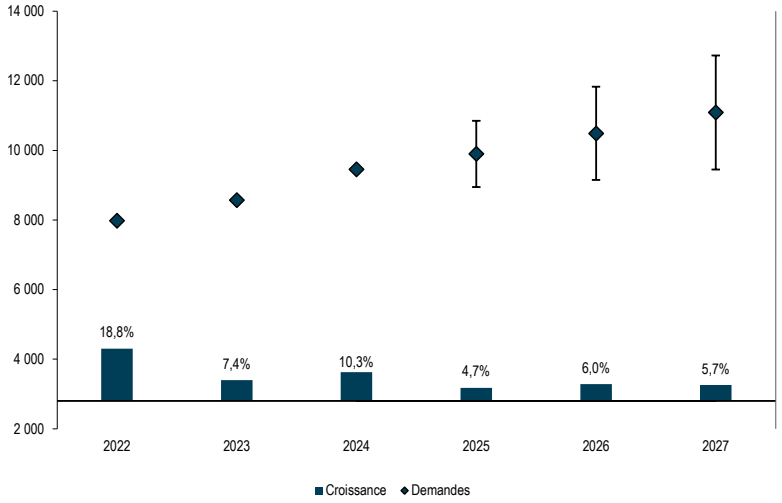

	2022	2023	2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027
Demandes	7 978	8571	9 454	9 900	10 490	11 090
Croissance	18,8%	7,4%	10,3%	4,7%	6,0%	5,7%
Limite inférieure				-950	-1 340	-1 640
Limite supérieure				+950	+1 340	+1 640

Remarque : chiffres préliminaires pour 2024.

La Haye – Prévisions relatives à la demande de renouvellements

18. La figure 8 montre les prévisions relatives à la demande de renouvellements au titre du système de La Haye pour la période 2025-2027. Les renouvellements sont prévus sur la base du modèle de transfert, qui consiste à analyser le taux de renouvellement historique des cinq dernières années et à l'appliquer aux enregistrements qui doivent être renouvelés au cours des cinq prochaines années.

Diagramme 8. Demandes de renouvellements au titre du système de La Haye de 2022 à 2027

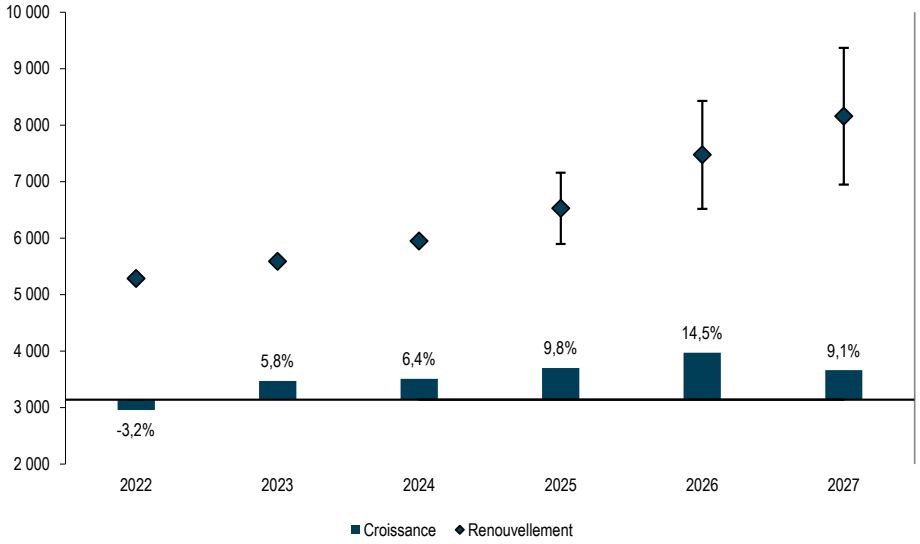

	2022	2023	2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027
Renouvellement	5 284	5 592	5 949	6 530	7 480	8 160
Croissance	-3,2%	5,8%	6,4%	9,8%	14,5%	9,1%
Limite inférieure				-630	-960	-1210
Limite supérieure				+630	+950	+1210

Remarque : chiffres préliminaires pour 2024.

Estimations relatives aux recettes au titre du système de La Haye

19. Les recettes générées par le système de La Haye sont calculées sur la base du barème des taxes en vigueur. Les principaux éléments de ce barème sont la taxe de base et les taxes de renouvellement. Ces deux éléments couvrent 90% environ des recettes. Les autres taxes sont regroupées et appelées “Autres”. La figure 9 ci-dessous montre les prévisions de recettes au titre du système de La Haye après ajustements IPSAS pour la période 2025-2027.

Diagramme 9. Prévisions des recettes au titre du système de La Haye corrigées en fonction des normes IPSAS jusqu’en 2027

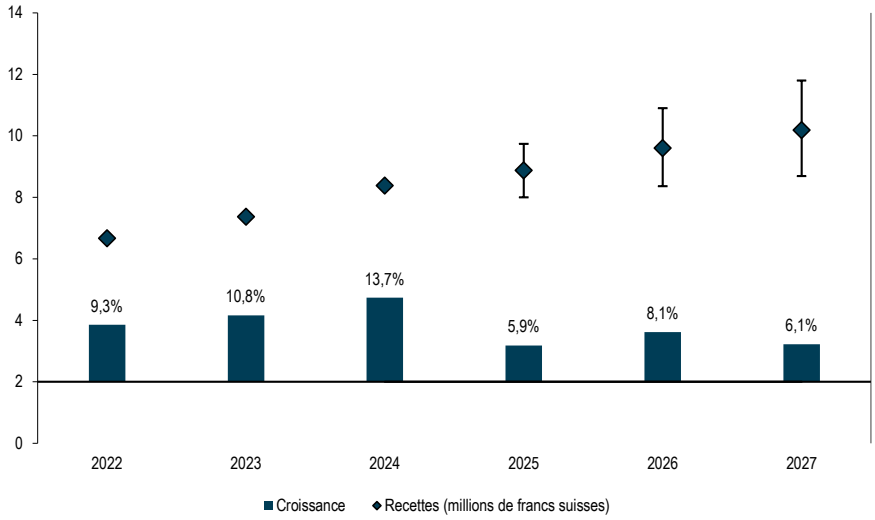

	2022	2023	2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027
Recettes (millions de francs suisses)	6,7	7,4	8,4	8,9	9,6	10,2
Croissance	9,3%	10,8%	13,7%	5,9%	8,1%	6,1%
Limite inférieure				-0,9	-1,2	-1,5
Limite supérieure				+0,9	+1,3	+1,6

Remarque : chiffres préliminaires pour 2024.

20. Les prévisions de recettes pour la période 2025-2027 (voir le tableau ci-dessous) sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements qui devraient être inscrits. Il convient de noter que les recettes estimatives données ci-dessous reposent sur l'hypothèse que ne sera apporté dans les années à venir aucun changement au barème des taxes à payer au Bureau international en vertu du système de La Haye.

Recettes totales provenant des taxes et taxe moyenne au titre du système de La Haye

	2022	2023	2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027
Enregistrements au titre du système de La Haye	7 725	8 366	8 847	9 590	10 140	10 740
Renouvellements au titre du système de La Haye	5 284	5 592	5 949	6 530	7 480	8 160
Enregistrements + renouvellements	13 009	13 958	14 796	16 120	17 620	18 900
Recettes du système de La Haye (millions de francs suisses)	6,7	7,4	8,4	8,9	9,6	10,2
Taxe moyenne (francs suisses)	513	528	566	550	545	539

Remarque : chiffres préliminaires pour 2024.

Lisbonne

Lisbonne – Prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux

21. La figure 10 présente le nombre prévu des demandes pour les années 2025 à 2027, sur la base d'une simple extrapolation linéaire de la tendance observée depuis 2014. Ces prévisions sont assorties d'un intervalle de confiance de 80%, représenté par les limites inférieure et supérieure. Si les modifications ont constitué une source importante de recettes pour le système de Lisbonne ces dernières années, leur nombre devrait sensiblement diminuer dans les années à venir, car la plupart d'entre elles sont liées à l'adhésion des parties contractantes de l'Acte de 1967 à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne (Acte de 2015). En conséquence, aucune prévision équivalente fondée sur les tendances n'est fournie pour les modifications.

Figure 10. Nombre de demandes selon le système de Lisbonne de 2014 à 2027

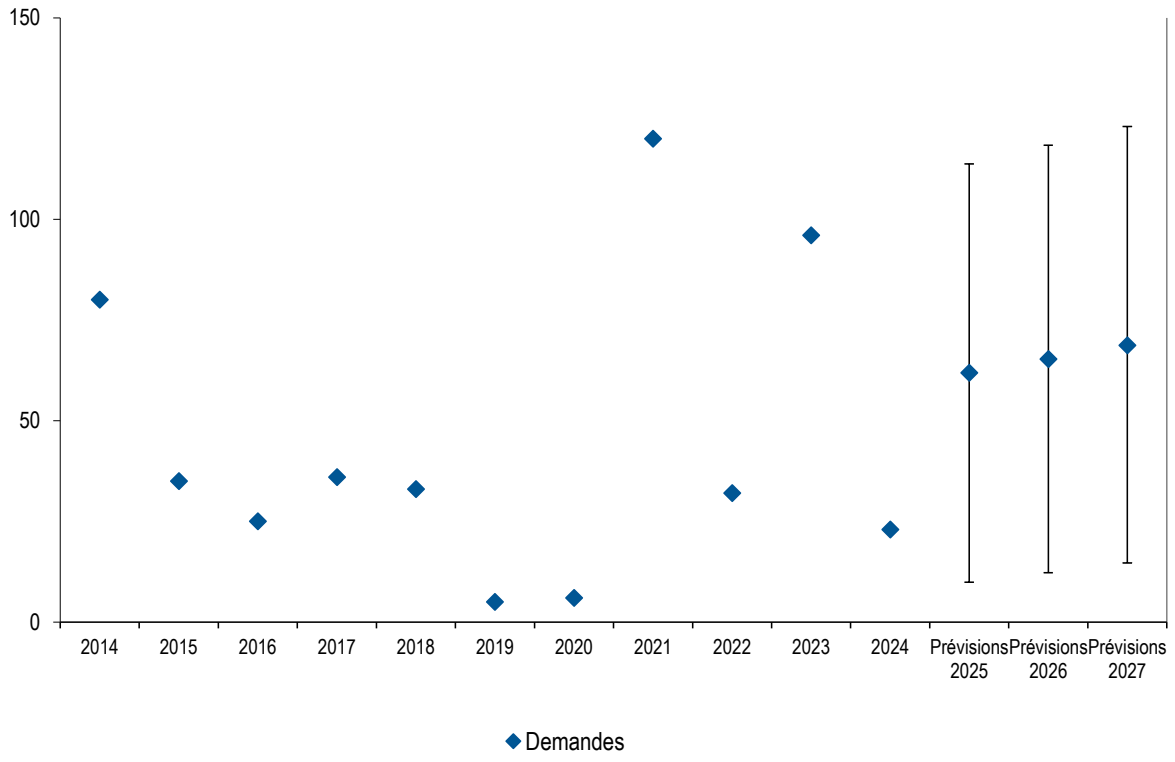

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027
Demandes	80	35	25	36	33	5	6	120	32	96	23	62	65	69
Croissance		-56%	-29%	44%	-8%	-85%	20%	1 900%	-73%	200%	-76%	169%	5%	6%
Limite inférieure												-52	-53	-54
Limite supérieure												+52	+53	+54

Estimations relatives aux recettes tirées des demandes selon le système de Lisbonne

22. Les estimations des recettes générées par le système de Lisbonne sont calculées compte tenu de la taxe d'enregistrement de 1 000 francs suisses. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, les prévisions excluent les recettes provenant des modifications, qui pourraient rester importantes sur le court terme, mais devraient diminuer avec le temps. L'OMPI comptabilise les recettes au titre du système de Lisbonne à la date d'inscription des demandes selon le système de Lisbonne au registre international. Pour diverses raisons, les demandes récentes ne sont pas toujours traitées dans l'année, de sorte que les recettes indiquées dans la figure 11 pour la période 2014-2024 ne reflètent pas les recettes réelles. À l'avenir, le délai de traitement dans le système de Lisbonne devrait être réduit grâce à des gains d'efficacité et à une utilisation accrue du nouveau système informatique, y compris par les autorités compétentes.

Figure 11. Prévisions des recettes au titre du système de Lisbonne jusqu'en 2027

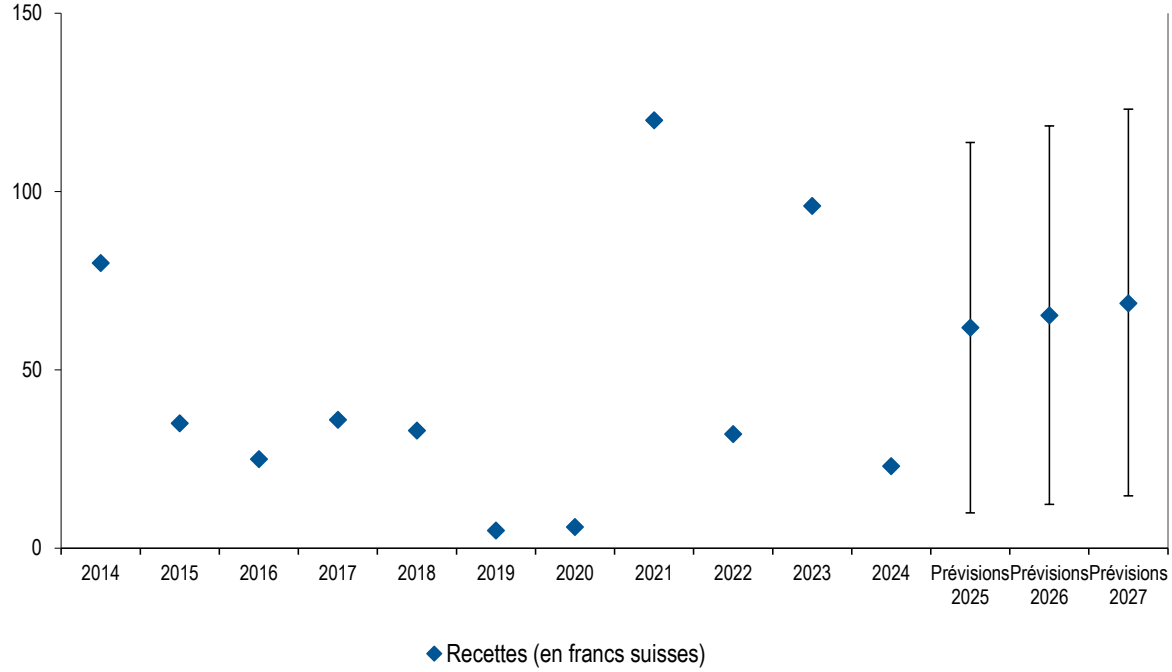

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026	Prévisions pour 2027
Recettes (en francs suisses)	80 000	35 000	25 000	36 000	33 000	5 000	6 000	120 000	32 000	96 000	23 000	61 876	65 000	69 000
Croissance		-56,3%	-28,6%	44,0%	-8,3%	-84,8%	20,0%	1900,0%	-73,3%	200,0%	-76,0%	169,0%	5,0%	6,2%
Limite inférieure												-52 000	-53 000	-54 000
Limite supérieure												+52 000	+53 000	+54 000

ANNEXE VI : Indicateurs relatifs aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle

Indicateurs relatifs au système du PCT

Généralités

La présente annexe donne un aperçu des indicateurs relatifs aux opérations du PCT ci-après :

- charge de travail;
- répartition linguistique de cette charge de travail;
- coût unitaire du traitement d'une demande;
- productivité en matière d'examen de forme;
- indicateur de qualité agrégé en matière d'examen de forme;
- qualité de la traduction;
- qualité de la conception des logiciels; et
- dépôts auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur.

La publication des demandes selon le PCT a généralement lieu tous les jeudis.

Charge de travail

La charge de travail est mesurée sur la base du nombre de demandes selon le PCT déposées.

Évolution du nombre de demandes selon le PCT par mode de dépôt

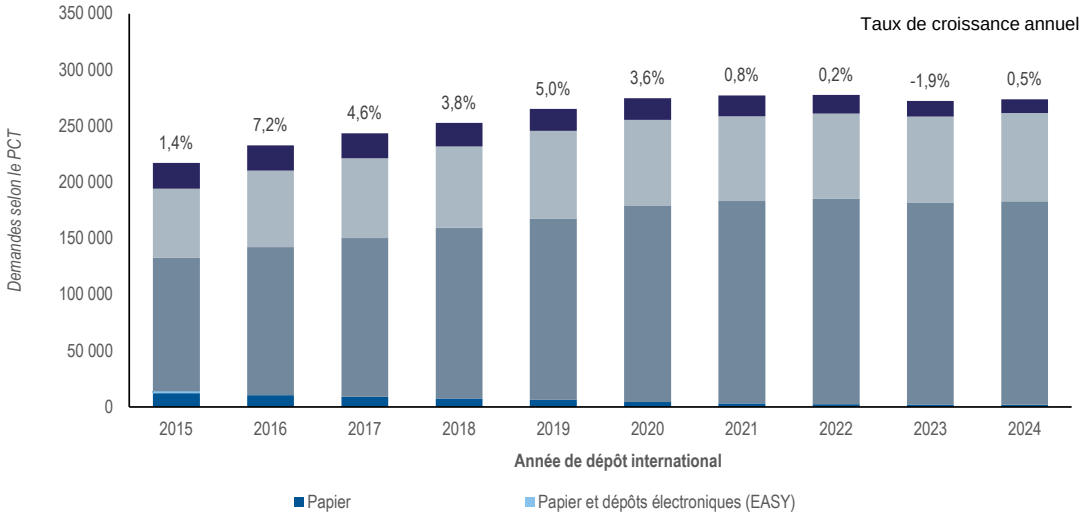

Remarque : Les données de 2024 sont des estimations de l'OMPI. PDF, XML et SEF-Web sont les trois modes de dépôt sous forme électronique.
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2025.

- En 2024, 273 900 demandes selon le PCT ont été déposées, ce qui représente une augmentation de 0,5% par rapport à l'année précédente.
- En 2024, les dépôts électroniques, qui ont représenté 99,4% du nombre total de dépôts, se composaient de dépôts en PDF (66,1%), en XML (28,8%) et EFS-Web (4,5%).

Répartition linguistique

L'une des tendances fondamentales au sein du Bureau international est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, principalement due à l'une augmentation continue de l'utilisation du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.

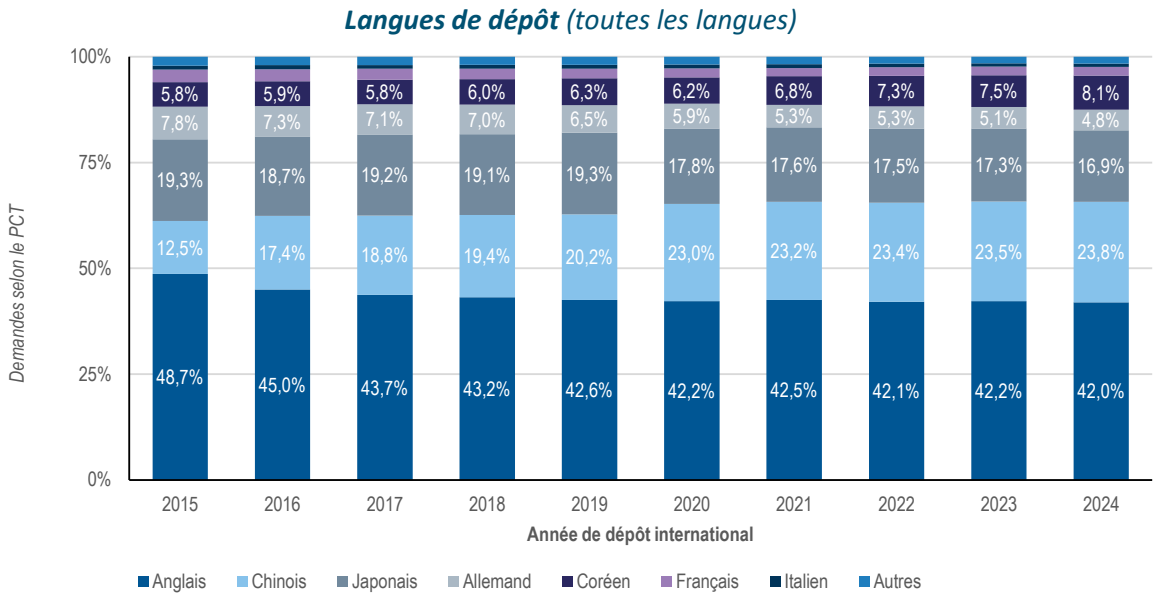

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2025.

Près des deux tiers des demandes ont été déposées en anglais et en chinois en 2024, ce qui représente 42% et 23,8% de l'ensemble des dépôts, respectivement. La part des langues asiatiques a connu une forte hausse au cours de la dernière décennie. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 37,5% en 2015 à 48,8% en 2024. Un examen plus approfondi des langues autres que l'anglais révèle la tendance suivante :

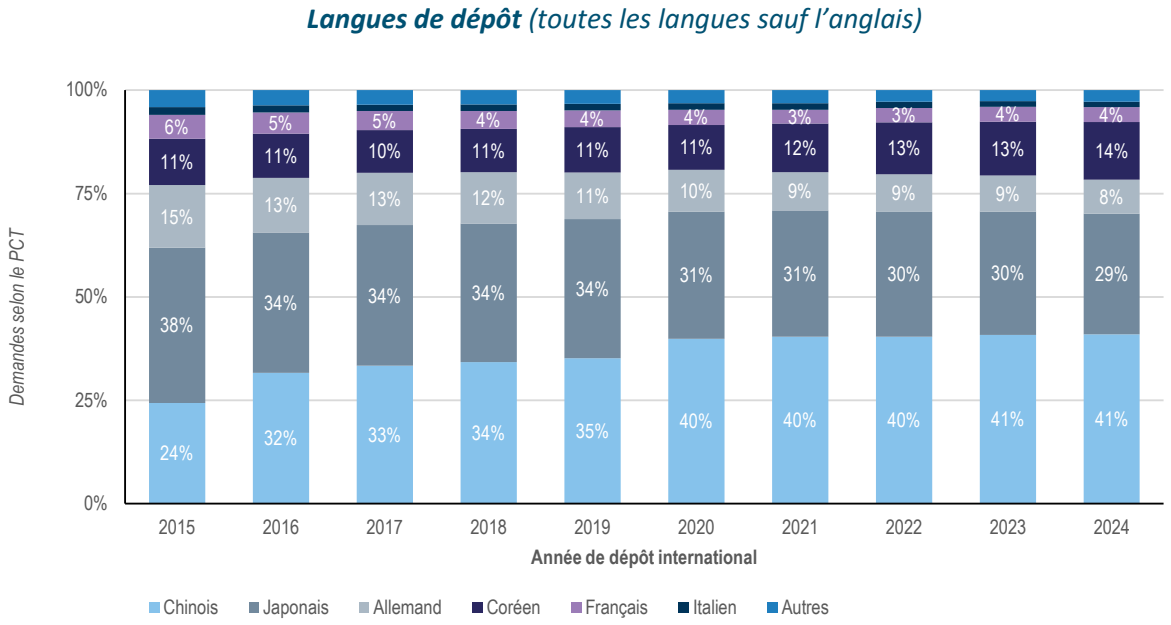

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2025.

La forte augmentation du nombre de demandes déposées dans des langues asiatiques au cours de la dernière décennie présente un défi considérable pour le Bureau international afin de diversifier les ressources pouvant travailler dans ces langues. Pour remédier à ce problème, des mesures d'atténuation ont été prises, notamment l'automatisation de certaines tâches et le recrutement de personnel supplémentaire maîtrisant les langues asiatiques.

Coût unitaire du traitement d'une demande

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des demandes selon le PCT peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

La méthodologie de calcul des coûts directs et indirects est standardisée pour tous les services mondiaux de propriété intellectuelle. Le coût total de production comprend les dépenses liées exclusivement au système du PCT et les dépenses liées aux activités à l'appui du système du PCT.

Les activités à l'appui du système du PCT comprennent les dépenses des services suivants : services de conférence et services linguistiques, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique ainsi que sûreté et sécurité. Une faible proportion de ces dépenses, telles que les coûts d'hébergement du serveur de l'UNICC, le coût estimé de la maintenance de la source officielle de publication des demandes selon le PCT (PATENTSCOPE) et la part du coût de la Section des recettes dans la Division des finances, est directement imputable au système du PCT. Les autres dépenses imputables au système du PCT sont calculées sur la base des effectifs, y compris le personnel à durée déterminée, le personnel temporaire, les boursiers et les intérimaires.

Le coût unitaire est défini comme suit :

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}}$$

Coût unitaire du traitement d'une demande selon le PCT publiée

(en francs suisses)

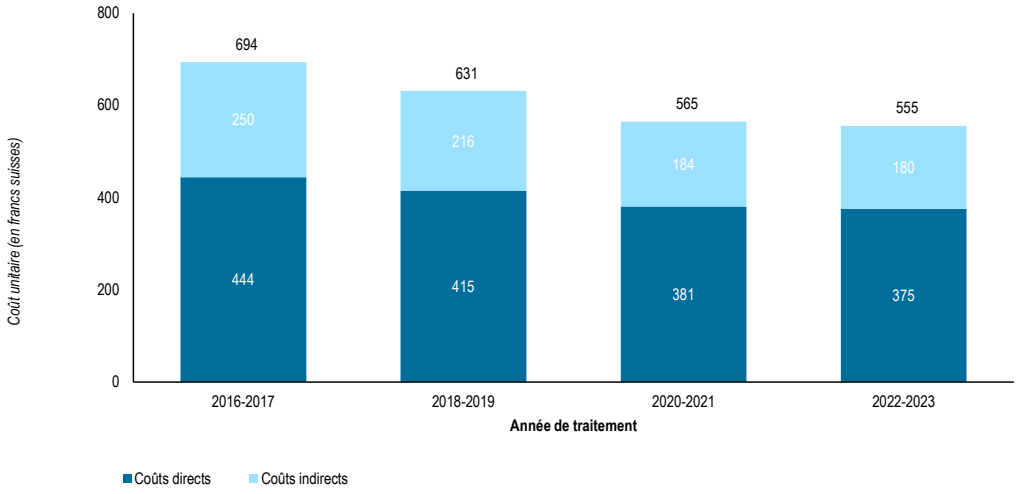

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2025.

- Le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée était de 555 francs suisses en 2022-2023, soit une diminution de 1,7% par rapport à 2020-2021.

Productivité en matière d'examen de forme

La productivité du personnel est calculée en divisant la production (c'est-à-dire le nombre de publications du PCT) par les effectifs travaillant à l'examen de forme selon le PCT.

Productivité en matière d'examen de forme

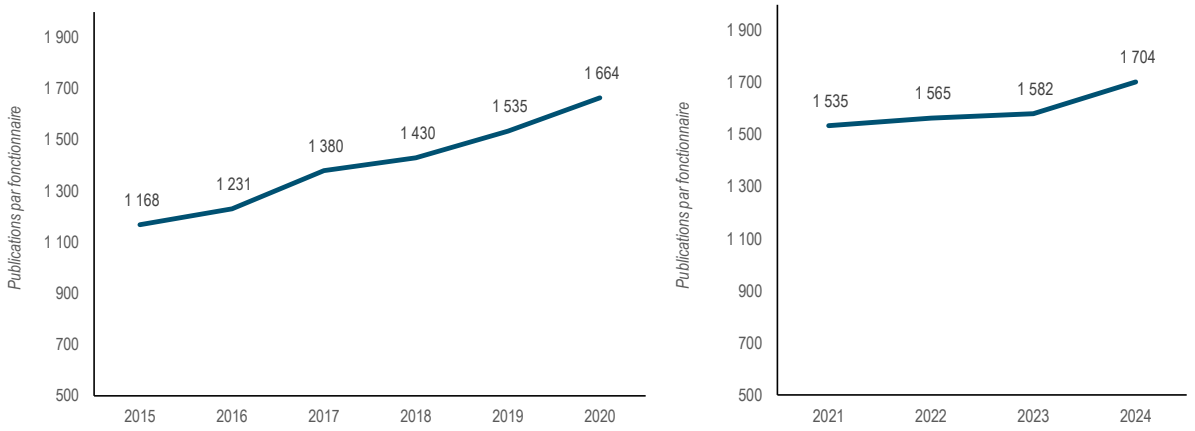

Note : à partir de 2021, la méthode de calcul des effectifs est alignée sur la méthode fondée sur le nombre de personnes (plutôt que sur l'équivalent temps plein) appliquée pour l'indicateur de coût unitaire du PCT.

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2025.

- La productivité en matière d'examen de forme a augmenté de 7,7%, passant de 1582 en 2023 à 1704 en 2024.
- L'augmentation globale au fil du temps est principalement due l'automatisation ainsi qu'à l'introduction de nouvelles méthodes de travail qui ont permis de traiter un niveau de charge de travail plus élevé.

Qualité globale de l'examen de forme

Pour mesurer d'une manière simple et globale la qualité du travail qu'il exécute, le Bureau international a mis au point un indicateur de qualité agrégé qui est la moyenne de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois de ces indicateurs sont fondés sur les délais pour les principales transactions : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur concerne les erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

Indicateur de qualité en matière d'examen de forme

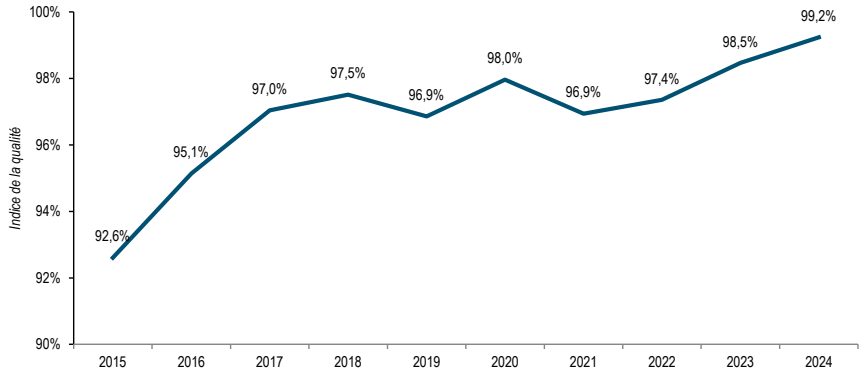

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2025.

- La qualité globale telle que mesurée par l'indice agrégé s'est améliorée pour la troisième année consécutive, passant à 99,2% en 2024.
- La qualité de l'examen de forme a augmenté de 6,6 points de pourcentage depuis 2015.

Qualité de la traduction

Des documents sont choisis au hasard à des fins de contrôle de la qualité parmi les traductions d'abrégés et de rapports sur la brevetabilité établis sous la responsabilité du Bureau international. L'évaluation détermine si une traduction est "acceptable" ou "non acceptable". Cet indicateur rassemble les résultats de ce contrôle de la qualité exécuté par le Bureau international pour toutes les combinaisons linguistiques et tous les types de documents. Il est mis un terme aux relations avec les agences qui ont systématiquement moins de 80% de traductions jugées "acceptables". En 2024, la qualité de 93% des traductions a été jugée acceptable.

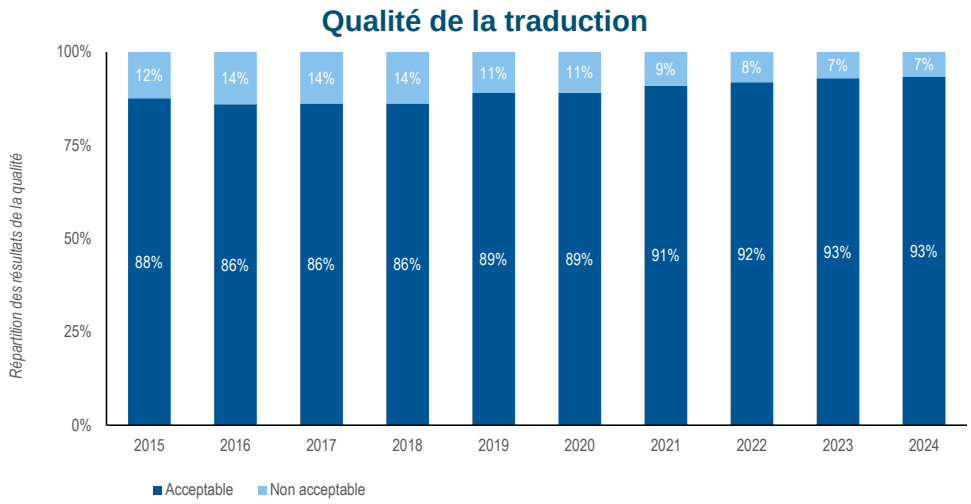

Source : Division de la traduction du PCT, mars 2025.

Qualité de la conception des logiciels

Jusqu'en 2021, l'indicateur de la qualité de la conception des logiciels donnait une idée de la qualité des versions des principaux logiciels utilisés pour les projets eDossier et ePCT. Depuis 2022, l'indicateur couvre les résultats de la conception de produits relatifs à tous les projets de logiciels.

Il indique la part de temps consacré à la mise en place de la nouvelle fonction (c'est-à-dire le travail initial) par rapport au temps total (travail initial + remaniement). Le remaniement correspond au temps passé à corriger des défauts détectés dans l'environnement de production. Selon cette approche, les produits présentant un faible niveau de remaniement sont considérés comme étant de grande qualité car ils témoignent de l'importance de la valeur ajoutée au produit par la mise en place des nouvelles caractéristiques.

L'indicateur de la qualité de la conception des logiciels est défini de la manière suivante :

$$Qualité\ de\ la\ conception\ des\ logiciels = \frac{Travail\ initial}{Travail\ initial + Remaniement} * 100$$

En 2024, la qualité de la conception des logiciels, déterminée par l'indicateur, était de 90,2%.

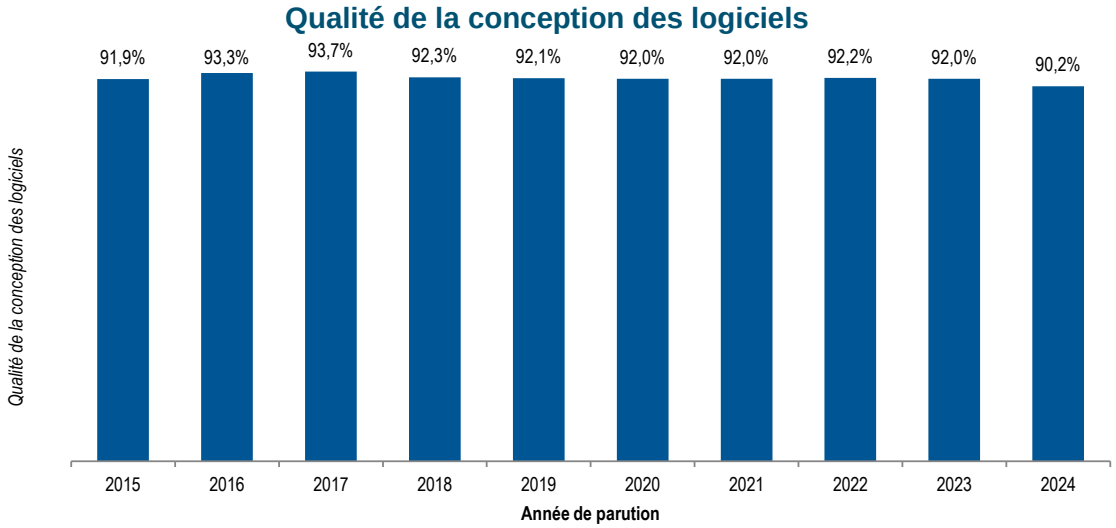

Source : Département des services du PCT, mars 2025.

Dépôts effectués auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur

Ce tableau indique les 10 principaux offices récepteurs classés en fonction du nombre de demandes déposées selon le PCT au cours des cinq dernières années, jusqu'en 2024. En principe, une demande selon le PCT est déposée auprès de l'office des brevets national du pays d'origine du déposant ou d'un office de brevets régional agissant au nom de la juridiction dont relève le déposant. Le Bureau international est compétent pour agir en qualité d'office récepteur pour les déposants de tous les États contractants du PCT. L'évolution des dépôts auprès du Bureau international, le classement de celui-ci par rapport à d'autres offices récepteurs et sa part de marché sont indiqués dans le tableau ci-après.

Nombre de demandes selon le PCT déposées auprès des 10 principaux offices récepteurs

	Année de dépôt international					2024	
Offices récepteurs	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**Part (%)**	**vs 2023 (%)**
Chine	72 338	73 453	74 410	73 770	74 763	27,3	1,3
États-Unis d'Amérique	55 887	56 452	55 433	52 969	51 251	18,7	-3,2
Japon	49 313	49 040	48 719	47 372	46 830	17,1	-1,1
Office européen des brevets	38 872	38 322	38 761	38 631	39 159	14,3	1,4
République de Corée	19 675	20 525	21 916	22 164	23 677	8,6	6,8
Bureau international	13 431	13 503	13 702	14 173	14 018	5,1	-1,1
Royaume-Uni	3 446	3 530	3 363	3 349	3 171	1,2	-5,3
Inde	1 046	1 199	1 135	1 220	2 416	0,9	98,0
Türkiye	1 520	1 712	1 759	1 897	1 995	0,7	5,2
Canada	1 927	1 995	1 955	1 791	1 740	0,6	-2,8
Autres	17 434	17 448	16 491	15 080	14 880	5,4	-1,3
Total	**274 889**	**277 179**	**277 644**	**272 416**	**273 900**	**100,0**	**0,5**

Remarque : Les données de 2024 sont des estimations de l'OMPI.
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2025.

Indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid

Généralités

La présente annexe donne un aperçu des indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid ci-après :

- charge de travail;
- charge de travail globale traitée;
- niveau d'automatisation;
- coût unitaire;
- productivité;

- délai de traitement; et
- qualité de l'examen.

Charge de travail

Le Bureau international reçoit six catégories différentes de documents, à savoir les demandes internationales, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections. Les dernières tendances concernant les demandes internationales et les renouvellements reçus par le Bureau international sont indiquées ci-dessous. Des renseignements sur d'autres catégories figurent dans la *Revue annuelle du système de Madrid*.

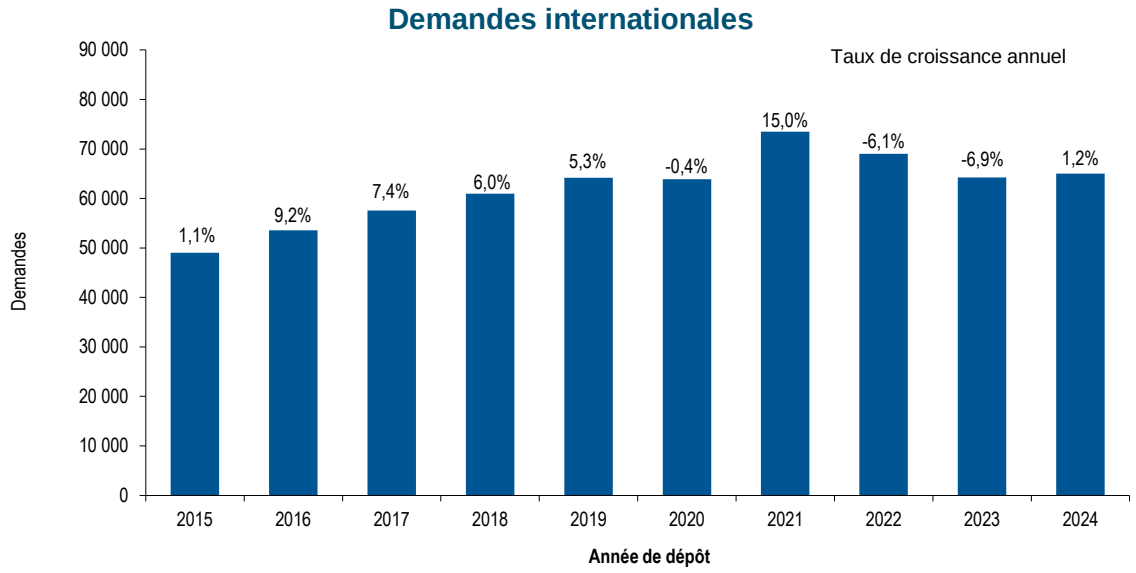

Note : Les données de 2024 sont des estimations de l'OMPI.
Source : Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2025.

- En 2024, 65 000 demandes ont été déposées, soit une augmentation de 1,2% par rapport à 2023.

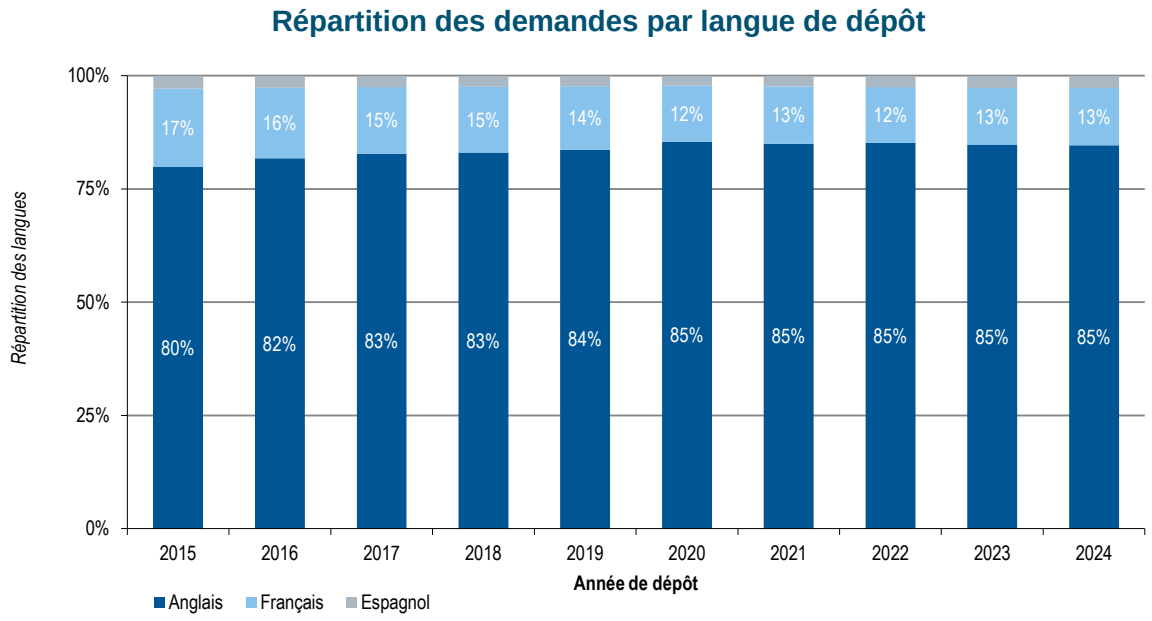

Source : Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2025.

- En 2024, 85% de l'ensemble des demandes ont été déposées en anglais. Cette part est restée inchangée depuis 2020.

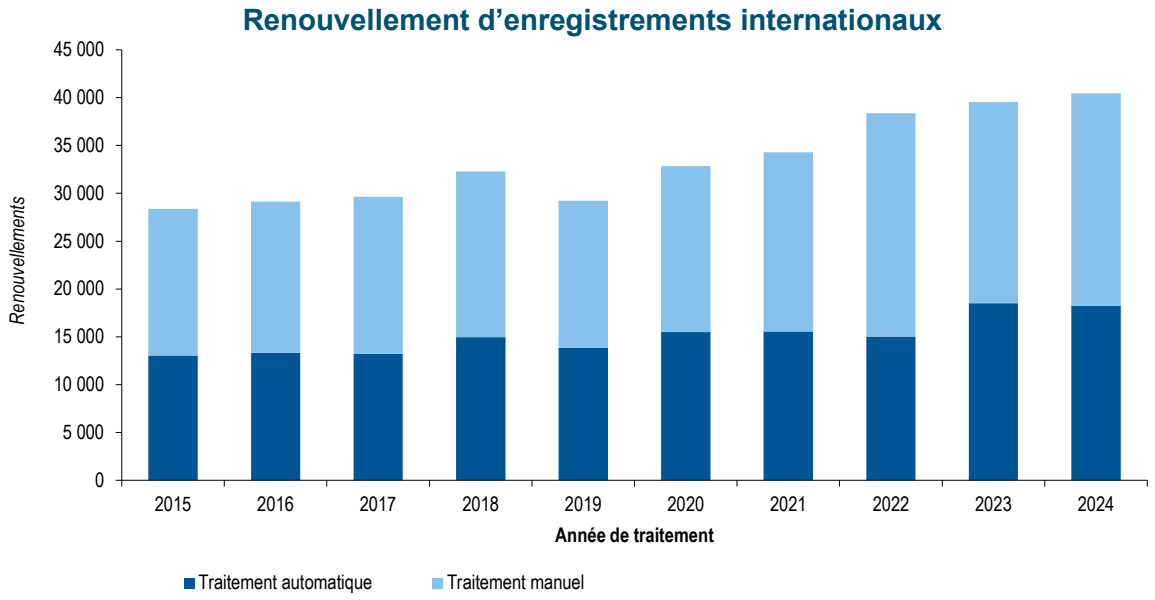

Source : Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2025.

- En 2024, le Bureau international a inscrit 40 445 renouvellements, ce qui représente une hausse de 2,3% par rapport à 2023.

Charge de travail globale traitée

La charge de travail globale traitée (manuelle et automatique) représente le nombre total pondéré de documents traités par le Bureau international, ce qui comprend les demandes, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections.

Étant donné que le traitement de chaque type de document ne nécessite pas le même nombre de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur peut traiter manuellement 1,6 renouvellement, 1,8 désignation postérieure, 1,8 modification ou 10 décisions (un rapport de 1 :1.6 :1.8 :1.8 :10 en matière de charge de travail). De même, pendant le temps nécessaire au traitement d'une demande internationale, un examinateur permet à 20,8 documents d'être traités automatiquement par les systèmes informatiques d'appui.

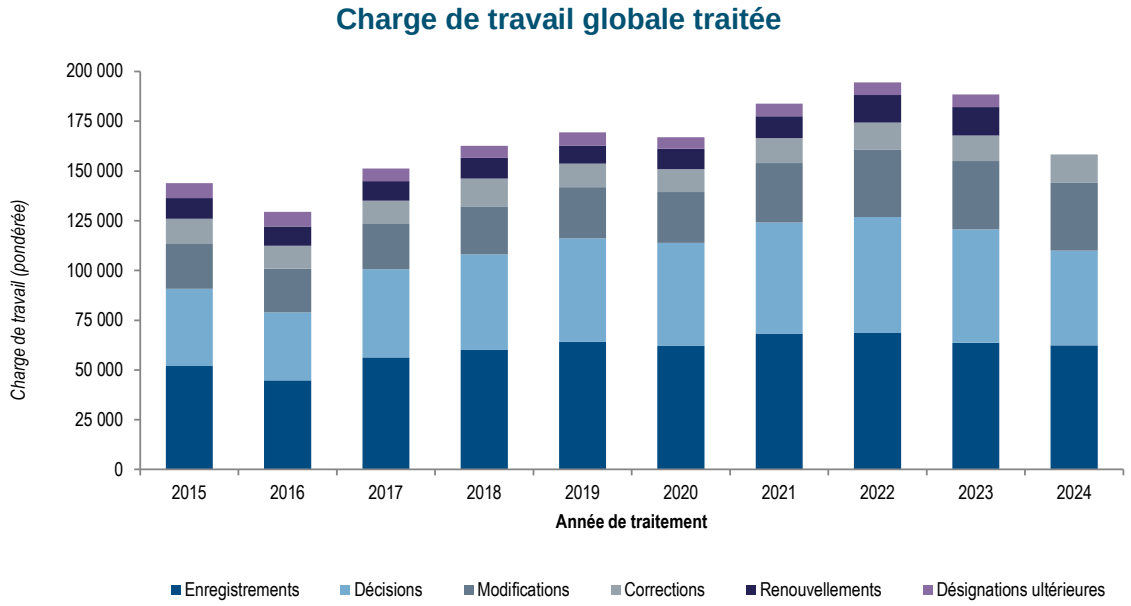

Source : Service d'enregistrement de Madrid et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2025.

- En 2024, la charge de travail globale traitée (pondérée) a diminué de 4,8% par rapport à 2023.

- La diminution de la charge de travail traitée (pondérée) en 2024 est principalement due à une mise à jour du ratio d'automatisation qui reflète les gains d'efficacité réalisés grâce à l'automatisation.

Transmission des documents reçus

Les documents transmis par voie électronique font référence aux documents reçus au format XML. Les documents reçus au format PDF sont enregistrés en tant que documents comme déclarations sur papier.

Répartition des documents reçus par mode de transmission

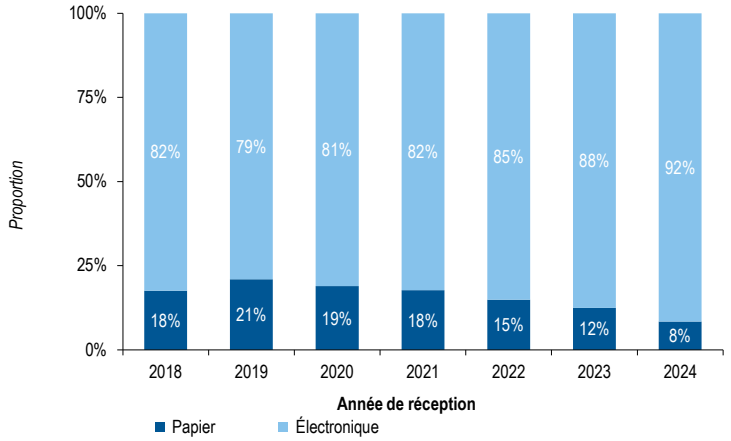

Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2025.

- En 2024, 92% des documents reçus ont été transmis au Bureau international par voie électronique, soit une augmentation de quatre points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Coût unitaire du traitement

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous pour deux unités de production différentes, avec une ventilation des coûts directs et indirects.

La méthodologie de calcul des coûts directs et indirects est standardisée pour tous les services mondiaux de propriété intellectuelle. La charge de travail pondérée est utilisée pour obtenir une meilleure approximation du travail réellement nécessaire au traitement des six catégories de documents, compte tenu du fait que certains de ces documents exigent plus de travail que d'autres.

Coût unitaire par nouvel enregistrement international ou renouvellement

Les nouveaux enregistrements internationaux comprennent les demandes enregistrées au cours d'une année donnée, et les renouvellements d'enregistrements internationaux comprennent les enregistrements existants qui sont renouvelés au cours d'une année donnée. Ensemble, ces deux types d'opérations constituent le cœur de l'activité du Bureau international.

Coût unitaire par nouvel enregistrement international ou renouvellement

(en francs suisses)

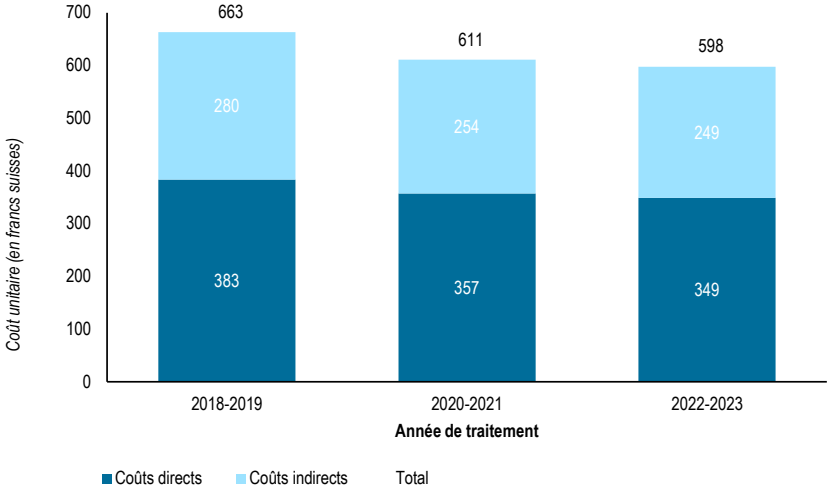

Source : Service d'enregistrement de Madrid, systèmes ERP et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2025.

- Le coût moyen du traitement d'un enregistrement international nouveau/renouvelé était de 598 francs suisses en 2022-2023, soit une diminution de 2,1% par rapport à 2020-2021.

Coût unitaire par document inscrit au registre

Les documents inscrits au registre représentent le volume total de la charge de travail (voir "Charge de travail globale traitée" ci-dessus).

Coût unitaire par document inscrit au registre

(en francs suisses)

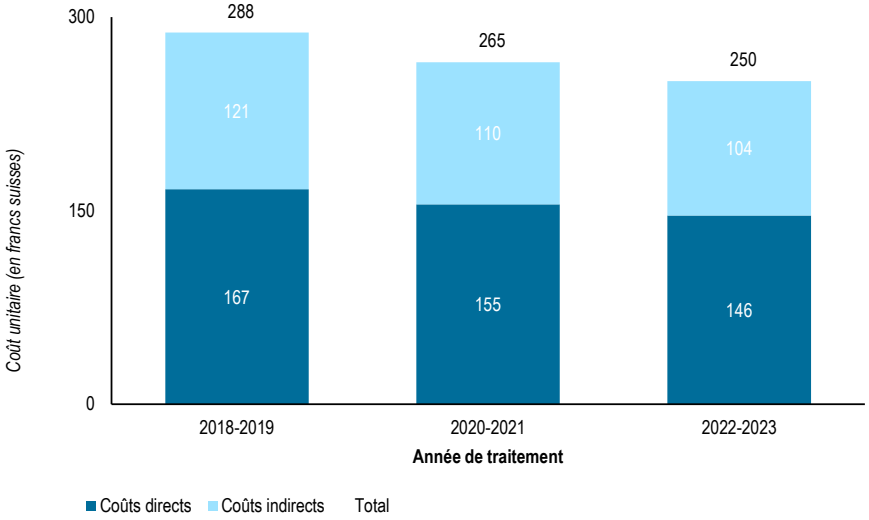

Source : Service d'enregistrement de Madrid, systèmes ERP et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2025.

- Le coût moyen pour l'inscription d'un document au registre était de 250 francs suisses en 2022- 2023, ce qui représente une baisse de 5,5% par rapport à 2020- 2021.

Productivité de l'examen

La productivité de l'examen est calculée en divisant le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements traités par des examinateurs, par le nombre de membres du personnel ayant participé à l'examen. Le nombre de membres du personnel comprend les fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires, les boursiers et le personnel intérimaire assurant l'appui aux opérations.

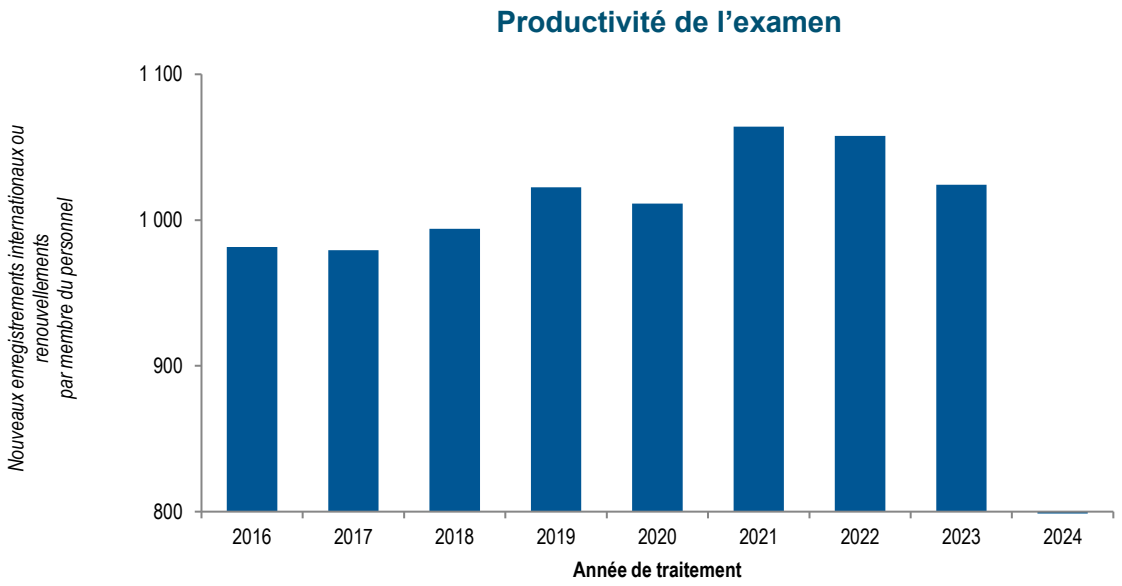

Source : systèmes ERP et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2025.

- En 2024, la productivité de l'examen a légèrement diminué de 0,6% en raison d'une légère baisse des enregistrements internationaux nouveaux ou renouvelés, alors que les ressources sont restées inchangées.
- Un autre facteur contributif est la diversification constante des tâches des examinateurs, qui ne se limitent plus à l'examen mais incluent également le soutien à la clientèle, la formation et la fourniture d'informations commerciales pour les projets de classification, d'informatique et autres.

Délai de traitement

Le délai moyen de traitement pour chacune des six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international est indiqué ci-dessous. Le délai de traitement correspond à l'intervalle entre la date de réception des documents et la date d'inscription.

Délai moyen de traitement des demandes

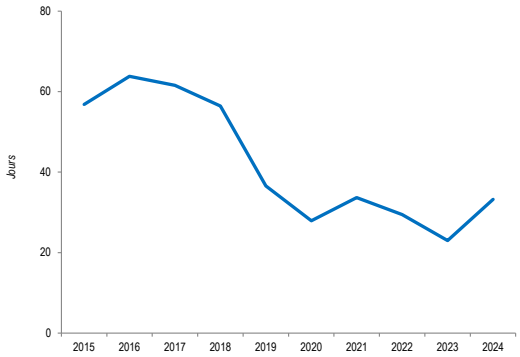

Délai moyen de traitement des corrections

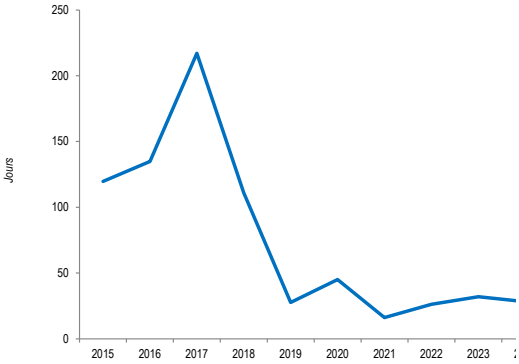

Délai moyen de traitement des décisions

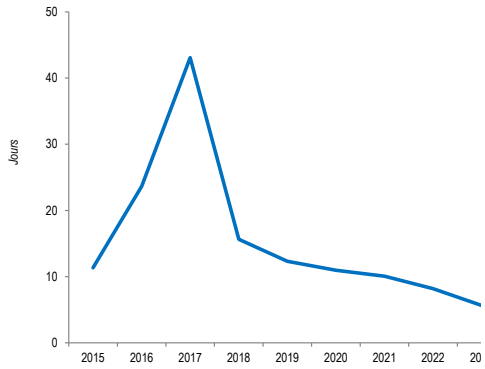

Délai moyen de traitement des modifications

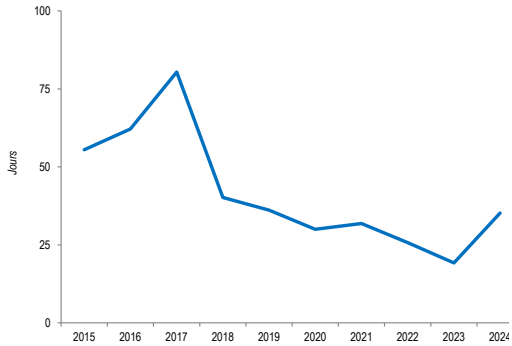

Délai moyen de traitement des renouvellements

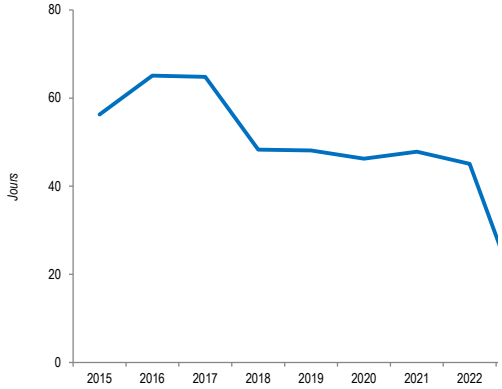

Délai moyen de traitement des désignations postérieures

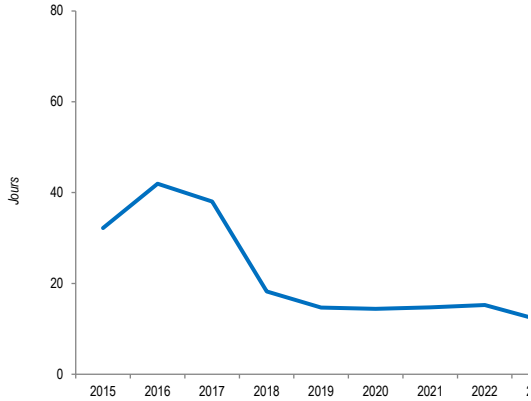

Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2025.

- En 2024, le délai moyen de traitement des corrections a diminué de quatre jours. À l'inverse, le délai moyen de traitement des demandes enregistrées et des modifications a augmenté respectivement de 10 et 16 jours.

Qualité de l'examen

La qualité globale de l'examen des marques est contrôlée régulièrement suite à la mise en œuvre en 2015 du cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid, conformément aux exigences des normes ISO 9001:2015 et ISO 2859[19].
Les informations relatives à la qualité du travail d'examen fourni par le Bureau international proviennent de deux sources :

a) résultats de l'évaluation interne des travaux relatifs à la classification de Nice; et

b) erreurs de classement commises par le Bureau international suite à la réception d'une demande de rectification selon la règle 28 du règlement.

Un contrôle de la qualité de la classification de Nice a été réalisé sur la base d'un échantillon de nouvelles demandes internationales. Les résultats relatifs aux indicateurs d'exécution ne tiennent donc pas compte d'éventuelles questions de qualité concernant le traitement automatisé des symboles de la classification de Nice (termes préalablement validés). Un niveau de qualité acceptable est établi comme le critère selon lequel est mesurée la qualité des examens de marques.

[19] Le cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid peut être obtenu en écrivant à l'adresse madrid.qp@wipo.int.

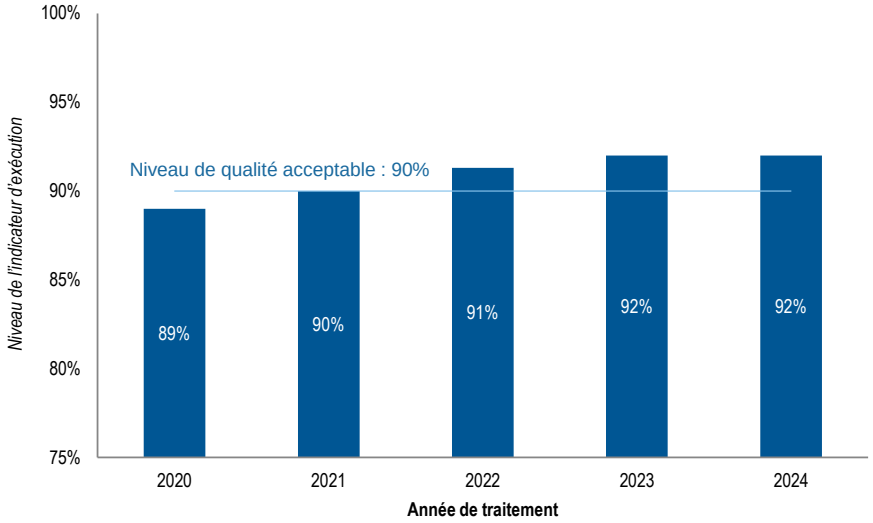

Indicateur d'exécution : Classification de Nice
Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2025.

- La qualité globale relative à la classification de Nice est resté à 92% en 2024.

Erreurs commises par le Bureau international

La répartition des erreurs présentée dans la figure ci-après est fondée sur un échantillon de demandes de correction liées à des erreurs dans l'examen des listes de produits et services[20]. Ces échantillons comprennent les opérations qui ont été traitées manuellement et automatiquement.

Répartition par type d'erreur dans le classement

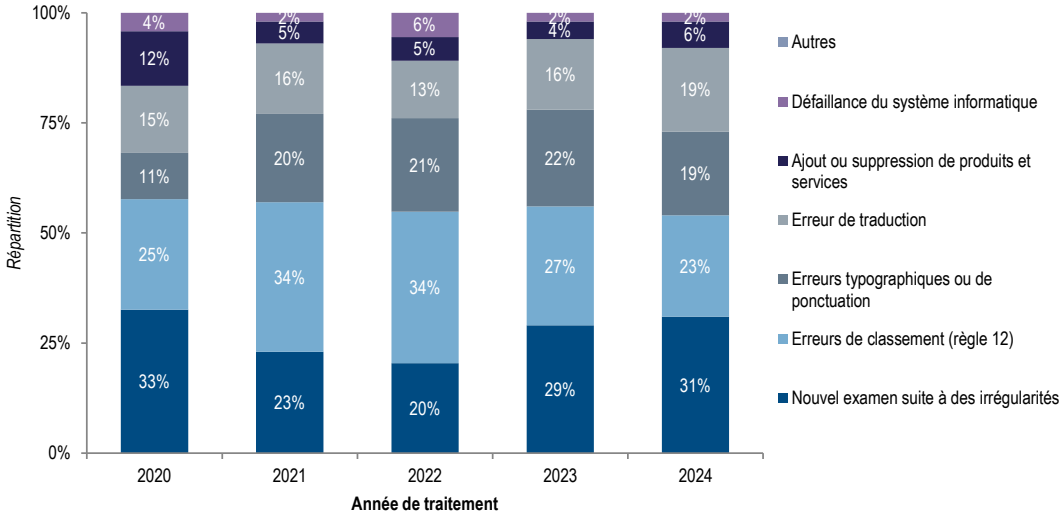

Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2025.

- Le réexamen consécutif à des irrégularités, les erreurs de classement (règle 12), les erreurs typographiques et les erreurs de traduction ont représenté, ensemble, 92% du nombre total d'erreurs en 2024.

20 Opérations comportant une ou plusieurs erreurs.

Indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye

Généralités

La présente annexe donne un aperçu des indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye ci-après :

- charge de travail dans le cadre du système de La Haye;
- charge de travail globale traitée;
- coût unitaire; et
- délai de traitement.

Documents reçus

Le Bureau international reçoit essentiellement quatre types de documents, à savoir les demandes internationales, les demandes de renouvellement, les requêtes en inscription de changements et les décisions. Les tendances décennales concernant les demandes internationales et les renouvellements reçus par le Bureau international sont indiquées ci-dessous. Des renseignements sur d'autres types de documents figurent dans la *Revue annuelle du système de La Haye*.

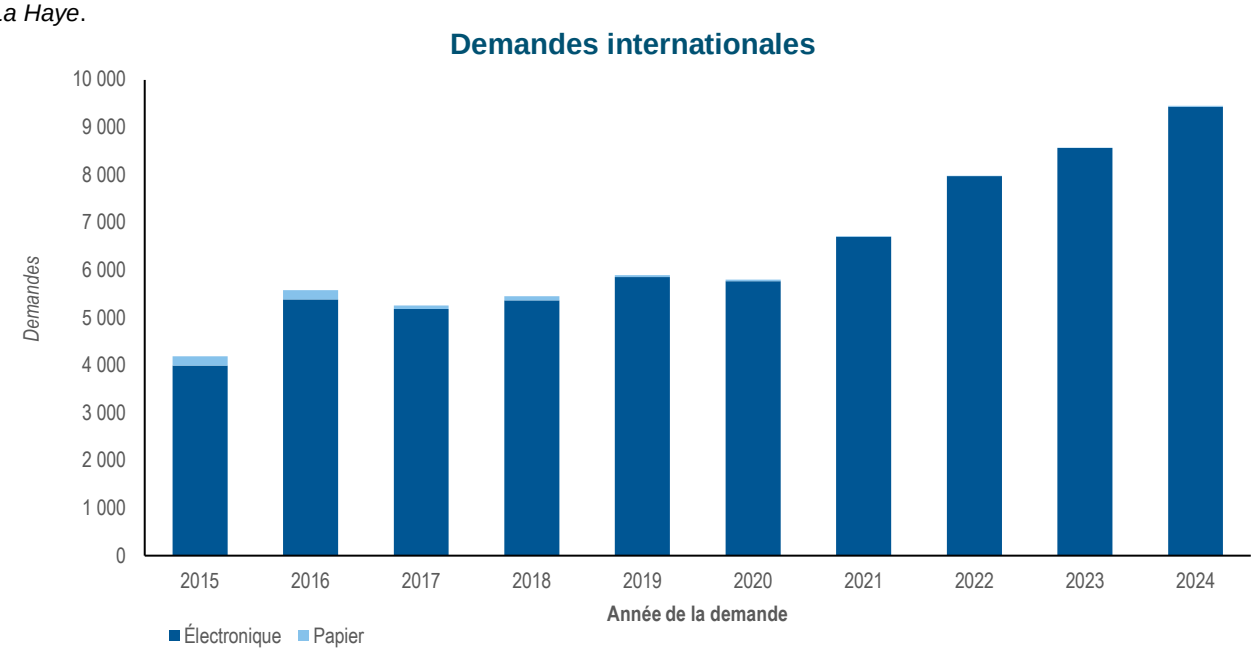

Source : Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2025.

- En 2024, 9 454 demandes internationales ont été déposées, soit une hausse de 10,3% par rapport à 2023.
- En 2024, 99,8% des demandes ont été déposées par voie électronique, ce qui représente une baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à 2023.
- En 2024, 95,2% des demandes ont été déposées directement auprès du Bureau international et les autres 4,8% directement auprès de certains offices nationaux, principalement ceux des États-Unis d'Amérique et de la République de Corée.

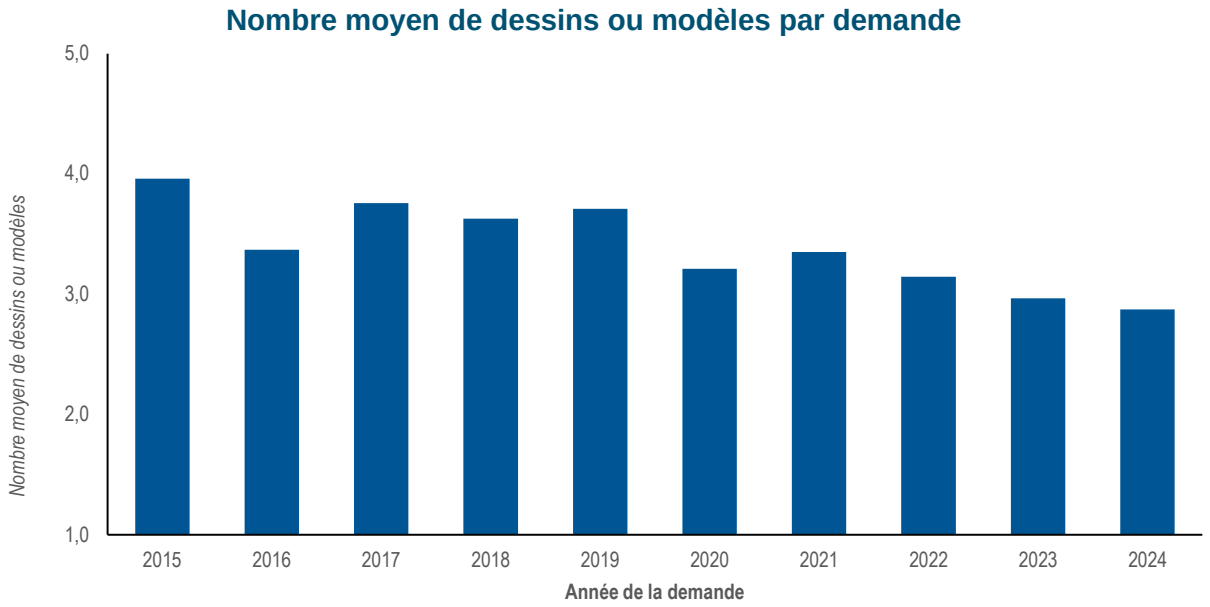

Source : Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2025.

- Une demande déposée en 2024 contenait en moyenne 2,9 dessins ou modèles.
- Le nombre moyen de dessins et modèles par demande est en baisse, atteignant 2,9 en 2024. Cette tendance est principalement due à l'adhésion récente de pays qui appliquent des systèmes de dessins ou modèles uniques, autorisant un maximum d'un dessin ou modèle par demande, et dont les ressortissants ont également tendance à déposer des demandes de dessins ou modèles uniques.

Renouvellements

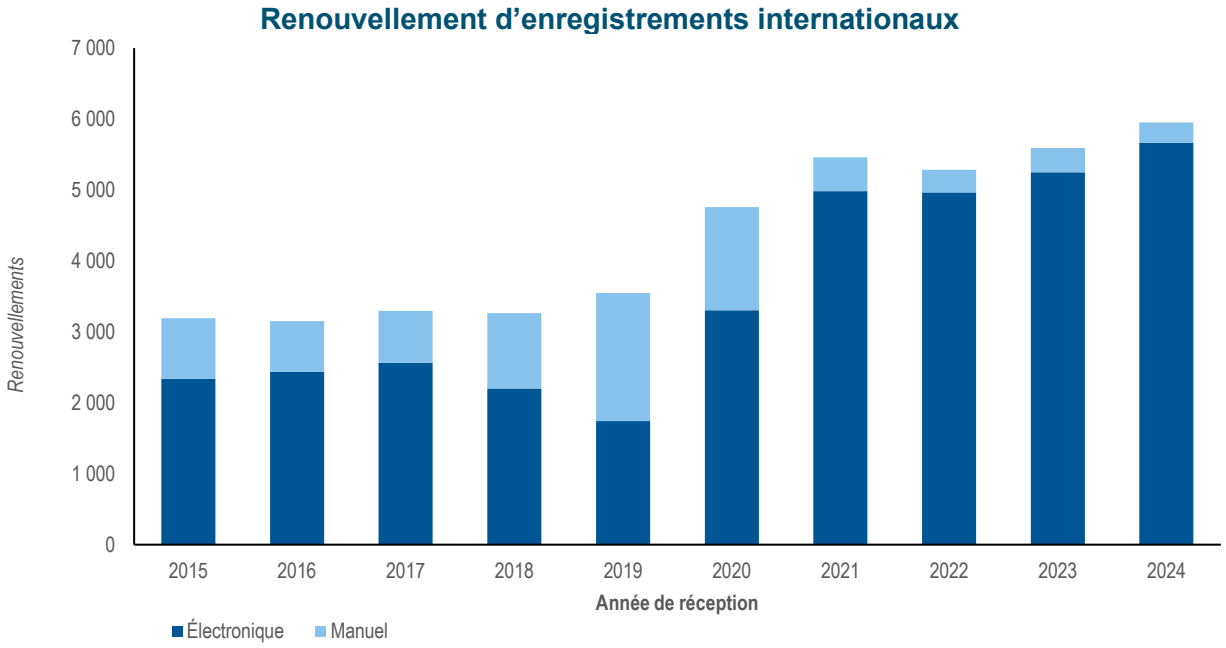

Source : Service d'enregistrement de La Haye, mars 2025.

- En 2024, 5 949 renouvellements au total ont été enregistrés, soit une augmentation de 6,4% par rapport à 2023.

Charge de travail globale traitée

La charge de travail globale (manuelle et automatique) représente le nombre total pondéré de documents reçus par le Bureau international. Les quatre catégories de documents sont incluses (demandes, renouvellements, changements et décision).

Étant donné que le traitement de ces différents types de documents ne nécessite pas un nombre égal de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur peut traiter manuellement 1,9 demande de renouvellement, 1,7 requête en inscription d'un changement ou 9,6 décisions (un rapport de 1:1,9:1,7:9,6 en termes de charge de travail). De même, pendant le temps nécessaire au traitement d'une demande internationale, un examinateur permet à 25 renouvellements ou 13,4 décisions (soit un rapport de charge de travail de 1:25:13,4) d'être traités automatiquement par les systèmes informatiques d'appui.

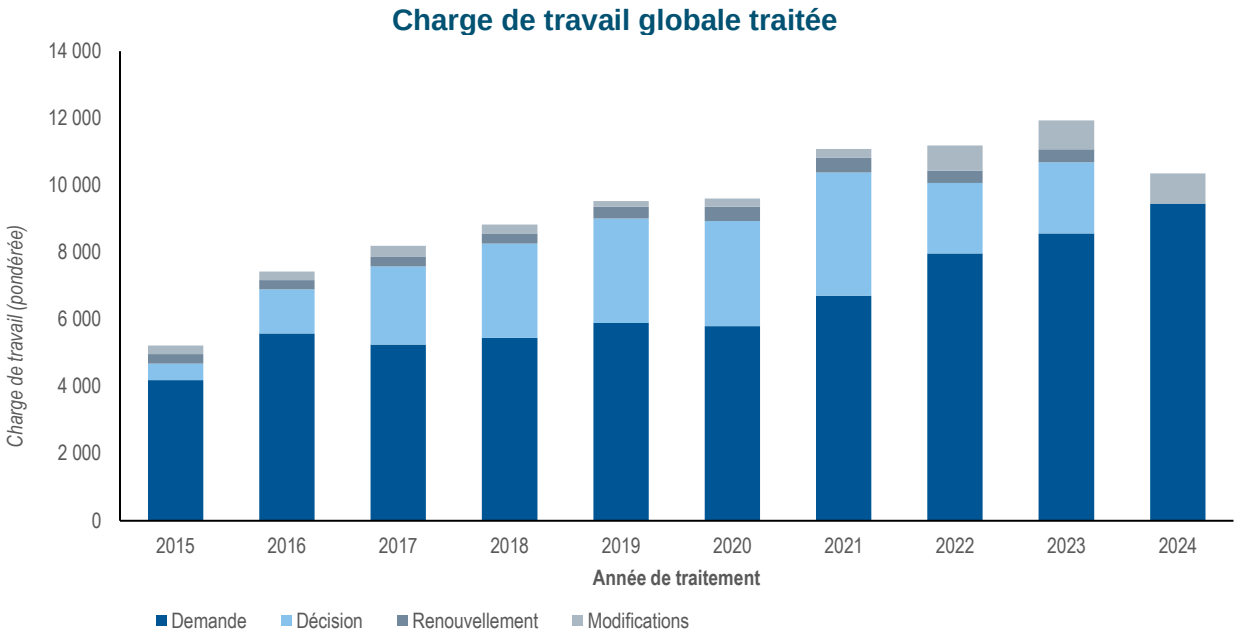

Source : Service d'enregistrement de La Haye et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2025.

- En 2024, la charge de travail globale traitée (pondérée) a augmenté de 18,4% par rapport à 2023.
- La forte augmentation de la charge de travail traitée (pondérée) en 2024 est principalement due à une croissance de 56,7% des décisions par rapport à 2023.
- La charge de travail globale (pondérée) affiche une tendance à la hausse depuis 2020.

Coût unitaire

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes avec une ventilation des coûts directs et des coûts indirects.

La méthodologie de calcul des coûts directs et indirects du système de La Haye est standardisée pour tous les services mondiaux de propriété intellectuelle.

La charge de travail pondérée est utilisée pour obtenir une meilleure approximation du travail réellement nécessaire au traitement des quatre catégories de documents, compte tenu du fait que certains de ces documents exigent plus de travail que d'autres.

Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé

Les nouveaux dessins ou modèles consistent en des dessins ou modèles figurant dans les demandes internationales enregistrées pendant une année déterminée. Les dessins ou modèles renouvelés consistent en des dessins ou modèles figurant dans les enregistrements internationaux renouvelés pendant une année déterminée. Ensemble, les

dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents illustrent les activités principales du Bureau international.

Pour calculer le coût unitaire, le coût total de production est divisé par le nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés.

Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé
(en francs suisses)

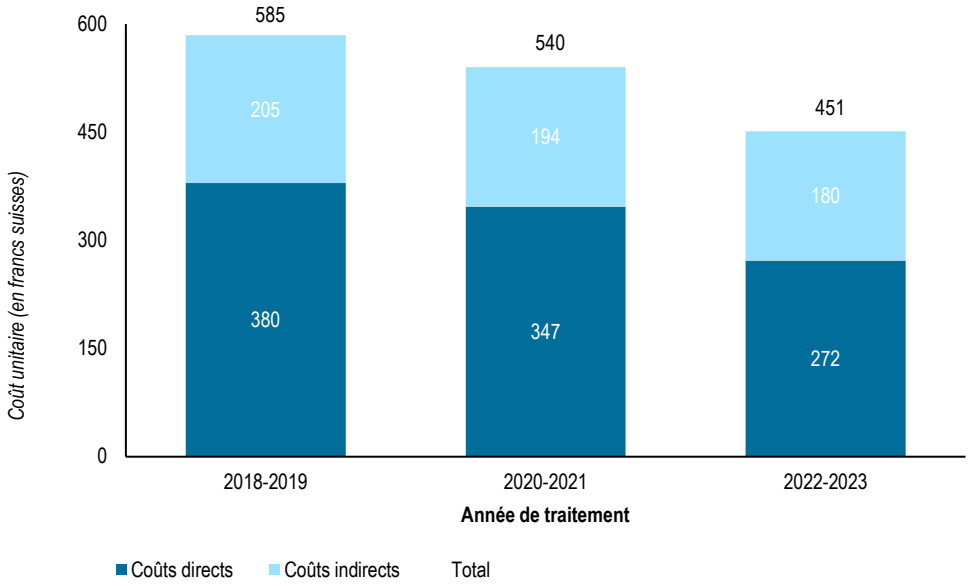

Source : Service d'enregistrement de La Haye, systèmes ERP et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2025.

- Le coût moyen de traitement d'un dessin ou modèle nouveau ou renouvelé est estimé à 451 francs suisses en 2022-2023, ce qui représente une forte baisse de 16,4% par rapport à 2020-2021.

Coût unitaire par document inscrit au registre

Le nombre de documents inscrits au registre correspond à la charge de travail totale.

Coût unitaire par document inscrit
(en francs suisses)

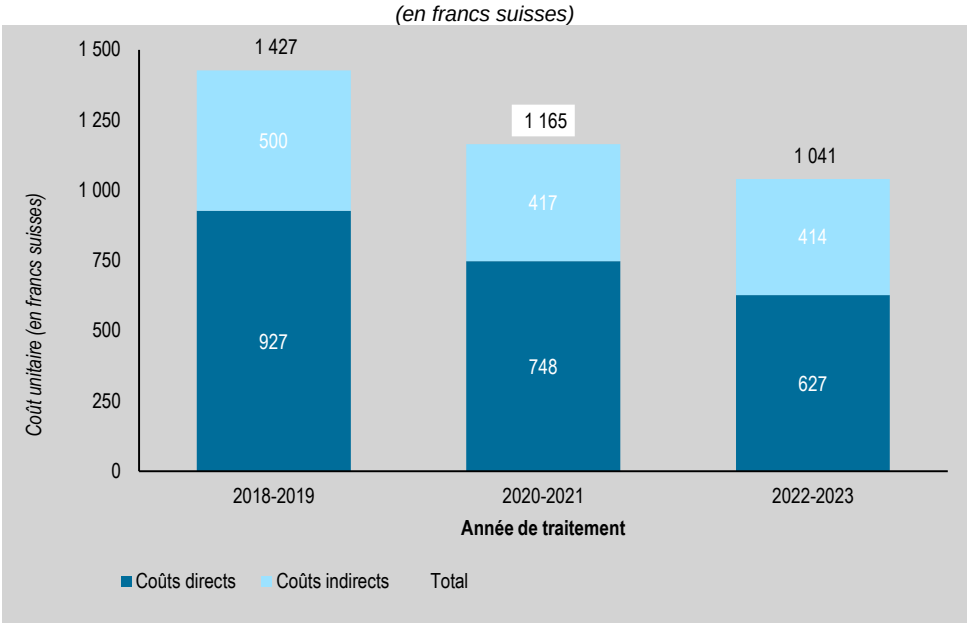

Source : Service d'enregistrement de La Haye, systèmes ERP et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2025.

- Le coût moyen pour l'inscription d'un document au registre est estimé à 1041 francs suisses en 2022-2023, reflétant une forte baisse de 10,7% par rapport à 2020-2021.

Délai de traitement

Cet indicateur rend compte du temps nécessaire au Bureau international pour traiter les demandes ordinaires depuis que le nouveau système informatique est devenu opérationnel. Le délai de traitement est le temps écoulé entre la date de réception d'une demande et la date de son inscription au registre.

Délai de traitement des demandes internationales régulières

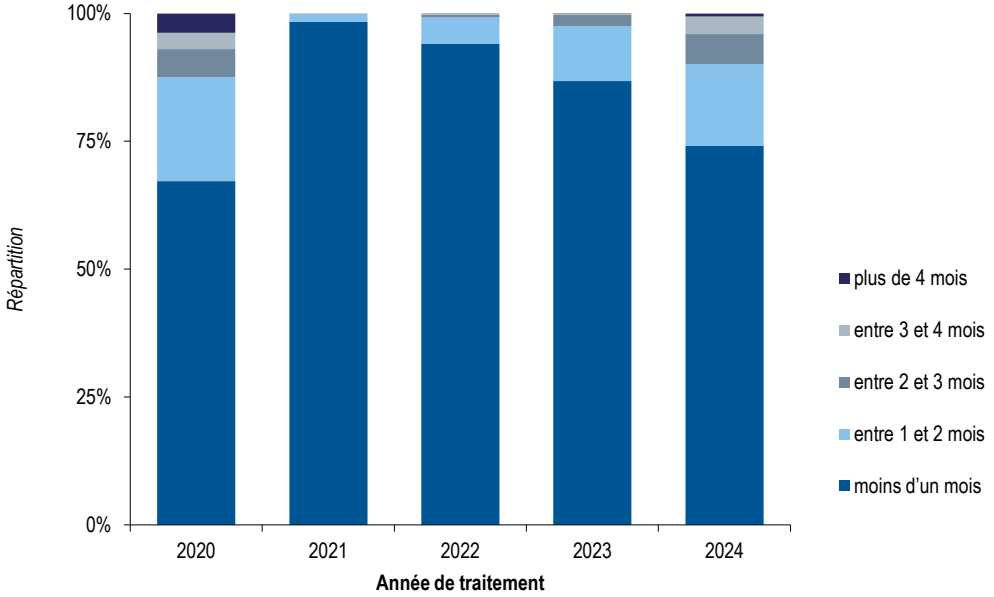

Source : Service d'enregistrement de La Haye, mars 2025.

- La part des demandes ordinaires traitées dans un délai d'un mois a reculé, passant de 86,8% en 2023 à 74,1% en 2024. Cette diminution est principalement due à une augmentation des dépôts, combinée à une intégration des nouveaux effectifs.
- En 2024, seulement 57,8% de l'ensemble des demandes traitées étaient des demandes ordinaires, contre 47,7% par rapport à l'année précédente.

Indicateurs relatifs aux opérations du système de Lisbonne[21]

Généralités

La présente annexe donne un aperçu des indicateurs relatifs aux opérations de Lisbonne ci-après :

- Candidatures reçues; et
- Documents traités.

L'évolution des 10 dernières années concernant les appellations d'origine (AO) et les indications géographiques (IG) en vigueur dans le cadre du système de Lisbonne est présentée ci-dessous. D'autres informations statistiques sont disponibles dans le chapitre sur les indications géographiques des *Indicateurs mondiaux de la propriété intellectuelle.*

Appellations d'origine et indications géographiques en vigueur en vertu du système de Lisbonne

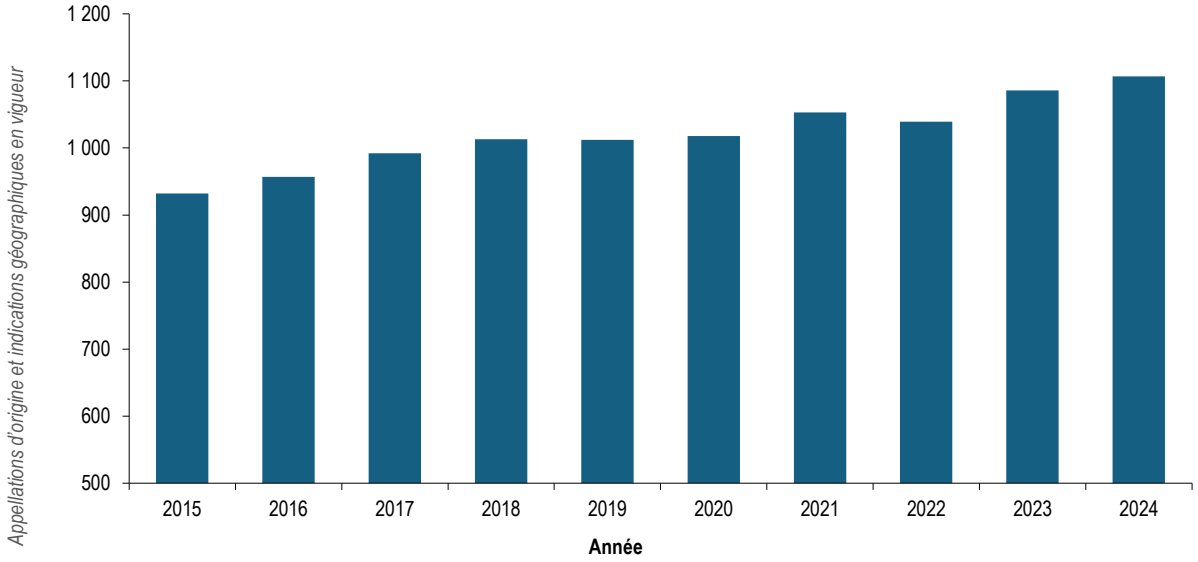

Source : Service d'enregistrement de Lisbonne, janvier 2025.

- En 2024, 1 107 AO et IG étaient en vigueur dans le cadre du système de Lisbonne, soit une hausse de 1,9% par rapport à 2023.
- Au cours de la dernière décennie, les AO et les IG en vigueur dans le cadre du système de Lisbonne ont augmenté en moyenne de 1,9% par an. Au cours de la même période, 201 enregistrements internationaux totaux ont été annulés.

[21] Les mesures du coût unitaire et de la productivité sont en cours d'élaboration et seront présentées dans le Rapport sur la performance de l'OMPI.

Demandes reçues

La dernière tendance concernant les demandes internationales déposées auprès du Bureau international (BI) est présentée ci-dessous.

Demandes d'enregistrement international

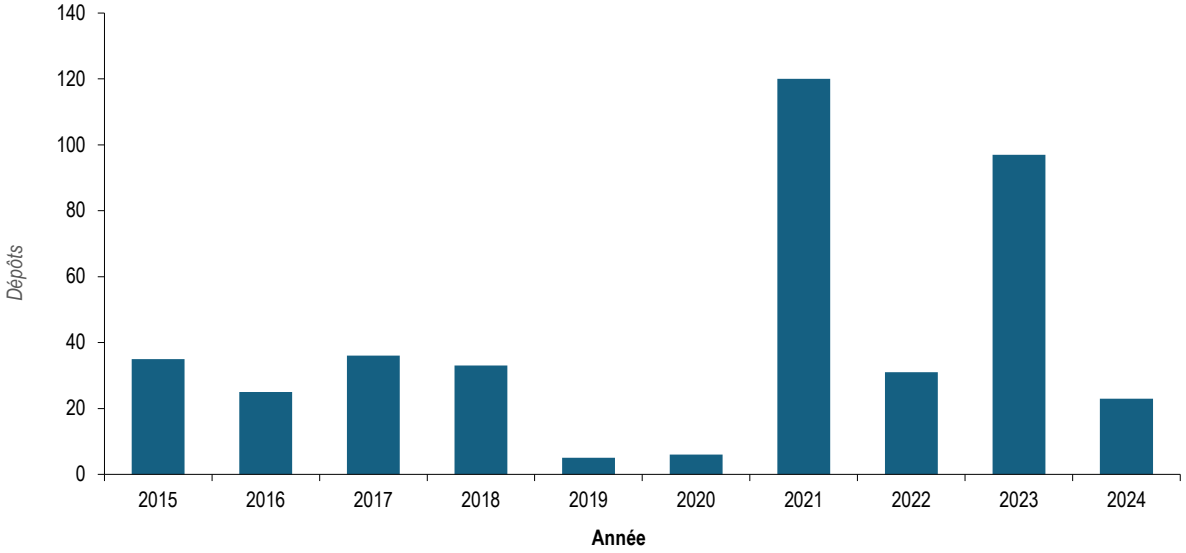

Source : Service d'enregistrement de Lisbonne, janvier 2025.

- En 2024, 23 demandes d'AO et d'IG ont été déposées dans le cadre du système de Lisbonne.
- Au cours de la dernière décennie, le nombre de demandes d'AO et d'IG déposées par an a varié entre cinq en 2019 et 120 en 2021.

Documents traités

Le BI traite neuf types principaux de documents, à savoir les demandes d'enregistrement international, les annulations, les corrections, les octrois, les modifications, les refus, les renonciations et les retraits de refus. Pour des raisons techniques, les données sur les documents d'adhésion ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessous.

Documents traités

	Année									
Documents	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Radiation			1	12	5	1	85		1	96
Rectification	4	3		11		5	54			4
Octroi de la protection	78	10	46		65	5	4	4		597
Modification					2	7	127		197	66
Refus de la protection	24	54	34		128	15	51	8		45
Inscription	65	50	3	58	10	7	4	31	142	79
Renonciation						3	9	28	105	131
Retrait de refus	1	8				40		2		6

Remarque : Pour des raisons techniques, les documents d'adhésion sont exclus.
Source : Service d'enregistrement de Lisbonne, janvier 2025.

- En 2024, les documents traités qui ont connu la plus forte augmentation par rapport à 2023 sont les octrois de protection (+597 documents), les annulations (+95) et les refus de protection (+45). En revanche, les modifications (-131) et les enregistrements (-63) ont diminué.
- La forte augmentation du nombre de documents traités en 2024 est principalement due à la migration des opérations de back-office de Lisbonne vers eLisbon et à la disponibilité de membres du personnel dédiés aux opérations de Lisbonne.

ANNEXE VII : Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme

(en milliers de francs suisses)[1]

Secteur	Fonds fiduciaires	Solde au 31 décembre 2024	Estimation des contributions pour 2025 [2]	Estimation des dépenses fin 2025 [3]	Solde escompté fin 2025	Estimation des contributions pour 2026-2027 [2]	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2026-2027
BD	Chine	101	243	343	–	485	485
	Chine HR (CNIPA)	751	601	334	1 018	1 203	2 221
	Chine HR (MFA)	168	185	178	176	370	546
	Sous-total	1 020	1 029	855	1 194	2 058	3 252
CCI	Japon (administrateurs auxiliaires)	171	-	-	171	-	171
	Consortium de l'OMPI pour les créateurs	115	-	-	115	-	115
	Sous-total	286	-	-	286	-	286
RND	Australie [4]	444	574	414	604	-	604
	France (propriété intellectuelle)	440	300	373	366	600	966
	France (Lisbonne)	83	-	28	55	-	55
	Japon (droit d'auteur)	1 351	469	249	1 570	937	2 507
	Mexique	118	-	6	113	-	113
	République de Corée (droit d'auteur)	1 103	284	266	1 121	568	1 689
	République de Corée (droit d'auteur/administrateurs auxiliaires)	80	234	155	159	468	627
	République de Corée (propriété industrielle)	435	300	232	503	600	1 103
	République de Corée (enseignement de la propriété intellectuelle)	585	318	388	516	637	1 152
	Arabie saoudite	4 822	-	603	4 219	-	4 219
	Uruguay	25	-	6	19	-	19
	Émirats arabes unis	46	-	-	46	-	46
	Sous-total	9 532	2 479	2 719	9 292	3 810	13 102
PI	Japon (propriété industrielle) mondial [4]	8 815	5 775	5 576	9 015	11 551	20 566
	Sous-total	8 815	5 775	5 576	9 015	11 551	20 566
GCP	Communautés autochtones et locales accréditées	0	19	19	-	37	37
	Italie	44	-	-	44	-	44
	République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)	631	202	319	514	404	918
	République de Corée (Ministère de la justice – HR)	47	257	175	129	515	644
	Sous-total	723	478	512	688	956	1 644
IE	Espagne (propriété industrielle)	324	100	141	283	200	483
	Singapour	14	15	29	-	-	-
	République de Corée (promotion de services de règlement extrajudiciaire des litiges)	140	119	139	120	237	357
	Sous-total	479	234	309	404	437	841
AFM	République de Corée (administrateurs auxiliaires)[5]	184	547	375	356	1 094	1 451
	Sous-total	184	547	375	356	1 094	1 451
	TOTAL	**21 040**	**10 542**	**10 347**	**21 235**	**19 906**	**41 142**

[1] Les chiffres excluent les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change.

[2] Les contributions prévues pour 2025 et pour l'exercice 2026-2027 sont purement indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

[3] Les prévisions de dépenses pour 2025 sont indicatives, sur la base des dépenses passées.

[3] Ce fonds fiduciaire comprend des activités menées dans plusieurs autres domaines.

[5] Comprend les administrateurs auxiliaires du PTS, du RNDS et de l'IPS, gérés par le DGRH.

ANNEXE VIII : Incidences de l'adoption des normes IPSAS sur les pratiques budgétaires

Recettes annuelles 2026-2027

(en millions de francs suisses)

Sources de revenu	Montant estimé pour 2026	Montant estimé pour 2027
Taxes		
PCT	359,0	358,7
Madrid	83,6	84,7
La Haye	8,4	8,7
Lisbonne*	0,1	0,1
Total partiel, Taxes	451,1	452,2
Contributions (uniques)	17,6	17,6
Arbitrage	1,9	1,9
Publications	0,5	0,5
Recettes accessoires	0,9	0,8
Sous-total	20,9	20,9
TOTAL	**472,0**	**473,1**
*Détails des recettes de Lisbonne (en milliers de francs suisses)	125,0	125,0

Remarque : Les placements de trésorerie de l'OMPI sont alignés sur les objectifs d'investissement à long terme de l'Organisation et ne sont donc pas inclus dans les estimations de recettes pour l'exercice biennal 2026/27. En outre, les gains/pertes d'investissement ne sont pas inclus dans les recettes dans les états financiers annuels de l'OMPI.

Budget annuel 2026-2027

(en millions de francs suisses)

Secteur	Budget proposé pour 2026-2027		
	2026	2027	Total
Brevets et technologie	113,0	114,2	**227,2**
Marques et dessins et modèles	39,7	40,3	**80,0**
Droit d'auteur et industries de la création	13,7	13,8	**27,5**
Développement régional et national	42,6	42,9	**85,5**
Infrastructure et plateformes	27,9	28,3	**56,2**
Enjeux et partenariats mondiaux	15,6	15,7	**31,3**
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation	30,4	30,7	**61,0**
Administration, finances et gestion	153,3	154,7	**308,0**
Non affecté	4,3	4,3	**8,5**
TOTAL	**440,4**	**444,8**	**885,1**

ANNEXE IX : Contribution de l'OMPI aux objectifs de développement durable

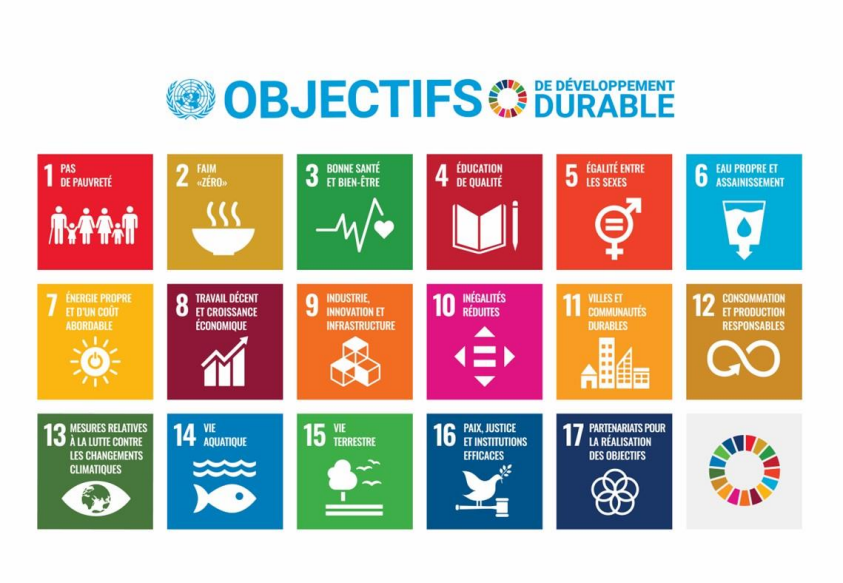

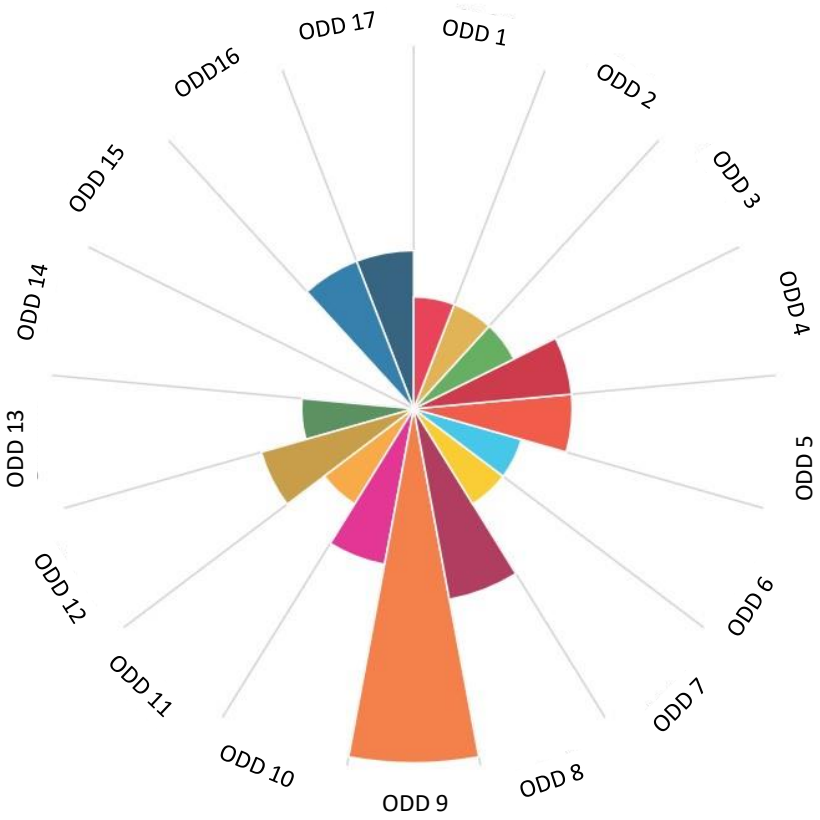

ANNEXE X : Ressources associées au résultat escompté 3.1 pour la promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté 3.1 "Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI"	Budget proposé pour 2026-2027	Programme de travail et budget 2024-2025
Brevets et technologie	4 047	3 034
Marques et dessins et modèles		
Madrid	11 386	10 517
La Haye	3 049	2 649
Lisbonne	1 323	1 184
Développement régional et national		
PCT	973	1 067
Madrid	1 013	1 021
La Haye	955	895
Lisbonne	123	57
TOTAL	**22 870**	**20 423**

ANNEXE XI : Dépenses de développement 2026-2027

Dépenses de développement par résultat escompté et par secteur pour 2026-2027

(en milliers de francs suisses)

	Résultats escomptés	Secteur								TOTAL
		PT	BD	CCI	RND	IP	GCP	IE	AFM	
1.1	Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout	-	-	-	5 981	-	-	-	-	**5 981**
2.1	Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	890	1 135	2 188	-	518	1 034	-	-	**5 765**
2.2	L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité	2 772	-	867	-	270	5 126	-	535	**9 570**
2.3	Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle	-	-	-	-	-	977	-	-	**977**
2.4	Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle	-	-	-	697	-	1 060	-	-	**1 756**
3.1	Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	321	6 198	219	3 272	2 920	-	7 698	-	**20 628**
3.2	Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	–	4 012	216	-	-	-	416	-	**4 644**
3.3	Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux	-	-	-	641	-	4 610	1 816	-	**7 067**
4.1	Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	4 478	726	501	21 059	-	-	2 634	-	**29 398**
4.2	Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	2 025	448	2 918	9 508	-	2 236	4 505	-	**21 640**
4.3	Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	3 821	1 961	4 327	30 209	-	2 815	859	-	**43 993**
4.4	Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle	-	-	10 493	8 445	-	2 617	17 567	-	**39 122**
4.5	Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle	-	-	-	1 311	15 183	-	-	-	**16 493**
	TOTAL	**14 308**	**14 481**	**21 729**	**81 123**	**18 890**	**20 474**	**35 495**	**535**	**207 034**

Comparaison des dépenses de développement par secteur 2026-2027 vs. 2024-2025

(en milliers de francs suisses)

Secteur	Budget proposé pour 2026-2027			Programme de travail et budget 2024-2025			Variation en 2026-2027 par rapport au programme de travail et budget 2024-2025		
	Budget	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement	Budget	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement	Budget	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement
Brevets et technologie	14 308	-	14 308	11 275	-	11 275	3 034	-	3 034
Marques et dessins et modèles	14 101	380	14 481	13 445	197	13 643	655	183	838
Droit d'auteur et industries de la création	20 894	835	21 729	20 395	1 193	21 588	499	358)	141
Développement régional et national	79 087	2 036	81 123	75 120	980	76 100	3 968	1 056	5 023
Infrastructure et plateformes	18 840	50	18 890	18 556	-	18 556	284	50	334
Enjeux et partenariats mondiaux	19 769	705	20 474	15 056	247	15 303	4 713	458	5 171
Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation	34 965	530	35 495	26 560	425	26 985	8 405	105	8 510
Administration, finances et gestion	535	-	535	-	-	-	535	-	535
TOTAL	**202 498**	**4 536**	**207 034**	**180 406**	**3 043**	**183 449**	**22 092**	**1 494**	**23 585**
Dépenses de développement en pourcentage du budget total			**23,4%**			**21,4%**			**2,0%**

IV. APPENDICES

APPENDICE A : Contributions des États Membres pour 2026-2027

(en francs suisses)

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2026-2027	Contribution [1] 2026	Contribution [1] 2027	Contributions 2026/27
Afghanistan	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Albanie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Algérie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Andorre	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Angola [3]	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Antigua-et-Barbuda	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Argentine	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Arménie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Australie	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Autriche	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Azerbaïdjan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Bahamas	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bahreïn	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Bangladesh [5]	*Ster/Sbis*	0.03125/0.0625	1 424	2 849	4 273
Barbade	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bélarus	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Belgique	IV	10	455 790	455 790	911 580
Belize	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bénin	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Bhoutan	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bolivie (État plurinational de)	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bosnie-Herzégovine	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Botswana	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Brésil	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Brunéi Darussalam	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Bulgarie	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Burkina Faso	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Burundi	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Cabo Verde	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Cambodge	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Cameroun	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Canada	IV	10	455 790	455 790	911 580
République centrafricaine	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Tchad	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Chili	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Chine	IV	10	455 790	455 790	911 580
Colombie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Comores	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Congo	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Îles Cook	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Costa Rica	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Côte d'Ivoire	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Croatie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2026-2027	Contribution [1] 2026	Contribution [1] 2027	Contributions 2026/27
Cuba	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Chypre	S	0,125	5 697	5 697	11 394
République tchèque	VI	3	136 737	136 737	273 474
République populaire démocratique de Corée	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
République démocratique du Congo	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Danemark	IV	10	455 790	455 790	911 580
Djibouti	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Dominique	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
République dominicaine	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Équateur	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Égypte	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
El Salvador	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Guinée équatoriale	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Érythrée [2]	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Estonie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Eswatini	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Éthiopie [2]	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Fidji	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Finlande	IV	10	455 790	455 790	911 580
France	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Gabon	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Gambie	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Géorgie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Allemagne	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Ghana	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Grèce	VI	3	136 737	136 737	273 474
Grenade	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Guatemala	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Guinée	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guinée-Bissau	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guyana	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Haïti	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Saint-Siège	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Honduras	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Hongrie	VI	3	136 737	136 737	273 474
Islande	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Inde	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Indonésie	VII	1	45 579	45 579	91 158
Iran (République islamique d')	VII	1	45 579	45 579	91 158
Iraq	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Irlande	IV	10	455 790	455 790	911 580
Israël	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Italie	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Jamaïque	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Japon	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Jordanie	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Kazakhstan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Kenya	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Kiribati	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Koweït	IX	0,25	11 395	11 395	22 790

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2026-2027	Contribution [1] 2026	Contribution [1] 2027	Contributions 2026/27
Kirghizistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
République démocratique populaire lao [5]	Ster/Sbis	0.03125/0.0625	1 424	2 849	4 273
Lettonie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Liban	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Lesotho	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Libéria	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Libye	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Liechtenstein	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Lituanie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Luxembourg	VII	1	45 579	45 579	91 158
Madagascar	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Malawi	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Malaisie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Maldives [2]	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Mali	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Malte	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Îles Marshall [2]	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Mauritanie	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Maurice	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Mexique	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Micronésie (États fédérés de)	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Monaco	VII	1	45 579	45 579	91 158
Mongolie	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Monténégro	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Maroc	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Mozambique	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Myanmar [2]	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Namibie	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Nauru	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Népal [5]	*Ster/Sbis*	0.03125/0.0625	1 424	2 849	4 273
Pays-Bas (Royaume des)	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Nouvelle-Zélande	VI	3	136 737	136 737	273 474
Nicaragua	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Niger	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Nigéria	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Nioué	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Macédoine du Nord	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Norvège	IV	10	455 790	455 790	911 580
Oman	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Pakistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Panama	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Papouasie–Nouvelle-Guinée	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Paraguay	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Pérou	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Philippines	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Pologne	VI	3	136 737	136 737	273 474
Portugal	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Qatar	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
République de Corée	IV	10	455 790	455 790	911 580
République de Moldova	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Roumanie	VIbis	2	91 158	91 158	182 316

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2026-2027	Contribution [1] 2026	Contribution [1] 2027	Contributions 2026/27
Fédération de Russie	IV	10	455 790	455 790	911 580
Rwanda	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Saint-Kitts-et-Nevis	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Sainte-Lucie	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Saint-Vincent-et-les Grenadines	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Samoa	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Saint-Marin	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Sao Tomé-et-Principe [5]	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Arabie saoudite	VII	1	45 579	45 579	91 158
Sénégal	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Serbie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Seychelles	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Sierra Leone	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Singapour	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Slovaquie	VI	3	136 737	136 737	273 474
Slovénie	VII	1	45 579	45 579	91 158
Îles Salomon [4]	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Somalie [2]	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Afrique du Sud	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Espagne	IV	10	455 790	455 790	911 580
Sri Lanka	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Soudan	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Suriname	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Suède	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Suisse	III	15	683 685	683 685	1 367 370
République arabe syrienne	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Tadjikistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Thaïlande	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Timor-Leste[2]	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Togo	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Tonga	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Trinité-et-Tobago	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Tunisie	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Türkiye	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Turkménistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Tuvalu	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Ouganda	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Ukraine	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Émirats arabes unis	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Royaume-Uni	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
République-Unie de Tanzanie	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
États-Unis d'Amérique	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Uruguay	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Ouzbékistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Vanuatu	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698
Venezuela (République bolivarienne du)	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Viet Nam	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Yémen	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Zambie	*Ster*	0,03125	1 424	1 424	2 848
Zimbabwe	*Sbis*	0,0625	2 849	2 849	5 698

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution	Contribution [1]	Contribution [1]	Contributions
		2026-2027	2026	2027	2026/27
Total des contributions			**17 616 279**	**17 620 554**	**35 236 833**

[1] La valeur d'une unité reste inchangée pour 2026 et 2027, par rapport à 2024 et 2025, à 45 579 francs suisses.

[2] États membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune Union.

[3] L'Angola n'a pas obtenu le statut de PMA en 2024 car sa graduation a été reportée à une date ultérieure A/RES/78/126.

[4] Les Îles Salomon n'ont pas obtenu le statut de PMA en 2024, car leur graduation a été reportée au 13 décembre 2027 A/RES/77/323.

[5] Le Bangladesh, la République démocratique populaire lao et le Népal devraient sortir de la catégorie des PMA en 2026

APPENDICE B : Définition des sources de recettes et des objets de dépense

Sources de recettes

Contributions : contributions des États membres à l'Organisation selon le système de contribution unique (contributions statutaires) et subventions reçues des États membres (contributions volontaires).

Taxes : taxes revenant au Bureau international dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, déduction faite des ajustements de change.

Arbitrage : taxes d'arbitrage concernant les litiges relatifs aux noms de domaine, droits d'inscription aux réunions du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, déduction faite des ajustements de change.

Revenus de placement : recettes provenant des placements, y compris les intérêts sur les capitaux.

Publications : recettes provenant de la vente des publications et des abonnements aux périodiques publiés par le Secrétariat sur papier ou support électronique.

Autres recettes : droits d'inscription à des conférences et cours de formation, recettes provenant des services d'appui fournis en rapport avec des activités extrabudgétaires de l'OMPI financées par le PNUD et par des fonds fiduciaires, ajustements comptables (crédits) relatifs à des années antérieures et ajustements de change, recettes provenant de la location de locaux appartenant à l'OMPI, remboursements par l'UPOV à l'OMPI de services d'appui administratif et gains ou pertes sortis du bilan.

Objets de dépense

Dépenses en personnel

Postes : rémunération perçue par les fonctionnaires, en particulier les traitements, les indemnités de poste, les allocations familiales, les primes pour connaissances linguistiques, les paiements pour heures supplémentaires, les indemnités de non-résident, les primes d'affectation et les indemnités de représentation.

Fonctionnaires temporaires : rémunération et indemnités versées aux agents temporaires de la catégorie des administrateurs et des services généraux au bénéfice de contrats à court terme.

Autres dépenses de personnel : montants pour assurance accidents professionnels, caisses de retraite, frais de justice et programme de récompenses et de reconnaissance.

Autres ressources

Stages et bourses de l'OMPI

Stages : rémunération et indemnités versées aux stagiaires.

Bourses de l'OMPI : dépenses liées à une activité de formation qui octroie un don monétaire à des personnes qualifiées pour remplir des objectifs pédagogiques particuliers.

Voyages, formations et subventions

Missions de fonctionnaires : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour tous les fonctionnaires en voyage officiel.

Frais de déplacement de tiers (y compris les frais de déplacement, de formation et autres bourses de déplacement connexes) : frais de déplacement, indemnités journalières de subsistance, frais de formation et autres honoraires de tiers, y compris les frais de déplacement des fonctionnaires gouvernementaux, des participants et des conférenciers assistant à des réunions, séminaires et ateliers de formation parrainés par l'OMPI.

Services contractuels

Conférences : rémunération, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des interprètes; location de salles de conférence et de matériel d'interprétation; rafraîchissements et réceptions; et frais afférents à tout autre service directement lié à l'organisation d'une conférence.

Publication : impression externalisée, c'est-à-dire impression de brochures, de traités, de recueils de textes, de manuels, de guides et de matériels; externalisation de la production de vidéos et d'autres formes d'édition électronique.

Services contractuels de personnes : rémunération versée pour des services contractuels de personnes.

Autres services contractuels : tous les autres services contractuels avec des fournisseurs de services commerciaux et non commerciaux, y compris l'hébergement d'infrastructures informatiques (sur site et dans le nuage) et les logiciels en tant que service (SaaS).

Charges financières

Coûts financiers : intérêt sur les emprunts; frais bancaires.

Dépenses de fonctionnement

Locaux et entretien : acquisition, location, amélioration et entretien des espaces de bureaux, services publics, location ou entretien des équipements et licences de logiciels.

Communication : frais de communication comme le téléphone, l'Internet, le courrier et les frais postaux.

Frais de représentation et autres dépenses de fonctionnement : activités d'accueil et réceptions officielles, contribution de l'OMPI à l'Association du personnel et autres dépenses.

Services communs du système des Nations Unies : assistance médicale, contributions à des activités administratives communes du système des Nations Unies, activités financées en commun par le système des Nations Unies, tribunal administratif.

Matériel et fournitures

Mobilier et matériel : achat de mobilier et machines de bureau, de matériel informatique (ordinateurs personnels, ordinateurs portables, imprimantes, serveurs, etc.), de matériel utilisé pour les conférences, de matériel de reproduction des documents et de matériel de transport.

Fournitures : papeterie et fournitures de bureau; livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; et achat de logiciels.

APPENDICE C : Formules de flexibilité

Généralités

Les formules de flexibilité sont le mécanisme qui permet d'ajuster le niveau des ressources financières de l'Organisation dans son ensemble, par rapport au programme de travail et budget approuvé pour l'exercice biennal, afin de tenir compte des variations imprévues du nombre total de demandes d'enregistrement. Les ressources qui en découlent sont allouées aux systèmes d'enregistrement international et aux programmes de l'OMPI apportant un appui administratif à ces opérations. Les formules de flexibilité pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont été révisées et approuvées par leurs assemblées respectives, tenues entre le 24 septembre et le 3 octobre 2007.

Système du PCT

La formule de flexibilité révisée pour le système du PCT est décrite dans le document PCT/A/36/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union du PCT, comme il ressort du document PCT/A/36/13. Comme indiqué dans ces documents, la formule de flexibilité du PCT a été révisée compte tenu d'une variation budgétaire de 341 870 francs suisses pour 1000 demandes internationales selon le PCT non budgétées. La formule révisée ne lie plus, comme dans le passé, les variations du nombre de demandes aux variations du nombre de postes. Il est plutôt proposé de faire varier le montant total des ressources allouées aux programmes directement concernés, ce qui permet d'utiliser ces ressources tant pour des dépenses de personnel (par exemple, attribution de postes, recrutement d'agents temporaires, etc) que pour d'autres dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du système du PCT et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

Système de Madrid

La formule de flexibilité révisée pour le système de Madrid est décrite dans le document MM/A/38/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de Madrid, comme il ressort du document MM/A/38/6. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de Madrid pour un montant de 197 060 francs suisses pour chaque variation de 500 enregistrements ou renouvellements inscrits par rapport aux prévisions initiales approuvées. La formule ne lie plus l'ajustement uniquement au nombre de membres du personnel, mais permet plutôt d'opérer des ajustements dans les ressources financières globales allouées aux programmes directement concernés par le traitement des demandes. Ces ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel (postes, agents temporaires, etc.) soit pour des dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement international des marques et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

Système de La Haye

La formule de flexibilité révisée pour le système de La Haye est décrite dans le document H/A/24/3 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de La Haye, comme il ressort du document H/A/24/4. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de La Haye pour un montant de 99 024 francs suisses pour chaque variation de 300 enregistrements ou renouvellements inscrits par le Service d'enregistrement de l'Union de La Haye par rapport aux prévisions initiales approuvées. Les ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel soit pour des dépenses non liées au personnel, et elles sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement de l'Union de La Haye et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.